

CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE NORMANDE



ETAT DES LIEUX

Septembre 2017



SOMMAIRE

Édito	3
INTRODUCTION	4
L'ESS ET ECONOMIE CIRCULAIRE : DES CONCEPTS POUR REPENSER L'ECONOMIE.....	6
1. Définition du concept d'économie circulaire	6
2. Principes clefs pour développer l'économie circulaire	8
3. Définition de l'Economie Sociale et Solidaire.....	11
4. ESS investie sur tous les piliers de l'économie circulaire	16
5. La mission de la CRESS : favoriser la place de l'ESS dans les dynamiques de développement territorial de l'économie circulaire.....	18
CADRE LÉGISLATIF ET ORGANISATION TERRITORIALE	23
1. Cadre politique européen et national	23
2. La mise en œuvre des politiques d'économie circulaire	26
APPROCHE TRANSVERSALE DE LA PLACE DE L'ESS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	35
1. Panorama régional de la place de l'ESS dans l'économie circulaire	35
2. Les piliers de l'économie circulaire	43
L'INNOVATION SOCIALE PAR L'ESS : UN MODE D'ENTREPRENDRE ADAPTÉ AUX PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	59
1. L'innovation sociale un atout pour le développement de l'économie circulaire.....	59
2. Les freins et difficultés rencontrés par les acteurs de l'ESS	77
3. Conclusion	82
ZOOM SUR LES SECTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	84
1. L'alimentation durable	85
2. Le réemploi, réparation, réutilisation et la gestion des déchets.....	101
3. La mobilité durable.....	125
FAVORISER L'ESS COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	139
1. Synthèse AFOM de la contribution de l'ESS à une économie circulaire normande.....	139
2. Préconisations générales pour une meilleure prise en compte de l'ESS dans l'économie circulaire.....	142
Méthodologie.....	147
1. Approche statistique et périmètre.....	147
2. Approche qualitative	150
Annexes	151

Les principes posés par l'économie circulaire, fondée sur la création de boucle de valeurs dans le cycle de vie des produits et des services, sont investis de longue date par les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS), notamment dans le réemploi et le recyclage. Les structures de l'ESS ne cessent d'innover dans les différents champs de l'économie circulaire qui répondent aux enjeux sociaux et environnementaux ; en plaçant l'humain au cœur des projets, elle en facilite la démocratisation et la massification. Que ce soit dans la sensibilisation pour une prise de conscience citoyenne, les activités de recyclage, d'économie d'énergie, d'éco construction, de consommation collaborative, d'approvisionnement durable ou les circuits courts alimentaires, de nombreuses structures d'ESS agissent en Normandie.

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Normandie souhaite valoriser et renforcer la place des structures d'ESS dans l'économie circulaire en région. Cela passe par une meilleure connaissance partagée des initiatives et dynamiques normandes dont vous trouverez des éléments dans ce document suite au diagnostic réalisé en 2017 dans le cadre d'une mission accompagnée et soutenue par la Région, l'ADEME et la DIRECCTE.

La CRESS remercie chaleureusement les structures qui nous ont accordé de leur temps précieux pour répondre à nos questions : Tritout Solidaire, l'Andes, Clips Ressourcerie, La Conciergerie du Rouvray, le WIP, Les Hommes Fourmillent, la BACER, Contact Services, Actif Insertion, Aquacaux, Saveurs et Savoirs, Le Local, Le Secours Populaire, l'ABBEI, Tout en Vélo, l'Etape, Solidarauto, Naturaulin et Ecopertica.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Monique Lemarchand, Présidente CRESS Normandie

INTRODUCTION

Un nouveau modèle économique pour répondre à l'urgence écologique

Face aux constats des impacts sociaux, environnementaux et politiques du modèle de croissance économique mondiale, les différents types d'acteurs questionnent leurs fonctionnements dans le sens d'un développement équitable des sociétés tout en préservant l'environnement.

Dès la période des Trente glorieuses, les limites de cette croissance économique marquée par une exploitation exponentielle des ressources sont pointées. Les déclarations du Club de Rome et la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en 1972, imposent l'idée d'un développement qui ne soit pas seulement guidé par des considérations économiques, mais aussi par des exigences sociales et écologiques. Cette image d'un monde fini, où les ressources naturelles doivent être préservées, apparaît brusquement lors du choc pétrolier de 1973. En 1987, le rapport Brundtland¹, définit le concept de développement durable. Celui-ci représente aujourd'hui une réponse aux conséquences du changement climatique, de la raréfaction des ressources naturelles, des écarts entre les pays développés et ceux en voie de développement et de la simplification de la biodiversité.

Aussi, cette dynamique de changement réinterroge les modèles économiques classiques de production et de distribution. Cette économie est dite « linéaire » : on extrait des matières premières ce qui entraîne un épuisement des ressources, pour produire des biens et services utilisés de manière éphémère qui seront ensuite jetés, provoquant pollution et accumulation de déchets tout au long du parcours de production, de distribution et d'utilisation.

L'économie circulaire propose des systèmes de production, de distribution, et de consommation qui visent à découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles en concevant par des procédés plus durables, en consommant autrement, et en redonnant vie aux produits et à la matière.

Développés depuis plusieurs décennies par quelques industriels (remanufacturing de moteurs Renault par l'usine de Choisy Le Roi depuis 1949²), le recyclage et le réemploi sont des activités prises en charge historiquement et massivement par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), plus particulièrement ceux de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Mais **ce concept tend aujourd'hui à représenter une véritable transition sociétale**, une potentielle troisième révolution industrielle portant de nouveaux modes de production et de consommation. Inscrit dans la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015³, les principes de l'économie circulaire ont vocation à être déployés sur les territoires en impliquant les citoyens, les collectivités et les entreprises.

Enjeu de réduction d'émission de gaz à effet de serre, de réduction des coûts des intrants de production, et de relocalisation de l'emploi et de la production, l'économie circulaire pourrait générer une augmentation du PIB de l'Europe de 7 points d'ici 2030 selon la Fondation Ellen MacArthur.

¹ http://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

² <https://group.renault.com/engagements/environnement/economie-circulaire-competitive/>

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>

Les acteurs de l'ESS, précurseurs dans le champ de l'économie circulaire

Les principes posés par cette nouvelle économie fondée sur la création de boucle de valeurs dans le cycle de vie des produits et des services, sont investis de longue date par les organisations de l'ESS sur des périmètres d'activités plus ou moins ciblés, dont plus particulièrement le réemploi et le recyclage. Support d'insertion par excellence, ces activités à la plus-value environnementale ont été mises au service de l'insertion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Au-delà des acteurs historiques, d'autres structures de l'ESS s'inscrivent dans les différents champs de l'économie circulaire. Les activités concernées sont aussi diverses que la sensibilisation pour une prise de conscience citoyenne, les activités de recyclage, réemploi, économie d'énergie, réutilisation, éco construction, consommation collaborative, approvisionnement durable, circuits courts alimentaires....Des structures développent de nouvelles activités, de nouveaux acteurs apportent des réponses innovantes à des besoins sociaux en favorisant la seconde vie des objets et en promouvant de nouvelles formes de valorisation des matières et de nouveaux modes d'usage des ressources.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire de par les valeurs qu'ils portent, leur faculté à apporter des réponses à des enjeux sociétaux, et leurs modes de gouvernance favorisant l'implication des différents types d'acteurs (pouvoirs publics, citoyens, entreprises), réinventent des modèles de développement pour un véritable changement de paradigme. Qu'ils soient acteurs historiques de la prévention ou moteurs de projets novateurs, ils contribuent au développement de ce système économique par une innovation sociale en termes de modèle de production et de gouvernance participative.

Cependant depuis quelques années, ces secteurs deviennent de plus en plus rémunérateurs attirant les grandes entreprises de l'économie classique et mettant en danger le maintien de ces structures aux projets sociétaux. Par ailleurs, le changement de comportement des consommateurs vers des pratiques plus durables offre de formidables opportunités de développement d'activités.

L'ESS ET ECONOMIE CIRCULAIRE : DES CONCEPTS POUR REPENSER L'ECONOMIE

1. Définition du concept d'économie circulaire

Le concept d'économie circulaire a émergé au XXème siècle en Europe avec le Club de Rome et le rapport Brundtland qui introduisent l'idée d'économie de boucle d'utilisation et de valeur des produits. Dans les années 1990 – 2000, aux Etats-Unis et Japon apparaissent les concepts de « Zéro déchets » et d'économie des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler).

La définition de l'économie circulaire n'est pas encore stabilisée, elle fait encore l'objet de travaux notamment au sein de l'institut de l'économie circulaire créé en 2013.

Le concept d'économie circulaire ne se réduit pas aux principes du recyclage et de la gestion des déchets mais bien à une nouvelle forme d'économie qui touche tous les secteurs d'activité et l'ensemble de la filière d'amont en aval.

La fondation Ellen Macarthur définit l'économie circulaire comme une **économie « écologiquement vertueuse »**, qui est par « *nature restaurative et régénérative et tend à préserver la valeur et la qualité intrinsèque des produits, des composants et des matériaux à chaque étape de leur utilisation* »⁴. Elle s'apparente au fonctionnement des écosystèmes naturels où la matière crée de multiples valeurs, subissant diverses modifications durant son cycle de vie, et étant régénérée pour un nouveau cycle de vie par l'écosystème dont les propriétés sont restaurées.

Des boucles de valeurs

Face à une économie où la trajectoire de vie des produits est linéaire – extraire, produire, utiliser, jeter -, l'économie circulaire vise à créer des boucles de valeurs positives des produits en les considérant comme des flux de matière et d'énergie. Un produit peut avoir plusieurs vies grâce à la réparation, ses composants peuvent être réutilisés, sa matière peut être revalorisée pour la réintroduire dans la boucle ou s'ils sont trop dégradés, peut être valorisée en énergie ou biomasse.

Concevoir durablement

En premier lieu, concevoir durablement implique un prélèvement efficient des matières premières et de l'énergie utilisées pour produire les biens et services.

Pour atteindre la maximisation des flux de matière, les produits et services doivent être conçus durablement, c'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir être déconstruits et leur matière non toxique réinjectée dans la production selon un processus économiquement viable. La durabilité des processus de conception et de production sont essentiels, ainsi que la durabilité de vie des produits. Ce n'est plus l'obsolescence programmée et le remplacement des produits qui crée de la valeur mais leur durée d'utilisation et leur potentiel de création de nouvelles valeurs.

⁴ <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr/economie-circulaire/concept>

Une autre façon de consommer

Ce modèle économique réinterroge les modes de consommation : l'utilisation des biens et des services réside dans l'utilisation efficiente de leur fonction. On passe alors de la vente d'un bien à la vente de son usage. La durabilité des produits devient donc un facteur déterminant dans ces nouvelles logiques de consommation.

Ensuite, pour que le consommateur puisse optimiser l'utilisation des produits et services qu'il consomme, il doit être informé de l'empreinte écologique mais aussi de leurs potentiels de réutilisation des produits.

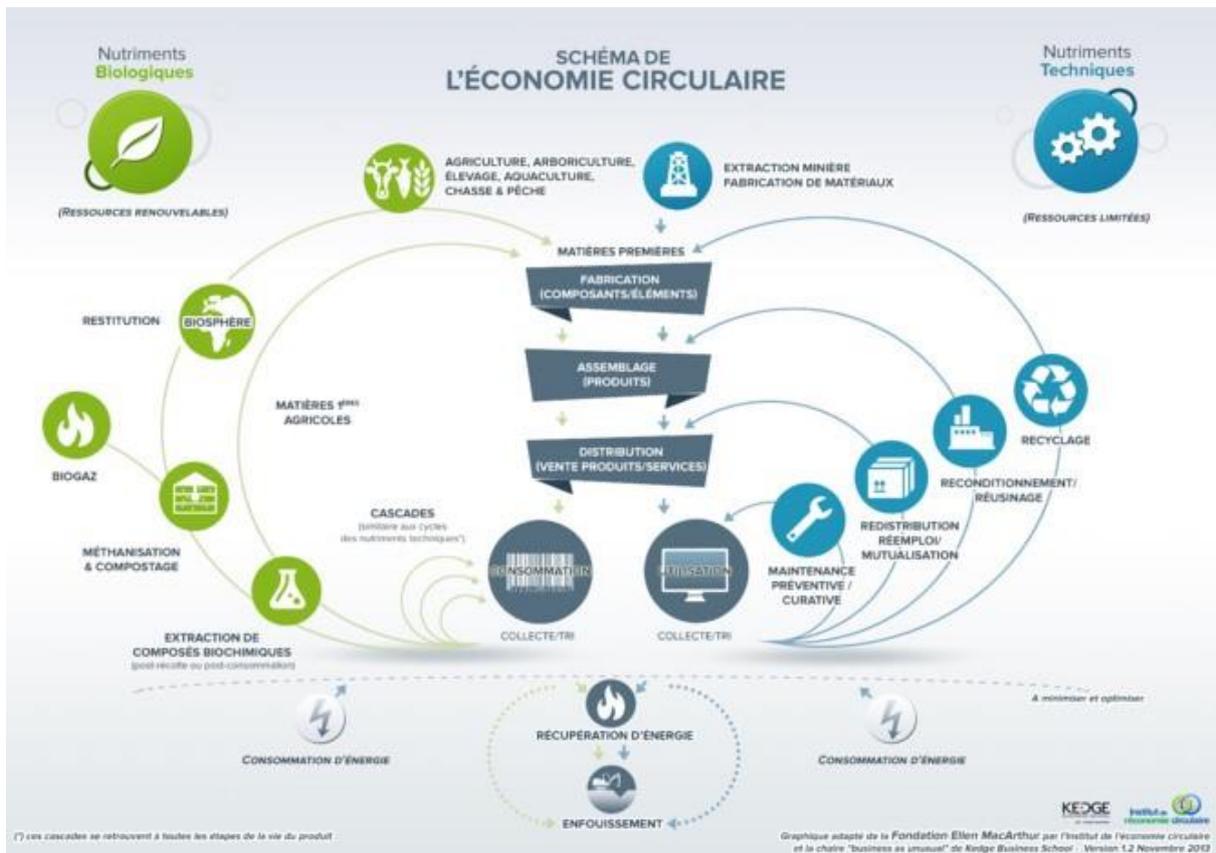


Figure 1: Graphique adapté de la fondation Ellen Macarthur par l'Institut de l'Economie Circulaire (2013)

Définition et opérationnalisation par l'ADEME

L'économie circulaire est régie par 3 enjeux dans le cycle de vie des produits et services :

- ⇒ Production : réduire la quantité de matière première et d'énergie nécessaire à la production des biens et services, plus durables, dont l'utilisation est optimisée.
- ⇒ Utilisation : allonger la durée de vie des produits
- ⇒ Fin de vie : valoriser les matières issues du produit pour réintroduire tout ou partie dans le cycle de production

L'économie circulaire est définie par l'ADEME comme « un système d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le développement du bien-être des individus. L'économie circulaire doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources, notamment mais pas seulement les matières premières et l'énergie, afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être notamment en préservant ou développant l'emploi. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins.⁵»

L'ADEME distingue 3 domaines d'actions de l'économie circulaire, déclinés en 7 piliers, où les structures d'ESS développent des activités :

- **Production et offre de biens et services :**
 - **Approvisionnement durable** en ressources - qu'elles soient renouvelables ou non renouvelables - ,
 - **Écoconception** des biens et services,
 - Développement de l'écologie industrielle et territoriale
 - Et mise en œuvre de **l'économie de la fonctionnalité** (recours à un service plutôt que la possession d'un bien) ;
- **Consommation - demande et comportement :**
 - Consommation responsable,
 - **Allongement de la durée d'usage** - recours au réemploi et à la réparation ;
- **Gestion des déchets :**
 - **Recyclage** : bien que la production et la consommation responsable soient de nature à limiter la production des déchets dans le cadre de la politique de prévention, la gestion des déchets restants doit favoriser le recyclage et, si besoin, la valorisation énergétique. L'énergie fatale non consommée est aussi à considérer.

2. Principes clefs pour développer l'économie circulaire

Ce modèle économique impose une relocalisation de l'économie et un changement de pratiques ainsi qu'une mobilisation de tous les acteurs économiques.

Développer les coopérations territoriales dans un principe de proximité

Le modèle d'économie circulaire invite à penser les modes de fonctionnement des entreprises comme étant intégrées au sein d'un système économique mais aussi environnemental et social. L'activité n'est plus basée sur le volume de production, mais sur l'intensité des flux où la circulation de ressources crée de la valeur.

Pour cela, les entreprises doivent avoir une vision d'ensemble des possibilités de circulation, et développer leur capacité d'adaptation, de diversification et de coopération. Les systèmes dotés de nombreuses connections et d'une variété d'échelle sont plus résilients face aux chocs extérieurs.

Ainsi, les entreprises mutualisent leurs compétences, moyens et ressources. La vente de l'usage plutôt que de l'objet implique une proximité des fournisseurs, qui assurent localement les prestations

⁵<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-economie-circulaire-oct-2014.pdf>

garantissant la réutilisation des objets. En symbiose industrielle, les déchets des uns deviennent les ressources des autres.

C'est à l'échelle des territoires que se construisent des modèles d'économie circulaire. Rassemblant les acteurs économiques, les pouvoirs publics et les citoyens, il est possible de construire des dynamiques de coopérations pour un développement économique basé sur les ressources et besoins locaux. Cette nécessité de coopération territoriale est une démarche inscrite dans la Loi sur la Transition Energétique. La coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale est rendue pertinente par la proximité, définie comme un principe qui « consiste à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières professionnelles locales et pérennes⁶ ».

Cette économie reterritorisée, impulsant le développement local favorise le maintien et la création d'emploi non délocalisables.

Accompagner le changement des comportements

L'économie circulaire implique une modification des processus de production, mais aussi des modes de consommation et d'utilisation des produits. Les consommateurs, qu'ils soient économiques (publics ou privés), et citoyens sont acteurs de cette économie en favorisant l'usage des biens plutôt que leur possession. Pour cela, ils doivent avoir accès à des lieux de location, de réparation, de dons, d'achat et de dépôt d'occasion. Ce changement de rapport aux objets doit être accompagné en favorisant ces nouvelles pratiques mais aussi en permettant l'information des consommateurs sur la durabilité des produits et services.

Selon le rapport du Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC), réalisé pour l'ADEME en 2014, synthétisant les analyses quantitatives portant sur l'évolution des conceptions et aspirations de la population française⁷, la tendance générale des modes de vie est au changement de paradigme économique. La sensibilisation et la mise en œuvre de solutions concrètes pour limiter la production et l'enfouissement des déchets, le développement des nouvelles technologies, l'élévation globale du niveau de vie favorisent un passage à une économie de plus en plus immatérielle. **La part des services dans la consommation est passée de 47% à 63% entre 1970 et 2014.** Même si ce chiffre doit être pondéré par l'augmentation de l'externalisation de la production de biens de consommation et de l'efficacité de l'appareil productif, on peut observer que l'utilisation généralisée d'internet a permis d'augmenter la circularité des biens (vente et achat d'occasion) ainsi que l'offre de nouveaux services (covoiturage). Ainsi **la consommation de matière par habitant a baissé de 2 tonnes par rapport à il y a 20 ans, soit une baisse de 15%.**

Les aspirations et mode de consommation des Français vont dans le sens de l'économie circulaire. 73% estiment que la crise économique actuelle va durablement affecter leur manière de consommer. Les 3/4 de la population sont persuadés que si l'on ne change pas nos habitudes, **nos ressources en énergie non renouvelables vont disparaître à très court terme.** Pour plus de la moitié d'entre eux, les principaux effets négatifs de l'économie « classique » sont l'incitation à la surconsommation, et les ¼ pensent que la protection de l'environnement peut être un moteur de croissance. Ainsi, la majorité

⁶ Article L. 541-1

⁷ « Évolution du comportement des français face au développement de l'économie circulaire », ADEME, CREDOC, 2014

des Français souhaiteraient consommer mieux voire moins. Leur rapport à la propriété a changé, ils souhaitent faire durer leurs objets, limiter le gaspillage alimentaire.

Cependant, même si la sensibilité à l'environnement concerne 8 Français sur 10 depuis plus de 20 ans, on remarque une baisse de la proportion se disant « très sensible », cela concerne particulièrement les classes d'âge les plus jeunes, plus fragilisées par la crise économique et la crise de l'emploi.

Par ailleurs, le changement de comportement est un processus long qui exige une modification des habitudes et des prises de risques pour lesquelles les Français doivent être rassurés et accompagnés. 70% d'entre eux déclarent préférer la tranquillité au changement. Ainsi même si la sensibilisation et la mise en place de solutions concrètes a porté ses fruits dans le tri des déchets des ménages par exemple, ces mesures doivent être poursuivies et développées et concerner tous les piliers de l'économie circulaire. **Seuls 7% des Français estiment aujourd'hui savoir ce qu'est l'économie circulaire⁸.**

Revaloriser le facteur travail dans le modèle de production de la valeur

Cette économie découplée de l'exploitation des ressources naturelles et du volume de production, créant des boucles de valeur positive d'utilisation des objets et de la matière, permettrait des gains de productivité par la baisse de la part des intrants dans les coûts de production.

⇒ Le passage à une économie circulaire engendrerait **une économie de 380 milliards de dollars** par an de matières premières en Europe⁹

Ainsi, pour 17% de réduction de consommation de ressources grâce à un modèle de développement reterritorialisé, où se développent de nouvelles filières permettrait

⇒ De générer entre 1,4 et 2,8 millions d'emplois en Europe¹⁰

⇒ **En France, c'est près de 400 000** emplois qui pourraient être créés, s'ajoutant aux 600 000 existants¹¹

En effet, ce bilan positif s'explique par le fait que :

- Les produits plus durables, réutilisables et recyclables sont aussi ceux qui mobilisent plus de mains-d'œuvre
- L'usage efficient d'un bien implique la proximité d'offre de services pour la location, pour la réparation et pour le dépôt en vue de la réutilisation
- L'écologie industrielle permet d'impulser de nouvelles filières locales et de renforcer l'ancrage territorial des entreprises.

Les emplois créés, non délocalisables, concernent un large panel de compétences, de l'innovation technique au tri des déchets.

⁸ « Les Français et l'économie circulaire », Analyse étude ELABE pour Ecofolio, octobre 2016

⁹ Cabinet McKinsey pour la Fondation Ellen Macarthur, 2012

¹⁰ Commission Européenne

¹¹ Institut d'Economie Circulaire, 2015

3. Définition de l'Economie Sociale et Solidaire

Définition et cadre législatif

La Loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire définit l'ESS comme *un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine* dont les entreprises qui la composent mettent en œuvre les conditions cumulatives suivantes :

- ✓ Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
- ✓ Une **gouvernance démocratique** (instances collectives de décision, élection des dirigeants selon le principe 1 homme = 1 voix, etc.)
- ✓ Une **gestion éthique** avec pour objectif principal le maintien ou développement de l'activité de l'entreprise (réserves impartageables, encadrement de la redistribution des bénéfices, etc.)

L'Economie Sociale et Solidaire est composée d'entreprises sous la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles et de fondations et par les sociétés commerciales qui au terme de leurs statuts respectent les principes fondateurs de l'ESS et recherchent une utilité sociale.

Valeurs et principes clés

Apparue dès le XIXème siècle, l'Economie Sociale et Solidaire est un mouvement social et économique constitué par les entreprises qui se réfèrent, dans leurs statuts et dans leurs pratiques, à un modèle d'entrepreneuriat s'appuyant sur une propriété et une gouvernance collective, se revendiquant de valeurs de solidarité, de démocratie et d'émancipation de la personne.

Elle apparaît aujourd'hui comme une économie soucieuse de ses responsabilités sociétales, du partage des richesses qu'elle produit, de la qualité des emplois qu'elle crée, de l'implication des citoyens dans le pilotage des projets. Les acteurs qui la composent, en s'inscrivant dans la pérennité, nécessitent aussi d'être performants sur le plan économique.

Porteur d'innovations, **l'Economie Sociale et Solidaire s'attache à répondre aux besoins liés aux grandes mutations de la société** : vieillissement, transports collectifs, développement durable, cohésion sociale, démocratie...

L'Economie Sociale et Solidaire est un outil au service d'un collectif pour penser autrement le développement économique, par la mise en œuvre de projets innovants, ancrés sur leurs territoires.

L'utilité collective ou sociale du projet

Une structure d'ESS est nécessairement au service d'un projet collectif et non d'une seule personne pour son intérêt individuel. Ce collectif peut être un groupe citoyen, un ensemble d'acteurs d'un territoire (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), un groupe social (les mutuelles sont des outils au services de professionnels), un groupe de professionnels qui s'unissent pour valoriser le fruit de leur travail (Société Coopérative et Participative).

La gestion démocratique

Les décisions stratégiques sont prises en assemblée générale selon le principe « un homme = une voix ». Chaque membre a le même poids quel que soit son apport en capital ou en temps.

L'hybridation des ressources

Les ressources peuvent être privées ou mixtes. Les structures de l'ESS sont indépendantes des pouvoirs publics, mais peuvent être un interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (insertion, santé, développement local, protection de l'environnement, etc.). Elles peuvent alors recevoir des aides spécifiques à leur action de développement de l'emploi.

La non lucrativité individuelle

Ce principe interdit l'appropriation individuelle des profits. Les associations ne dégagent pas de bénéfices mais des excédents qui sont réinjectés dans le projet associatif. Dans les coopératives, les salariés peuvent recevoir jusqu'à la moitié du bénéfice réalisé et une partie du chiffre d'affaire est indivisible et réinjectée dans le projet.

3.1. Les statuts des structures de l'ESS

Les coopératives

Les **coopératives sont des groupements de personnes** qui poursuivent des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs. Ce sont des entreprises gérées collectivement par leurs membres, sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations. Deux principes structurent leur fonctionnement : celui de la double appartenance selon lequel les membres des coopératives ont à la fois la qualité d'associé et d'usager, et celui de la gestion démocratique.

Il existe différents types de coopératives : les coopératives de salariés (sociétés coopératives et participatives – SCOP), les banques coopératives, les coopératives de consommateurs, les coopératives d'entrepreneurs (artisans, agriculteurs, chefs d'entreprises), les coopératives multi-sociétariales (sociétés coopératives d'intérêt collectif – SCIC) et les coopératives d'activité et d'emploi (CAE).

Les mutuelles

Les **mutuelles sont des organisations de personnes** qui développent des activités de solidarité et d'entraide envers leurs adhérents. Les ressources issues des cotisations des adhérents sont démocratiquement affectées au financement de leurs actions. On distingue les mutuelles de santé et les assurances mutuelles.

Les mutuelles de santé sont nées au XIX^{ème} siècle, et ont connu un très fort développement après-guerre avec la gestion de régimes légaux d'assurance maladie et le développement de complémentaires santé et prévoyance. Des mutuelles se sont souvent constituées par catégories socio-professionnelles ou secteurs d'activités : agriculture, enseignement, étudiants, ...

Les mutuelles d'assurance se sont développées autour de l'assurance des personnes et des biens (véhicules, immobilier, etc...) et par catégories socioprofessionnelles (agriculteurs, enseignants, artisans, commerçants, ...).

Les associations

La loi de 1901 définit une association comme « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes (physiques ou morales) mettent en commun de façon permanente leurs connaissances et

leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ». Les associations peuvent être de plusieurs types : association déclarée, association de fait ou association reconnue d'utilité publique.

Les associations interviennent dans des domaines très diversifiés comme l'éducation populaire, la formation, la santé, le social et le familial, le handicap, l'habitat, le logement, l'insertion par l'activité économique, la culture, le sport et les loisirs, l'environnement, le développement durable, le commerce et la consommation éthique et équitable, etc. Les associations se sont souvent développées en réponse à des besoins non couverts par le marché ou l'intervention publique. C'est pourquoi elles sont à l'origine d'innovations dans de nombreux secteurs.

Les fondations

La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général à but non lucratif. Elle peut être reconnue d'utilité publique.

La fondation d'entreprise peut être créée par des sociétés civiles ou commerciales, des établissements publics à caractère industriel et commercial, des coopératives ou des mutuelles, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général.

Les sociétés commerciales de l'ESS (non coopératives)

L'article 1 de la Loi ESS de juillet 2014 a ouvert le périmètre de l'ESS aux sociétés commerciales qui font le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'économie sociale et solidaire (gestion éthique, gouvernance démocratique) et qui poursuivent un objectif d'utilité sociale (définie à l'article 2). En avril 2017, on recense 236 sociétés commerciales sur le plan national dont 5 en Normandie.

Focus sur l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui se distinguent **par une forte utilité sociale** de leur activité (soutien à des publics vulnérables, cohésion territoriale ou développement durable) peuvent demander l'agrément ESUS et bénéficier d'aides et de financements spécifiques, notamment l'accession à l'épargne salariale solidaire et des réductions fiscales pour les investisseurs. L'agrément ESUS est délivré par les DIRECCTE régionales à l'issue de l'instruction des statuts de l'entreprise et des pièces justificatives demandées.

3.2.L'ESS dans l'économie en France et en Normandie

1 emploi salarié sur 10 dans l'ESS sur le plan national

L'Economie Sociale et Solidaire rassemble sur le plan national¹² :

- ⇒ 221 325 établissements employeurs (associations, coopératives, mutuelles et fondations)
- ⇒ 2,3 millions de salariés, soit 10,5% de l'emploi salarié total en France.

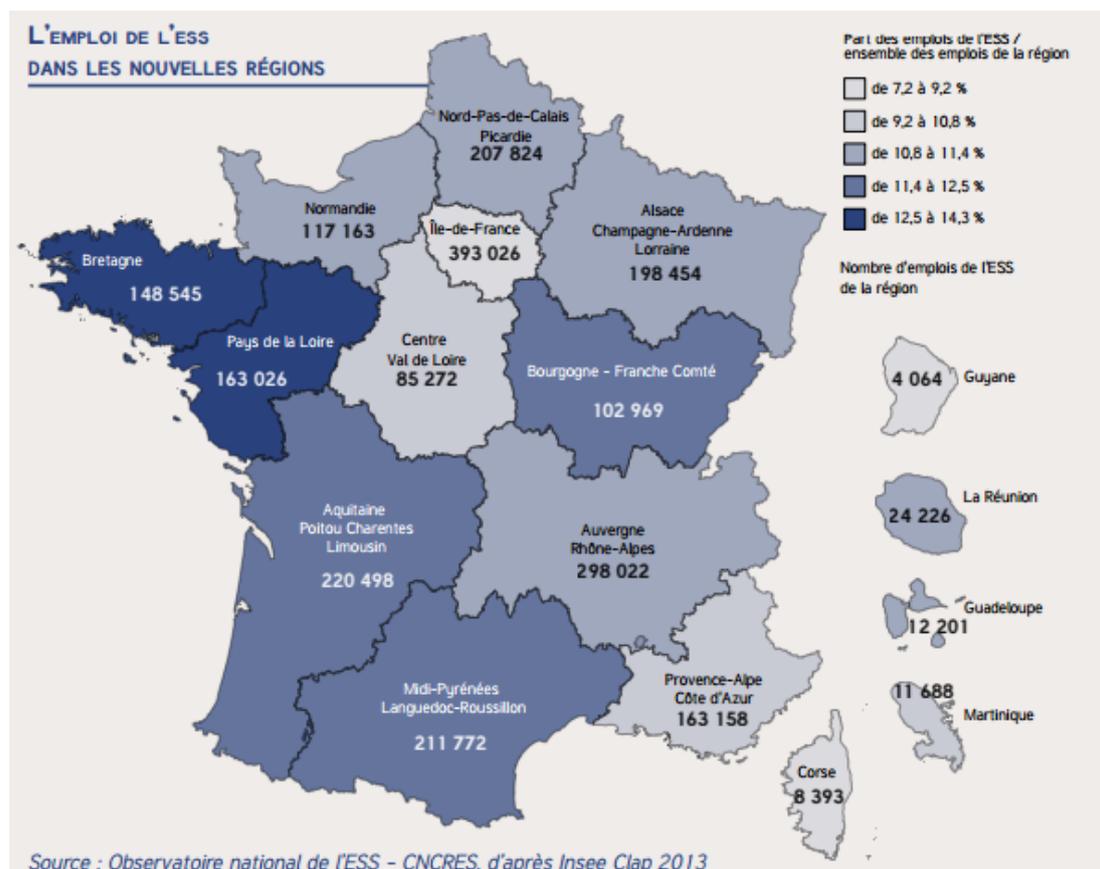


Figure 2 : Part de l'emploi de l'ESS dans l'ensemble des emplois par région

117 000 emplois en Normandie

A l'échelle de la Normandie¹³, 10 857 établissements employeurs évoluent dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS), ils représentent 10% des établissements de la région.

Les entreprises et organisations de l'ESS emploient 116 717 salariés (soit 100 387 équivalents temps plein sur l'année) sur le territoire régional. L'ensemble de ces organisations pèsent 11% de l'emploi salarié régional et 14,9% de l'emploi salarié privé (respectivement +0,5 et +0,9 points par rapport à la France métropolitaine).

Par familles juridiques, l'emploi se répartit de la manière suivante :

- 89 725 salariés travaillent dans une association (76,9% des emplois de l'ESS)
- 16 748 salariés travaillent dans une coopérative (14,3%)

¹² Source - Panorama de l'ESS en France édition 2015 – Observatoire national de l'ESS

¹³ Source – Observatoire Régional de l'ESS en Normandie – Panorama statistique 2016

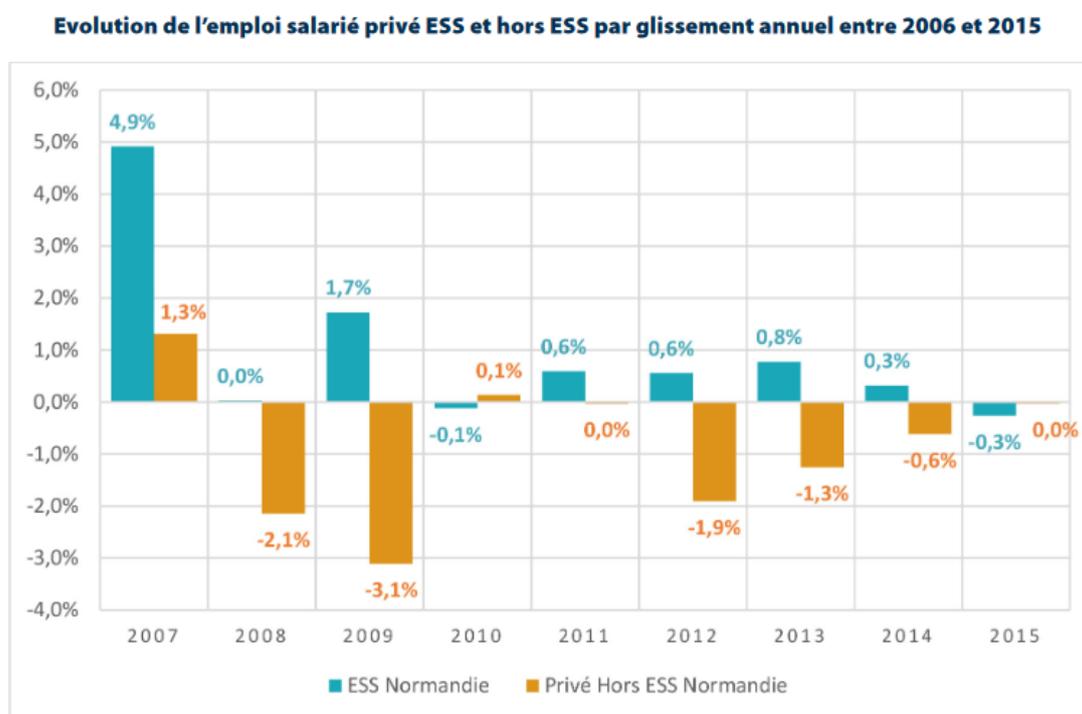
- 6 580 salariés travaillent dans un établissement mutualiste (5,6%)
- 3 364 salariés travaillent dans une fondation (3,1%) En région, ce sont :

La part de l'emploi dans l'ESS varie selon les départements de l'Orne (15,5%), de la Manche (13,6%) et dans une moindre mesure du Calvados (11,8%), qui affichent une part des effectifs salariés de l'ESS dans l'ensemble de l'économie élevée par rapport **aux départements de l'Eure (8,9%)** et de Seine-Maritime (9,5%).

Les entreprises de l'ESS sont actives dans la plupart des secteurs d'activité, mais investissent principalement les secteurs de l'action sociale (43% des salariés), les activités financières et d'assurances (11%), l'éducation (14%), les sports, loisirs, arts et spectacles (5%). En revanche, l'ESS est peu présente dans le secteur de la construction ou de l'industrie.

8 300 emplois créés entre 2006 et 2015

Entre 2006 et 2015, l'emploi salarié dans l'ESS a progressé en moyenne de +0,9% par an en Normandie, alors que dans le même temps l'emploi se contractait de -0,6% par an dans le reste de l'économie privée. Au sein des établissements de l'ESS, près de 8 300 emplois ont été créés sur la période, notamment en Seine-Maritime (+ 5 134 postes) et dans le Calvados (+ 2 242). La croissance est essentiellement portée par les établissements pérennes (95% des emplois nouveaux sont issus d'établissements existants). L'année 2015 marque cependant un recul de l'emploi salarié dans l'ESS (-0,3%) en Normandie.



*Champ : emploi salarié privé en fin de trimestre (régime général)
Source : Observatoire régionale de l'ESS / CRESS Normandie, d'après ACCOS-URSSAF*

Figure 3 : Evolution de l'emploi salarié ESS et hors ESS entre 2006 et 2015

Plus de 34 000 départs à la retraite prévus dans l'ESS normande dans les 10 prochaines années

Les salariés de l'ESS sont en moyenne plus âgés que ceux travaillant dans le reste de l'économie. Au 31 décembre 2012, 29,6% des salariés de l'ESS normands tous secteurs confondus ont plus de 50 ans (+3,2 points par rapport à l'ensemble des salariés). Par effet mécanique, la part de l'emploi des jeunes est moindre dans l'ESS.

En considérant l'âge légal de départ à la retraite en 2015 fixé à 62 ans, plus de 34 000 salariés atteindront l'âge de partir à la retraite au cours des 10 prochaines années (29,6% des salariés) dans les entreprises de l'ESS normande.

4. ESS investie sur tous les piliers de l'économie circulaire

Ancrée sur le territoire, s'appuyant sur les ressources locales, et disposant d'une forte capacité d'innovation, l'économie sociale et solidaire joue un rôle de pionnier dans les enjeux de l'Economie Circulaire. Les structures de l'ESS se positionnent sur tous les domaines et principes d'action de l'économie circulaire.

Les contours des activités d'ESS au sein des différents concepts qui définissent les champs de l'économie circulaire, eux-mêmes non stabilisés, seront précisés dans la partie de l'étude « Zoom sur les secteurs impliqués dans l'économie circulaire ». Cependant, une catégorisation peut être faite par activité principale développée dans le champ de l'économie circulaire. Cette catégorisation est déclinée des 3 domaines d'action et des 7 piliers de l'économie circulaire définis par l'ADEME.



Figure 4 : Activités développées par l'ESS dans l'économie circulaire

5. La mission de la CRESS : favoriser la place de l'ESS dans les dynamiques de développement territorial de l'économie circulaire

Enjeux de la mission

Pour la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Normandie (CRESS Normandie), c'est un véritable enjeu que de s'impliquer dans l'appui aux structures de l'ESS qui concilient innovation sociale et transition écologique et énergétique, notamment dans le champ de l'économie circulaire. En effet, qu'elles soient historiquement positionnées sur les secteurs des déchets, ou qu'elles développent de nouvelles pratiques, de nouvelles offres, elles se placent au cœur des enjeux du développement de l'économie circulaire. Certaines structures sont confrontées à une concurrence accrue et d'autres se heurtent à des difficultés de financement de leurs activités, mais toutes se positionnent favorablement dans la dynamique d'innovation que poursuit celle de l'économie circulaire.

La CRESS Normandie situe son action dans le cadre de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, et de ses politiques d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques, de soutien à l'emploi et à la formation, d'appui au développement des entreprises de l'ESS, d'observation, de promotion et de communication de l'ESS.



Fédérant les opérateurs de l'ESS, actrice du développement économique et de la cohésion sociale des territoires, la CRESS Normandie contribue également à la structuration et au développement de l'ESS notamment au travers de ses principaux axes d'intervention que sont l'identification, l'animation, le soutien et l'accompagnement des acteurs et porteurs de projets.

Figure 5 : Les missions de la CRESS

La CRESS Normandie regroupe les entreprises et les réseaux d'ESS au sein de 7 collèges :

- Coopératives,
- Mutualité,
- Associations,
- Entreprises sociales et solidaires,
- Fondations et fonds de dotation,
- Syndicats d'employeurs ESS ;
- Regroupements d'acteurs ESS de statuts différents.

Dans le cadre de cette mission, la CRESS travaillera notamment avec les réseaux adhérents impliqués sur les questions d'économie circulaire : ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire), ADRESS (Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires), URSCOP (Union Régionale des SCOP), COORACE, Chantier école, FEI (Fédération des Entreprises d'Insertion), GRAIN (Groupement Régional des Associations d'Insertions Normandie), etc.

Conscients des potentiels et des enjeux de l'ESS dans la dynamique d'économie circulaire, L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie Normandie (ADEME), la Région Normandie, la Direction

Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi en Normandie (DIRECCTE), et la CRESS Normandie sont partenaires pour la mise en œuvre d'actions destinées à favoriser et accompagner les initiatives des acteurs de l'ESS entrant dans le champ de l'économie circulaire sur les territoires.

Les structures de l'ESS qui inscrivent leurs activités dans le champ de l'économie circulaire sont soumises à l'augmentation de la concurrence notamment sur la gestion des déchets, et rencontrent des difficultés dans la consolidation et le développement économique de leurs activités, dont les leviers possibles restent à préciser.

L'objectif de la mission est de définir une stratégie et de développer des outils permettant la mise en œuvre d'actions à destination des acteurs du territoire pour développer l'économie circulaire au travers de l'économie sociale et solidaire.

Méthodologie de la démarche

L'enjeu de la mission est de co-construire une stratégie transversale et de partager des outils efficaces d'appui au développement de l'économie circulaire sur les territoires. Cette démarche impliquera la diversité des acteurs qui composent le paysage de l'ESS.

Calendrier :

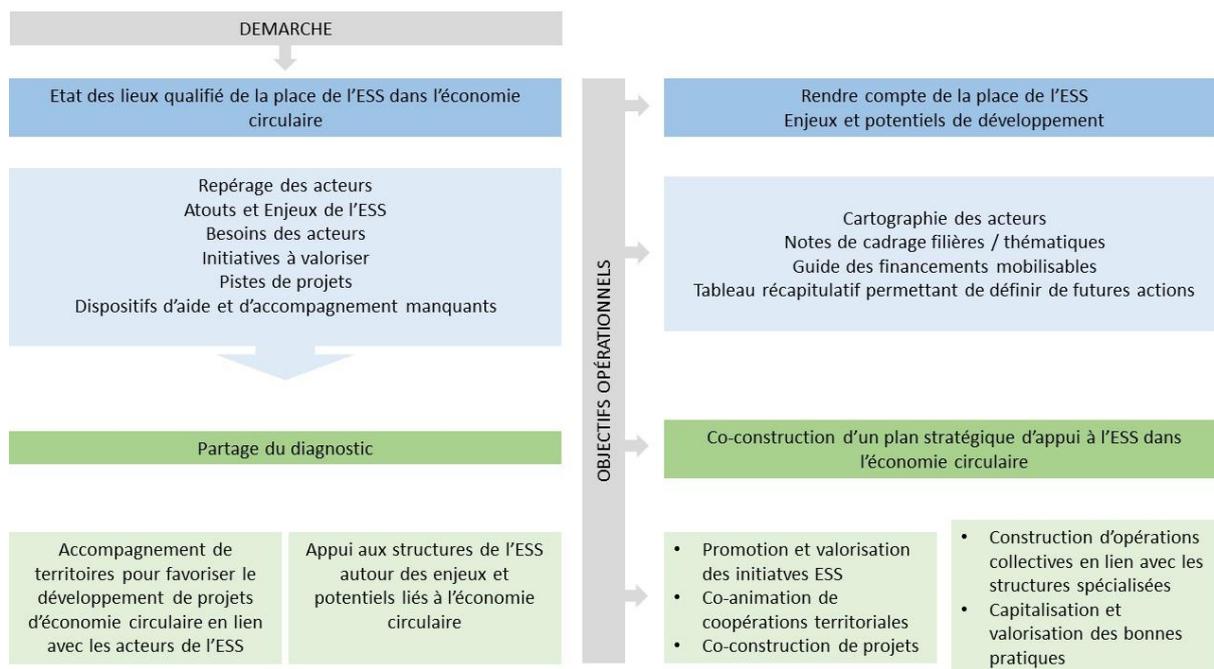
- Phase 1 - 2017 : Etat des lieux qualifié
- Phase 2 – 2017-2019 :
 - Accompagnement des territoires engagés (ZDZG, TTE, TEPCV, autres territoires...) pour favoriser le développement de projets d'économie circulaire en lien avec les organisations de l'ESS
 - Animation d'opérations collectives : mobiliser les acteurs de l'ESS autour d'opérations collectives

Périmètre :

- Economie sociale et solidaire
- Tous les piliers de l'économie circulaire
- Région Normandie

Objectifs opérationnels :

- Réaliser un état des lieux qualifié de la place de l'ESS dans l'économie circulaire en Normandie
- Accompagner des initiatives dans le cadre de projets de territoires et en définir une ingénierie de projet adaptée et reproductible
- Accompagner la consolidation et la structuration de secteurs et de filières à l'échelle régionale
- Accompagner le développement des structures de l'ESS de manière transversale dans le cadre d'une stratégie régionale de l'économie circulaire



État des lieux qualifiés de la place de l'ESS dans l'économie circulaire en Normandie

Le postulat des acteurs réunis autour de cette mission est que la contribution de l'ESS dans l'économie circulaire normande est forte et possède un potentiel de développement important sous réserve d'une identification plus précise des enjeux, mais aussi des menaces qui pèsent sur les structures et qui imposent des adaptations rapides des modèles de développement de l'ESS.

La démarche régionale multi-acteurs, permettra de définir une stratégie partagée qui se basera sur la réalisation d'un diagnostic prospectif.

Celui-ci vise à mettre en lumière la chaîne de valeur entre les modèles d'innovation de l'ESS, les objectifs des politiques publiques et les nouveaux modes de vie durable.

La mission démarre donc par un état des lieux qualifié de la place de l'ESS dans l'économie circulaire, dont l'objectif est de partager une vision globale et de terrain pour :

- Co-construire une stratégie d'accompagnement des territoires et des acteurs pour le développement de l'économie circulaire au travers de l'ESS
- Contribuer à la stratégie régionale d'économie circulaire qui sera élaborée en 2017-2018

Tableau 1 : Synthèse de la démarche de la mission économie circulaire de la CRESS

Résumé de la méthodologie	
<p>⇒ Repérer les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement et étude quantitative de 483 structures de l'ESS 	<p>⇒ En chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse statistique sur 483 structures de l'ESS ✓ Entretiens avec 17 acteurs de l'ESS ✓ Entretiens avec 15 réseaux d'accompagnement et fédérations de l'ESS ou économie circulaire ✓ Rencontre de 5 territoires ou Syndicats engagés « Zéro Déchets Zéro Gaspi », et 2 territoires ayant une politique spécifique d'économie circulaire
<p>⇒ Appréhender le contexte et les enjeux globaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux de développement filières et activités de l'économie circulaire en région et sur les territoires • Outils et dispositifs d'accompagnement des territoires et des acteurs ESS pour l'EC 	
<p>⇒ Appréhender les enjeux spécifiques de l'ESS par thématique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic partagé de la place des acteurs de l'ESS dans le champ de l'économie circulaire selon l'angle de l'innovation sociale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Qualifier l'innovation : gouvernance, R&D, compétences, réponses à un besoin social ○ Qualifier le modèle économique : viabilité, partenaires, évolution ○ Qualifier la chaîne de l'accompagnement : technique, financier, scientifique ○ Qualifier les partenariats : selon les acteurs, selon les modalités (concurrentiels, coopération) • Repérer les enjeux, projets innovants et freins au développement • Faire émerger des priorités d'actions 	

L'inscription dans un travail national

De nombreuses initiatives de l'ESS s'inscrivent dans le mouvement **de la transition énergétique**, c'est le cas notamment dans les filières les plus directement concernées :

- Production d'énergie renouvelable, par des projets citoyens et/ou coopératifs,
- Réemploi, recyclage, réparation participative... activités de maîtrise de la consommation de ressources,
- Mobilité douce : autopartage, promotion des modes de transport sobres

Si les associations et coopératives engagées de longue date dans le champ de l'environnement ont été pionnières pour faire émerger en France une autre voie de la transition énergétique et écologique, cependant des pans entiers du secteur ne se sont pas encore véritablement saisi de l'enjeu. L'ESS doit se mettre en mouvement pour y jouer un rôle moteur, pour donner corps aux transformations économiques et sociales auxquelles elle aspire.

Ainsi, un groupe de travail s'est mis en place au printemps 2016, associant 8 CRESS (Alsace, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Corse, Normandie, Pays de la Loire, Occitanie et Rhône-Alpes), le Labo de l'ESS et le CNCRESS, afin de :

- **Soutenir et promouvoir les initiatives des acteurs ESS engagés dans la TEE**, pour faciliter le développement de leur activité.
- **Favoriser leur essaimage**, en les faisant mieux connaître pour susciter de nouvelles initiatives.
- **Sensibiliser et mobiliser les acteurs ESS non encore engagés** pour qu'ils mettent progressivement en œuvre une transformation de leurs pratiques.
- **Développer les partenariats entre le secteur de l'environnement et les autres secteurs de l'ESS**, et plus largement entre ces derniers et les acteurs publics et privés de l'environnement.

Ce travail s'est formalisé par la mise en place d'un partenariat entre le Conseil National des CRESS (CNCRESS) et l'ADEME et la signature d'un accord cadre en novembre 2018 **pour soutenir l'innovation sociale et économique de la transition écologique et énergétique**.

Ce partenariat, prévu pour une durée de 3 ans (2018-2020) couvrira 5 domaines de collaboration :

- **Mutualisation** des compétences techniques (sur le réemploi, l'achat responsable, la commande publique, etc.) et organisationnelles des CRESS ;
- **Observation** pour mieux connaître les acteurs de l'ESS intervenant dans le champ de l'économie circulaire et de la TEE (panoramas et base de données) ;
- **Valorisation**, communication et essaimage des initiatives et bonnes pratiques dans le secteur de l'ESS ;
- **Partenariats** structurants avec les acteurs publics et privés de la TEE ;
- **Dynamique** nationale de mobilisation du réseau.

1. Cadre politique européen et national

Facteur d'un modèle de développement durable, écologiquement soutenable, économiquement viable et socialement équitable, l'économie circulaire est de plus en plus intégrée dans les politiques européennes et françaises.

1.1. Le cadre européen

L'Europe met en place des Lois et dispositifs cadres pour la gestion des déchets et mise en place d'une économie circulaire. En effet, chaque année, ce sont près de 2 milliards de tonnes de déchets qui sont produits dans les États membres, dont seuls 42% sont recyclés.

La directive-cadre 2008/98/CE sur les déchets

Cette directive reprend les principes de la politique de gestion des déchets :

- Principe du pollueur-payeur
- Principe de proximité de la gestion des déchets
- Et la responsabilité élargie du producteur

Elle impose aux pays membres l'établissement de programmes de prévention des déchets, intégrés ou non dans les plans de gestion des déchets qui devra suivre les priorités suivantes :

1. Prévenir les déchets
2. Préparer les déchets en vue de leur réemploi
3. Les recycler
4. Les valoriser
5. Les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement

Objectifs fixés à l'échéance 2020 :

- 50 % de réemploi / recyclage des déchets ménagers (papier, verre, métal et plastique)
- 70 % de réemploi / recyclage / valorisation des déchets de construction et de démolition

L'initiative phare de la stratégie Europe 2020 : Une « Europe efficace dans l'utilisation des ressources »

Cette initiative propose un cadre d'action à long terme en appui aux programmes relatifs au changement climatique, à l'énergie, aux transports, à l'industrie, à l'agriculture, à la pêche et au développement régional.

Objectifs fixés à l'échéance 2020 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport au niveau de 1990
- Passer à 20 % la part d'énergie renouvelable

- Augmenter de 20 % l'efficacité énergétique

Le paquet européen sur l'économie circulaire

Le paquet sur l'économie circulaire renforce la législation européenne relative à la gestion des déchets. Ce nouveau paquet de mesures cherche à couvrir l'ensemble du cycle économique, depuis la production et la consommation jusqu'à la gestion des déchets et au marché des matières premières secondaires.

Les actions concernent :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'élaboration de normes de qualité applicables aux matières premières secondaires
- Un plan de travail sur l'éco-conception
- Un durcissement du règlement relatif aux engrais, une stratégie sur les matières plastiques notamment en milieu marin
- Des actions en faveur de la réutilisation de l'eau

650 millions d'euros sont alloués au titre du programme Horizon 2020 et 5.5 milliards au titre des Fonds structurels.

Objectifs fixés à l'échéance 2030 :

- 65 % de recyclage des déchets municipaux
- 75 % de recyclage des déchets d'emballage
- Réduction de la mise en décharge à maximum 10 % de l'ensemble des déchets

1.2. En France, la déclinaison et l'opérationnalisation du cadre européen

Le cadre politique français résulte en grande partie de la déclinaison de la politique européenne.

Les premières Lois de 1975 et 1992 qui réglementent la gestion des déchets ont défini et fixé les grandes lignes d'une amélioration du traitement des déchets :

- La notion de déchet
- La responsabilité des producteurs
- La création de l'ANRED (Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets), devenue depuis 1991 l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
- La valorisation des déchets par réemploi, recyclage, ou toute autre action visant à obtenir à partir de ces déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie

Les enjeux de l'économie circulaire entrent dans le champs politique et réglementaire avec les Grenelles de l'environnement qui proposent des objectifs et des principes d'actions pour une transition écologique en 2010, et lors de la Conférence environnementale de 2013.

Le programme national de prévention des déchets 2014 – 2020

Prévu par la directive cadre 2008/98/CE, le programme national de prévention des déchets 2014-2020 fixe les objectifs et mesures en matière de prévention des déchets pour cette période. Ce plan reprend la hiérarchie et la priorisation de la prévention dans les modes de traitement des déchets prévues par l'Union Européenne.

Objectifs :

- Favoriser la prévention et le réemploi
- Augmenter la valorisation matière des déchets qui n'ont pu être évités
- Valoriser énergétiquement des déchets ultimes
- Réduire au maximum l'incinération et le stockage des déchets ultimes

Ce programme inclut les enjeux de la transition vers une économie plus circulaire, reprenant les problématiques de prévention : gaspillage, développement des synergies à l'échelle des territoires entre les producteurs de déchets et les utilisateurs de matières premières, réemploi, réparation, réutilisation. Cependant certaines démarches ne sont pas présentes comme l'économie de la fonctionnalité.

Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

La Loi de « Transition Energétique pour la Croissance Verte » comprend une définition de l'économie circulaire. Elle fixe de nouveaux objectifs pour « lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire » et inscrit l'objectif de transition vers l'économie circulaire dans le Code de l'Environnement.

Objectifs :

- Réduire de 7% la quantité de déchets ménagers produits entre 2010 et 2020, et en stoppant l'augmentation de déchets d'activités économiques et de BTP entre 2010 et 2020 ;
- Réduire de 50% en 10 ans les quantités de déchets mis en décharge sans valorisation ;
- Valoriser 70% des déchets du BTP en 2020 ;
- Recycler 60% des déchets non dangereux en 2025¹⁴.

Deux autres objectifs opérationnels sont définis :

- Le cahier des charges des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) sera revu pour développer le réemploi et la réutilisation d'équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement
- Le principe de proximité est réaffirmé pour que les déchets soient traités aussi près que possible de leur lieu de production : l'objectif est de réduire les distances parcourues et les consommations d'énergie

Cette Loi impose au Gouvernement de définir, tous les 5 ans, une stratégie nationale vers l'économie circulaire. La feuille de route a été rédigée en mobilisant l'ensemble des acteurs - entreprises, collectivités, citoyens - entre octobre et décembre 2017.

L'Etat s'engage à travers cette feuille de route à poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : réduire de 30% la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010
- Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010
- Tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : économiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique

¹⁴ Source : AVISE

- Créer 500 000 emplois supplémentaires, y compris dans des métiers nouveaux

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (Titre VIII / DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉCO-ORGANISMES, Articles 88 à 92), modifie le cahier des charges des éco-organismes pour favoriser le recours aux acteurs de l'ESS dans un principe de proximité. L'objectif est de développer la gestion des déchets à proximité de leur point de production et accroître le recours aux entreprises d'insertion par l'activité économique.

Le décret n° 2015-1826 du 30 décembre 2015 relatif à la commission des filières de responsabilité élargie des producteurs, fixe l'évolution et la mise en place de l'instance de gouvernance des filières à responsabilité élargie des producteurs. Il prévoit des représentants de l'ESS au titre des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, dans la commission transversale et dans toutes les commissions filières.

La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte vient compléter la loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire en imposant aux acheteurs publics la promotion des achats "écologiquement responsables", en plus des achats "socialement" responsables, dans leurs schémas de dépenses (si > à 100 000 euros). Par ailleurs, dans la promotion de pratiques d'économie circulaire, les structures de l'ESS sont reconnues comme acteurs innovant du réemploi et de recyclage des matières encore faiblement prises en charge¹⁵.

2. La mise en œuvre des politiques d'économie circulaire

2.1. Vers une stratégie régionale de transition d'économie circulaire

Deux anciennes Régions déjà engagées

Dès 2015, avant la fusion des Régions, les deux Normandie avaient déjà travaillé la problématique de l'économie circulaire sur leur territoire.

La feuille de route pour une économie circulaire en Basse Normandie a été écrite suite à l'organisation des Assises de l'Economie Circulaire en juin 2015 avec l'ADEME, la DREAL et la DIRECCTE. Cette stratégie s'articulait autour de 4 axes de développement de l'économie circulaire :

- Promouvoir l'économie circulaire par l'exemple en soutenant les projets structurants et fédérateurs,
- Faciliter la coopération et l'organisation participative et systémique sur les territoires,
- Développer l'économie circulaire par une approche filière,
- Accompagner une prise de conscience collective et citoyenne.

¹⁵ Source : Localtis

Cette stratégie était coordonnée par un Comité Régional de Développement de l'Economie Circulaire dont la gouvernance était partagée avec des acteurs institutionnels et représentants des réseaux d'entreprises et de consommateurs.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt en lien avec la thématique ont permis d'accompagner près de 70 projets. D'autres actions et appuis aux entreprises ont pu être lancés et accompagnés notamment par l'ADEME, mais dans le cadre du programme Defi'Nergie ou des Pôles Territoriaux de Coopération Economique.

En **Haute Normandie**, des Assises de l'Economie Circulaire avaient également été organisées en 2014 et permis d'établir un **diagnostic régional d'économie circulaire**. Les différents éléments stratégiques étaient déclinés dans les plans et schémas régionaux concernés :

- Le schéma Régional Climat Air Energie prévoyait le développement de l'éco-conception, économie de la fonctionnalité et écologie industrielle et territoriale
- Le contrat Régional de Développement Economique proposait la mutation écologique notamment dans l'agriculture et l'industrie
- La stratégie de Recherche et d'Innovation intégrait l'accompagnement de la transition énergétique des entreprises
- Le contrat de Plan Etat Région contenait 4 axes prioritaires : l'écologie industrielle et territoriale, l'économie des ressources, l'écoconception, et le soutien aux réseaux de réparation et réemploi.

Différentes actions en vue de la réalisation de ces objectifs ont été mises en place :

- Appel à projets Energie pour le soutien des projets d'écoconception ou de l'économie de la fonctionnalité
- Appel à projets Eco Région Solidaire pour le soutien des structures de l'ESS engagées dans l'économie circulaire
- Développement de l'achat durable dans les marchés de la Région
- Programme National des Synergies Inter-entreprises (PNSI) pour expérimenter la symbiose industrielle en partenariat avec l'Institut d'Economie Circulaire.¹⁶

La nécessité d'une cohérence régionale des politiques sectorielles pour une transition économique

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015, a confié aux Régions de nouvelles compétences dont le développement économique, la coordination de la planification de la gestion des déchets, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Selon les préconisations du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER), saisi pour emmètre son avis sur la mise en place d'une gouvernance en région de l'économie circulaire¹⁷, l'instance régionale doit appréhender l'économie circulaire de manière transversale aux politiques sectorielles.

La Région doit être « le coordinateur et l'animateur de l'économie circulaire dans le cadre d'une gouvernance partagée :

¹⁶ Source CESER Normandie

¹⁷ « L'économie circulaire : quelle gouvernance en région ? », CESER Normandie, septembre 2016.

- Porteur des grandes stratégies au travers des plans et schémas d'orientation des politiques sectorielles
- En s'appuyant sur les initiatives locales
- Pour accompagner les dynamiques territoriales ». ¹⁸

Le graphique ci-dessous, les différents plans et dispositifs infra-régionaux qui peuvent être porteurs d'orientations structurantes dans le cadre d'une stratégie régionale d'économie circulaire.

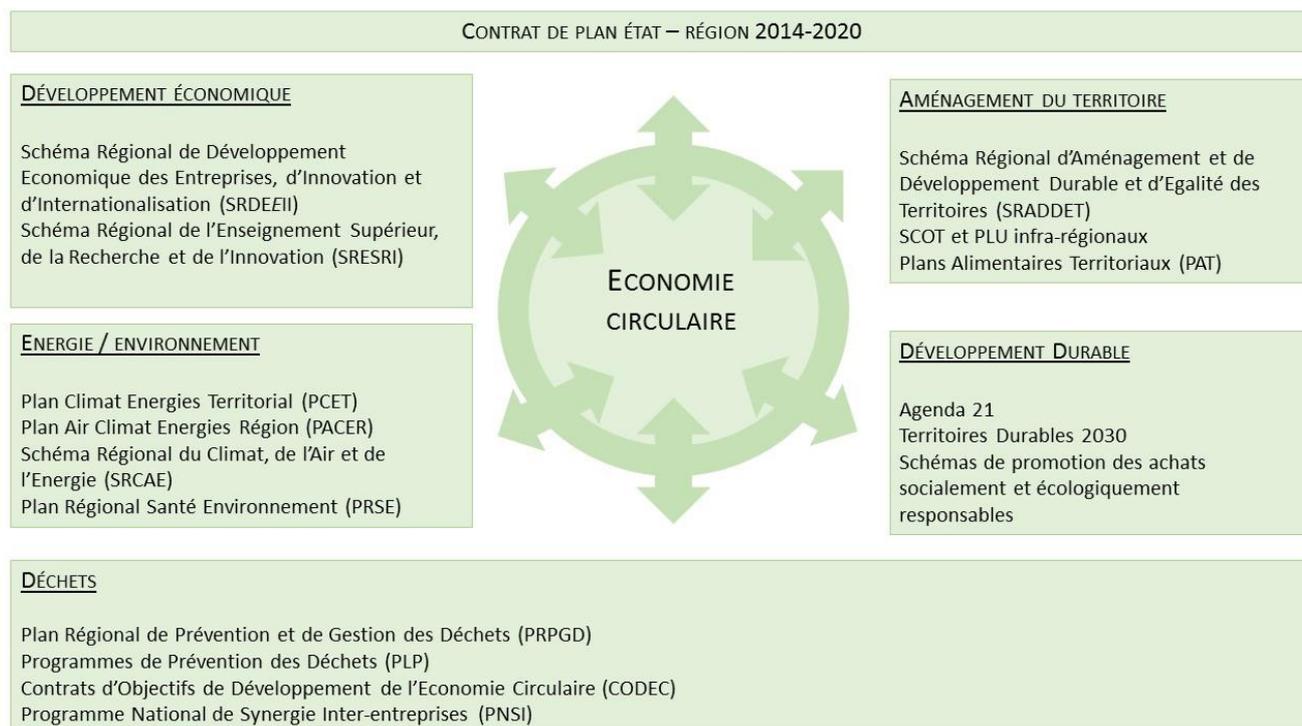


Figure 6 : liens entre l'économie circulaire et les autres démarches de la Région et des territoires (source : AUXILIA)

A travers les **Contrats de Plan Etat-Région 2014-2020 (CPER)**, les deux régions Normandie se sont engagées avec l'Etat au développement de l'économie circulaire par le développement de l'écologie industrielle et territoriale, les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) avec l'ESS, l'économie des ressources (notamment celles utilisées par le BTP), l'émergence de nouvelles filières vertes (déconstruction automobile), l'éco-conception et le soutien aux réseaux locaux de la réparation et du réemploi.

Dans le **Schéma Régional de Développement Economique des Entreprises, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**, les acteurs de l'ESS sont reconnus comme acteurs « au cœur des grandes transitions en Normandie » et notamment pour le développement de l'économie circulaire. Porteurs de projets sociétaux favorisant la cohésion sociale, ils représentent des leviers de développement sur les territoires et le schéma incite les coopérations territoriales des entreprises et collectivités avec les structures de l'ESS.

¹⁸ Source CESER Normandie

Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, prévu pour fin 2018, concerne les actions en faveur de l'économie des ressources : efficacité énergétique, énergie, transports, gestion et aménagement de l'espace, filières d'approvisionnement locales, etc.

Comme énoncé plus haut, la loi NOTRe a confié aux Régions la compétence de planification de la gestion des déchets qui passe par l'élaboration d'un **Plan Régional de Prévention et la Gestion des Déchets (PRPGD)**. L'objectif de ce plan unique est de simplifier et de mettre en cohérence des mesures applicables en matière de déchets. Il se substitue aux 3 plans : le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics et le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux. La Normandie est la première Région de France à avoir élaboré son plan. Dès juin 2016, la Région a mobilisé ses partenaires et en juillet 2017, le plan est mis en première consultation. Le PRPGD établit en premier lieu un diagnostic des différents types de déchets, pour décliner ensuite les objectifs nationaux en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, adaptés aux particularités régionales. Certains objectifs sont revus à la hausse comme ceux de lutte contre le gaspillage alimentaire et de biodéchets, d'autres objectifs de valorisation et de recyclages ne pourront, par contre, être atteints en raison d'un manque de structuration et de développement de certaines filières.

Comme prévu par la Loi, le PRPGD comporte également un plan de développement de l'économie circulaire qui sera intégré à la future stratégie régionale de développement de l'économie circulaire prévue pour 2018.

Ce plan propose d'initier la mise en place de boucles de valeur et des actions dans les sept piliers de l'économie circulaire dans le cadre du cycle de vie de quatre matières stratégiques :

- Les biodéchets au titre des déchets ménagers et assimilés (DMA)
- Les emballages bois au titre des déchets des activités économiques (DAE)
- Les piles et batteries au titre des déchets dangereux
- Les matériaux inertes au titre des déchets du BTP

Piliers de l'EC		Exemple de démarche et d'actions définies par la Région dans le cadre du PRPDG
Production et offre de biens et services	Approvisionnement durable	Développer l'offre de produits en circuits de proximité, réduire le gaspillage alimentaire dans la production, etc.
	Écoconception	Réduire le gaspillage alimentaire dans le conditionnement, etc.
	Ecologie industrielle et territoriale	Étudier les potentiels de symbiose industrielle, accompagner les installations de méthaniseurs, etc.
	Économie de la fonctionnalité	Promouvoir la location de matériel (broyeuses de déchets verts, matériel cuisine), etc.
Consommation, demande et comportement	Consommation responsable	Favoriser les circuits courts de proximité, encourager les Plans Alimentaires territoriaux, réduire le gaspillage alimentaire dans la distribution et la consommation, etc.
	Allongement de la durée d'usage	Encourager les dons des invendus, etc.

Gestion des déchets	Recyclage	Promouvoir le compostage, favoriser le tri, accompagner l'installation d'unités de déemballage des déchets alimentaires, etc.
---------------------	-----------	---

Figure 7 : Exemple du plan d'actions d'économie circulaire du PRPGD normand

Une gouvernance partagée et concertée sous l'égide du Comité Régional d'Economie Circulaire

L'ADEME est chargée d'accompagner l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets. Elle est également l'opérateur en charge de l'innovation pour la transition écologique et énergétique du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) qui accompagne des projets favorisant l'innovation et la création d'emplois non délocalisables.

(Source ADEME : <http://www.ademe.fr/connaitre/presentation-lademe>)

La DREAL est un service déconcentré de l'Etat qui anime et coordonne, sous l'autorité des préfets, l'action des services de l'Etat et Etablissements publics concernés, dont l'ADEME. Elle est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables ; mais aussi de logement, de lutte contre l'habitat indigne et la rénovation urbaine. Elle veille à l'intégration des principes et objectifs de développement durable et assiste les autorités administratives dans leur rôle d'autorité environnementale sur les plans, programmes et projets. Par ailleurs, elle contribue à l'information, la formation et l'éducation des citoyens aux enjeux du développement durable.

(Source DREAL : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/services-deconcentres-du-ministere>)

La DIRECCTE est l'interlocuteur économique et social unique pour les entreprises et les acteurs institutionnels du territoire. La mission essentielle est d'accompagner le développement des entreprises, de l'emploi et des compétences, tout en veillant aux conditions de travail et au respect de la réglementation du travail. Elle assure également la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs. La Direccte, par ses missions transversales et complémentaires, garantit une meilleure lisibilité de l'action publique et une véritable synergie dans le pilotage et la mise en œuvre des politiques publiques en région.

(Source DIRECCTE : <http://normandie.direccte.gouv.fr/Les-missions-de-la-Direccte-de-Normandie>)

Initié par la Basse Normandie et recommandé par le CESER, une gouvernance partagée et concertée est mise en place depuis octobre 2016 par la nouvelle Normandie. Cette gouvernance est placée sous l'égide du Comité Régional d'Economie Circulaire (CREC) composé de l'ADEME, la DREAL, la DIRECCTE et la Région.

« La principale mission [du CREC] est de recueillir, accompagner et valoriser les productions, les projets et réflexions au sein des différents groupes et réseaux investis dans une thématique relevant d'un ou plusieurs piliers de l'économie circulaire. »¹⁹.

Les clubs et réseaux investis sur un ou plusieurs des 7 piliers de l'économie circulaire (gaspillage alimentaire, réparation, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, économie sociale et solidaire, ...), sont les partenaires directs du CREC pour partager un diagnostic de l'économie circulaire en région, favoriser leur mise en réseaux, mutualiser les informations, les initiatives, les compétences et les outils en vue de l'élaboration d'une stratégie d'économie circulaire normande et d'une collaboration efficace sur les territoires. Des groupes de réflexion rassembleront chercheurs, entreprises, associations et collectivités, autour de travaux transversaux aux piliers de l'économie circulaire.

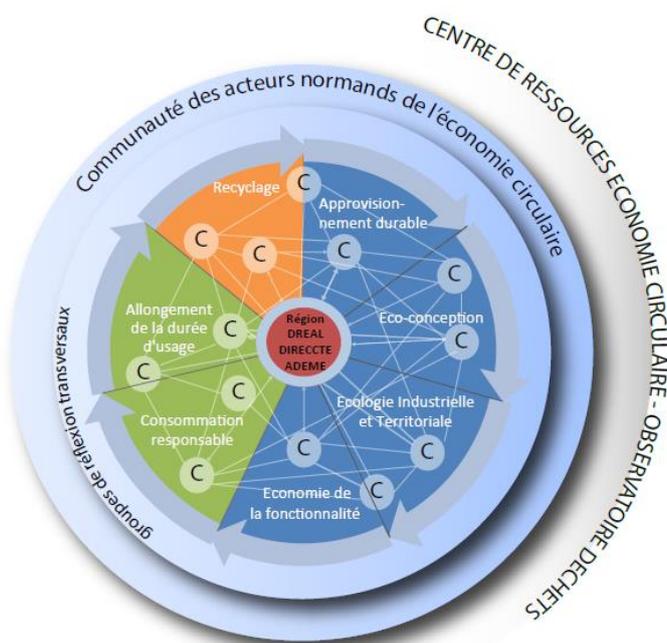


Figure 8: Gouvernance de l'économie circulaire en Normandie

Le CREC organise les premières Assises de l'Economie Circulaire de la nouvelle Normandie en novembre 2017 où la vision des acteurs sera sollicitée. La **plateforme numérique de ressources sur l'économie circulaire**, adossée à **l'observatoire des déchets**, représentent les deux outils de suivi et de mutualisation des informations et des actions d'économie circulaire en région.

2.2. Rôle et dispositifs dédiés des collectivités territoriales

Rôle des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont des compétences multiples et jouent un rôle majeur dans la transition vers une économie circulaire.

La collecte et le traitement des déchets sont actuellement confiés aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Elles assurent la responsabilité de l'élimination des déchets ménagers produits sur leur territoire :

¹⁹ Charte partenariale du CREC et des clubs/réseaux pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie de l'économie circulaire en Normandie

- Organiser et réaliser la collecte puis le traitement de ces déchets, auxquels elles peuvent associer les déchets des activités économiques ;
- Respecter la réglementation, veiller au coût du service, mettre en place un dispositif adapté à leur contexte et en informer la population.

Ce service, payé par les ménages à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans la majorité des communes, peut être réalisé soit en régie municipale, soit être délégué à un prestataire privé. Parmi ces prestataires, on retrouve parfois des acteurs de l'ESS et notamment de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

L'ampleur des dispositifs à mettre en place et les investissements à réaliser obligent le plus souvent les collectivités territoriales à se regrouper, pour mutualiser leurs moyens et maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets, notamment au sein de syndicats mixtes.

Les collectivités territoriales interviennent également sur d'autres politiques sectorielles en mesure d'impulser des dynamiques d'économie circulaire : l'aménagement du territoire (urbanisme, transport), l'alimentation (cantines scolaires), la gestion et le traitement de l'eau, mais aussi selon le contexte et la politique locale sur le développement économique, la cohésion territoriale, le développement durable, etc.

Plans et dispositifs territoriaux en lien avec l'économie circulaire

> **Programmes Locaux de Prévention des déchets (PLP)** : Devenus obligatoires en 2015, les PLP couvrent 60 % de la population normande²⁰. La plupart de ces programmes arrivent ou sont arrivés à leur terme et font l'objet d'une évaluation par l'ADEME. Ceux-ci comportaient des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ainsi que des actions pour les atteindre.

> **Territoires « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (ZDZG)** : Issu d'un appel à projet national lancé par le Ministère de l'Environnement, ce dispositif permet l'accompagnement des collectivités volontaires par l'ADEME dans une démarche de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) dans le but de réduire la production de déchets et de valoriser au mieux ceux qui n'ont pu être évités. Labellisés entre 2014 et 2015, sept territoires sont concernés en Normandie :

- Le Conseil Départemental de l'Eure,
- Le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagère de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE),
- La Communauté d'Agglomération Havraise (CODAH),
- Le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR),
- Le Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados (SEROCC),
- La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA),
- Et la Communauté de Commune Cœur Côte Fleurie (C4F)

Au total, ce sont plus d'1.2 millions d'habitant couverts par ce dispositif, soit 1/3 de la population normande.

> **Contrats d'objectifs d'économie circulaire (CODEC)** : la plupart des territoires ZDZG, rédigent et signent avec l'ADEME des CODEC ou Contrats d'Objectifs et de Performance pour engager des actions

²⁰ Source PRPGD 2017

transversales de développement de l'économie circulaire. Les actions phares de ces plans sont la mise en place de ressourceries, la réduction en interne des déchets verts, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Tableau 2: Liste des territoires engagés dans un CODEC (source PRPGD)

Territoire	Département	Population	Type de contrat
C4F	14	20 282	Programme Relais Etat-ADEME
CUA	61	56 000	Programme Relais Etat-ADEME
SEROC	14	239 759	Etude de préfiguration pour un Programme Relais Etat-ADEME
CODAH	76	239 759	CODEC
SMEDAR	76	612 000	CODEC
SDOMODE	27	177 309	CODEC

> **Autres initiatives en faveur de la réduction des déchets** : les territoires développent d'autres initiatives de prévention des déchets sur leurs territoires.



Figure 9: Initiatives de prévention des déchets par les collectivités territoriales (Source PRPGD)

> **Appel à projets « territoire à énergie positive »** : Les collectivités territoriales jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air. Elles ont la responsabilité d'investissements structurants sur le plan énergétique : les bâtiments et les transports. À travers leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement, elles organisent la répartition des activités et des lieux d'habitation. À travers leurs politiques économiques et d'aménagement du territoire, elles déterminent la valorisation du potentiel énergétique de ce territoire. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte place les territoires au cœur de l'action Climat-Air-Énergie. Elle déploie les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte²¹. Ces appels à projets sont destinés aux territoires qui s'engagent dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la

²¹ Source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/action-des-territoires-transition-energetique>

consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux.

> **Développement de l'écologie industrielle et territoriale** : Lauréat de l'appel à projet Programme National de Synergie Inter-entreprise (PNSI), le programme haut normand, initialement coordonné par le Groupe Régional des Acteurs Normands pour le Développement Durable en Entreprise (GRANDDE), a pour objectif de développer l'écologie industrielle et territoriale. La démarche de mise en réseau des entreprises d'un territoire permet de développer des synergies et des flux de matière et de compétences. Les résultats attendus sont la baisse de consommation des ressources et des pollutions diverses qu'elles entraînent, et des gains de productivité, de résilience face aux chocs extérieurs, de montée en compétence et d'innovation. Les praticiens de la démarche sont l'Agglomération Seine-Eure, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Rouen Métropole et Caux de Vallée de Seine.

APPROCHE TRANSVERSALE DE LA PLACE DE L'ESS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1. Panorama régional de la place de l'ESS dans l'économie circulaire

Avant-Propos : Périmètre de l'étude

Cet état des lieux comptabilise **les établissements de l'ESS, essentiellement employeurs, dont l'activité principale s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire**. Les structures de l'ESS qui ne sont pas inscrites au répertoire SIRENE de l'INSEE ne sont pas comptabilisées dans cette étude, c'est-à-dire les structures qui n'ont pas de numéro SIRET. Soit parce que ces structures n'ont jamais demandé de subventions auprès de l'État ou des collectivités territoriales, soit parce qu'elles n'ont jamais employé de salariés ou exercé des activités qui conduisent au paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés. Les sociétés commerciales ayant demandé la qualité ESS ne sont encore intégrées dans cet état des lieux, d'une part leur volume est encore peu significatif en Normandie, d'autre part leur repérage statistique s'avère encore complexe. Enfin, comme tout état des lieux reposant pour partie sur un repérage qualitatif, il ne peut pas être parfaitement exhaustif et peut comporter des inexactitudes. Pour toutes précisions sur le périmètre, les sources de données et la méthodologie, se reporter à la partie « **Méthodologie** » de l'étude.

Au moins 483 acteurs de l'ESS engagés dans une démarche d'économie circulaire en Normandie

En Normandie, on recense près de 11 000 établissements employeurs dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Au moins **343 structures employeuses de l'ESS** développent une activité principale qui s'inscrit dans le champ de l'économie circulaire (3,1%). Si l'on considère l'ensemble des établissements de l'ESS disposant d'un numéro SIRET, ce sont **483 établissements de l'ESS** qui développent une activité principale en lien avec l'économie circulaire en Normandie.

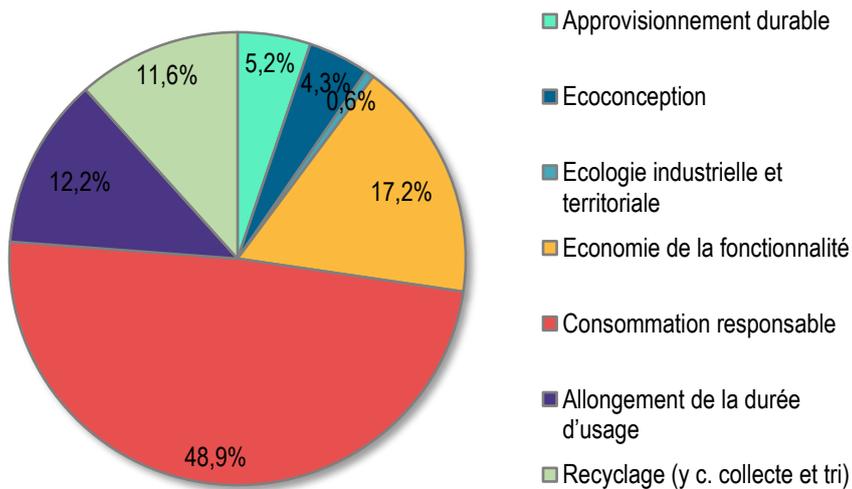
Par rapport aux piliers de l'économie circulaire, les acteurs de l'ESS sont davantage présents sur :

- ➔ **La consommation responsable** (y compris les activités de sensibilisation) : 236 acteurs (48,9% des structures de l'ESS)
- ➔ **L'économie de la fonctionnalité** (exclusivement liée aux CUMA²²) : 83 (17,2)
- ➔ **L'allongement de la durée d'usage** (ressourcerie-recyclerie, réparation) : 59 (12,2%)
- ➔ **Le recyclage** (y compris tri et collecte) : 56 (11,6%)

En revanche, l'ESS est peu présente sur l'écologie industrielle et territoriale (0,6% des structures), l'éco-conception (4,4%) et l'approvisionnement durable (5,3%).

Figure 10 : Répartition des structures de l'ESS inscrites dans une démarche d'économie circulaire en Normandie

²² CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole

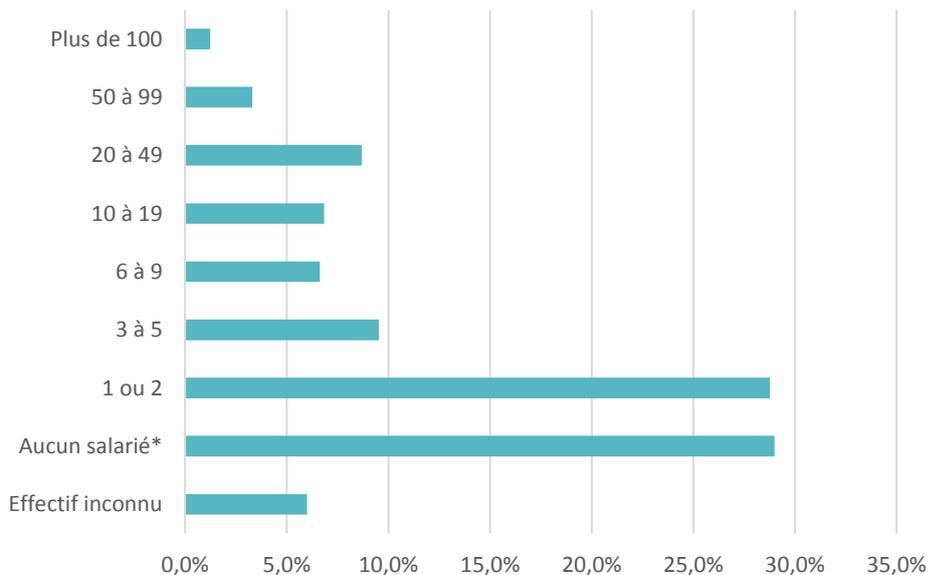


Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

71% des structures repérées sont employeuses au 1er janvier 2017

La plupart des acteurs de l'économie circulaire emploient des salariés en Normandie, seules 29% des structures ne sont pas employeuses. Par rapport à l'ensemble des structures de l'ESS, on n'observe pas de différences significatives chez les acteurs ESS de l'économie circulaire puisque les moins de 10 salariés représentent environ 80% des établissements (contre 78% toutes entreprises de l'ESS confondues)

Figure 11 : Répartition des établissements de l'ESS inscrits dans une démarche d'économie circulaire en Normandie par tranche d'effectifs salariés



* Structures non employeuses au 1^{er} janvier 2017, mais inscrites au répertoire SIRENE²³

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Tableau 3 : Les structures de l'ESS inscrites dans une démarche d'économie circulaire en Normandie

Piliers de l'économie circulaire	Non employeur*	Employeur	Ensemble ESS
Approvisionnement durable	1	24	25
Ecoconception	8	13	21
Ecologie industrielle et territoriale	1	2	3
Economie de la fonctionnalité	10	73	83
Consommation responsable	85	151	236
Allongement de la durée d'usage	22	33	59
Recyclage (y c. collecte et tri)	13	43	56
Total général	140	343	483

* Structures non employeuses au 1^{er} janvier 2017, mais inscrites au répertoire SIRENE²⁴

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Selon le rattachement de l'activité des structures à l'un des piliers de l'économie circulaire, on observe que la taille des établissements diffère. Ainsi, les structures liées au recyclage (77%), à l'approvisionnement durable (96%) ou à l'économie de la fonctionnalité (88%) vont être plus fréquemment employeuses que les acteurs répertoriés dans la consommation responsable (64%) ou l'allongement de la durée d'usage (56%).

Près de 4 700 emplois de l'ESS liés à une activité d'économie circulaire

L'exercice de la projection d'emplois dans l'économie circulaire n'est pas aisé car l'économie circulaire n'est pas rattachée à une nomenclature d'activité. Toutefois, l'étude s'appuyant sur le repérage statistique d'une liste d'établissements, cela permet d'indiquer un ordre de grandeur en matière d'emplois. Ainsi, on estime que les acteurs de l'ESS développant une activité qui s'inscrit dans l'économie circulaire **représentent environ 4 700 emplois en Normandie**, soit 4 % des emplois de l'ESS en Normandie.

²³ Une association doit demander son immatriculation au répertoire Sirene lorsqu'elle souhaite demander des subventions auprès de l'État ou des collectivités territoriales, lorsqu'elle emploie des salariés ou lorsqu'elle exerce des activités qui conduisent au paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés

²⁴ Une association doit demander son immatriculation au répertoire Sirene lorsqu'elle souhaite demander des subventions auprès de l'État ou des collectivités territoriales, lorsqu'elle emploie des salariés ou lorsqu'elle exerce des activités qui conduisent au paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés

Répartition des emplois par pilier de l'économie circulaire en Normandie

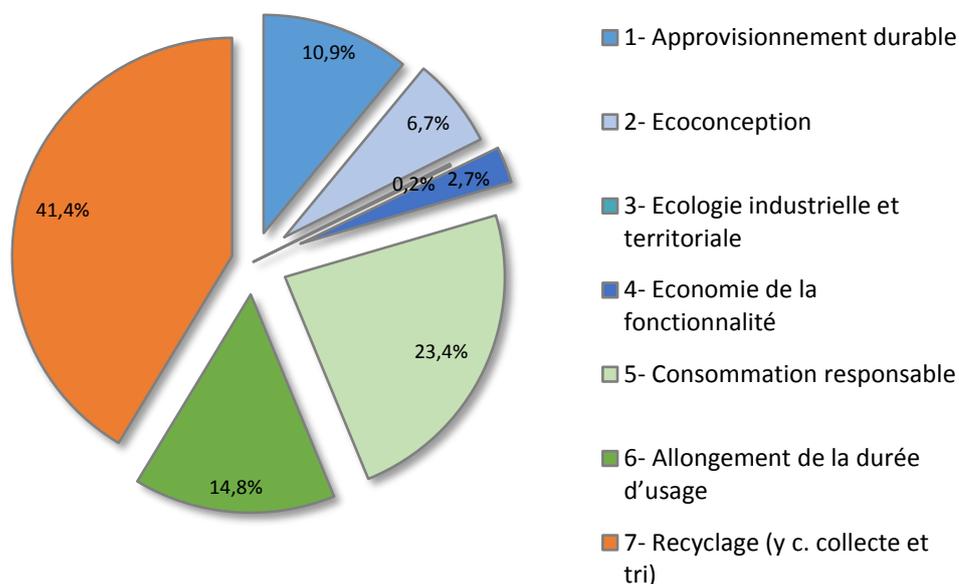


Figure 12 : Répartition des emplois au sein des établissements de l'ESS inscrits dans une démarche d'économie circulaire en Normandie

La plupart de ces emplois relèvent des activités liées

- **Au recyclage** : environ 2 000 emplois,
- **À la consommation responsable** : 1 000 emplois,
- **Et à l'approvisionnement durable** : 500 emplois.

Ces activités sont en effet plus employeuses. Le recyclage représente 12 % des structures mais 40 % des emplois de l'ESS dans l'économie circulaire.

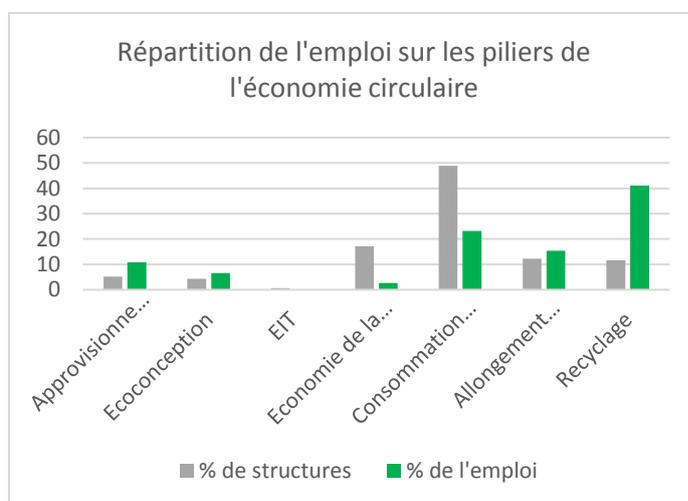


Figure 13 : Répartition de l'emploi sur les piliers de l'économie circulaire

Des spécificités départementales marquées en matière d'économie circulaire

Le territoire normand est globalement couvert par les structures d'ESS inscrites dans l'économie circulaire. De nombreux acteurs sont présents en milieu rural sur les activités liées à l'économie de la fonctionnalité (CUMA), l'approvisionnement durable et au recyclage. Le dynamisme de développement dans les grandes agglomérations est marqué par les initiatives multiples de l'ESS sur les nouveaux besoins sociétaux (mobilité, allongement de la durée de vie des objets, valorisation des

déchets, accompagnement aux changements des comportements des « consom'acteurs », des acteurs économiques publics et privés.

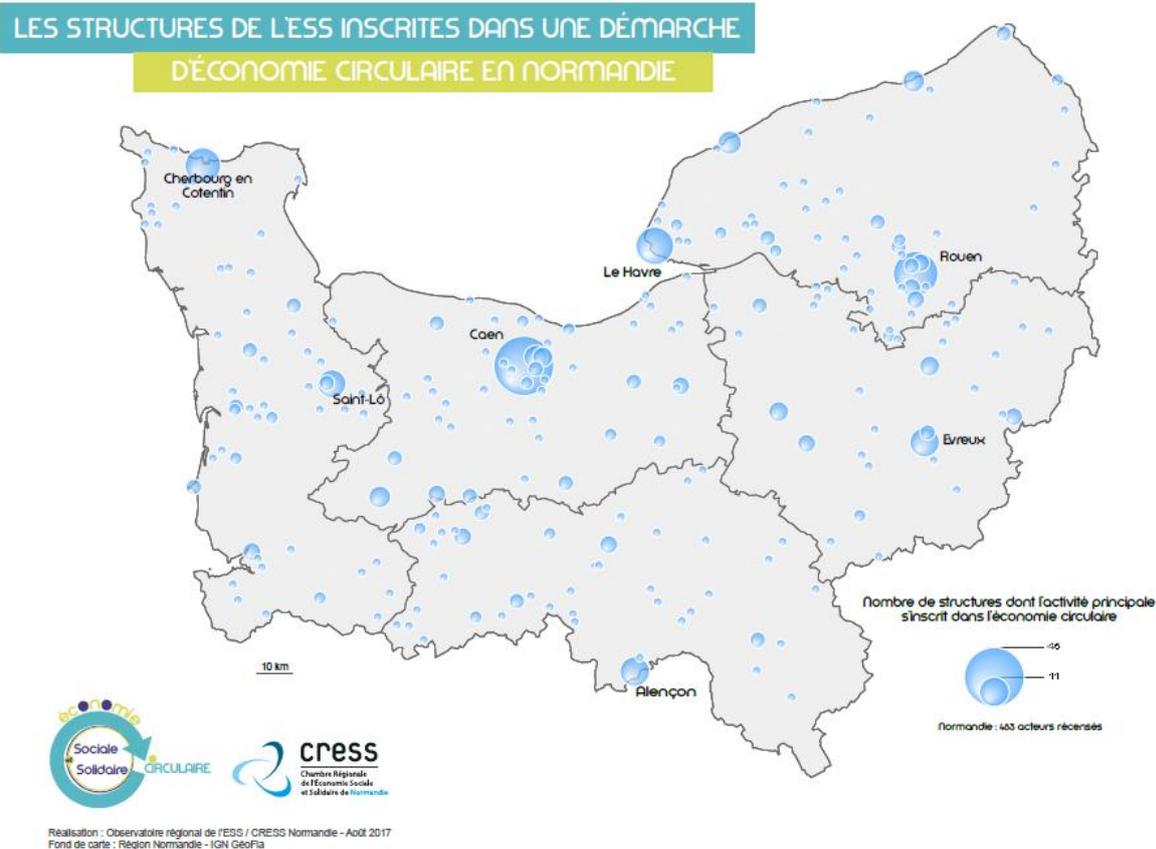


Figure 14 : Répartition géographique des structures d'ESS inscrites dans le champ de l'économie circulaire

La concentration de structures de l'ESS plus forte en Seine-Maritime et dans le Calvados est liée à la plus forte densité de population et la présence d'un tissu industriel plus important.

- Seine-Maritime : allongement de la durée d'usage et recyclage.
- Calvados : consommation responsable

Les autres départements sont marqués par l'importance de l'agriculture.

- Manche et Orne : forte présence de l'économie de la fonctionnalité à travers les CUMA
- Eure : consommation responsable

Tableau 4 Les structures de l'ESS inscrites dans une démarche d'économie circulaire par département (Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie)

Piliers de l'économie circulaire	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	TOTAL
Approvisionnement durable	6	4	6	6	3	25
Ecoconception	8		8	2	3	21
Ecologie industrielle et territoriale					3	3
Economie de la fonctionnalité	13	6	27	31	6	83
Consommation responsable	73	35	38	20	70	236
Allongement de la durée d'usage	12	7	12	4	24	59
Recyclage (y c. collecte et tri)	17	9	4	6	20	56
Total général	129	61	95	69	129	483

Associations et coopératives, principaux acteurs de l'économie circulaire

Au sein des acteurs de l'ESS engagés dans une démarche d'économie circulaire, on recense 354 associations (73,3%) et 129 coopératives (26,7%), **soit une surreprésentation des coopératives** par rapport à leur poids dans l'ESS normande (14,4%). Cela s'explique par une concentration importante de CUMA rattachées à l'économie de la fonctionnalité, mais aussi à la présence de SCOP et SCIC sur des activités liées à la consommation responsable (alimentation, conseil en énergie) et l'écoconception (écoconstruction).

Tableau 5 : Les structures de l'ESS inscrites dans une démarche d'économie circulaire par statut juridique

Piliers de l'économie circulaire	Associations	Coopératives	Dont SCOP et SCIC*	Ensemble ESS
Approvisionnement durable	23	2	1	25
Ecoconception	18	3	4	21
Ecologie industrielle et territoriale	2	1	1	3
Economie de la fonctionnalité		83	0	83
Consommation responsable	198	38	23	236
Allongement de la durée d'usage	58	1	1	59
Recyclage (y c. collecte et tri)	55	1	1	56
Total général	354	129	31	483

* SCOP : société coopérative et participative / SCIC : société coopérative d'intérêt collectif

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Si aucune mutuelles et fondations ne sont recensées dans cet état des lieux, cela s'explique par leur orientation sectorielle vers le sanitaire et social ou l'assurance. Cela n'exclut pas que ces acteurs de l'ESS aient entrepris des démarches s'inscrivant dans l'économie circulaire (achats responsables, plan de déplacements, ...).

L'insertion par l'activité économique, acteur majeur de l'économie circulaire

En Normandie, 201 structures disposent d'un agrément « insertion par l'activité économique », parmi elles **168 sont organisées sous forme d'entreprises de l'ESS** (associations, coopératives). Avec l'ouverture de la Loi ESS, les sociétés commerciales agréées IAE (sous forme SARL, SAS, EURL) auront

la possibilité de se faire reconnaître de l'ESS, bien qu'elles soient déjà communément admises dans le champ de l'ESS. Les autres structures agréées IAE étant des collectivités locales (commune, CCAS, CIAS).

Au sein de l'ESS, elles sont **65 structures de l'IAE à développer une activité qui s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, soit 4 entreprises agréées IAE sur 10 au sein de l'ESS.**

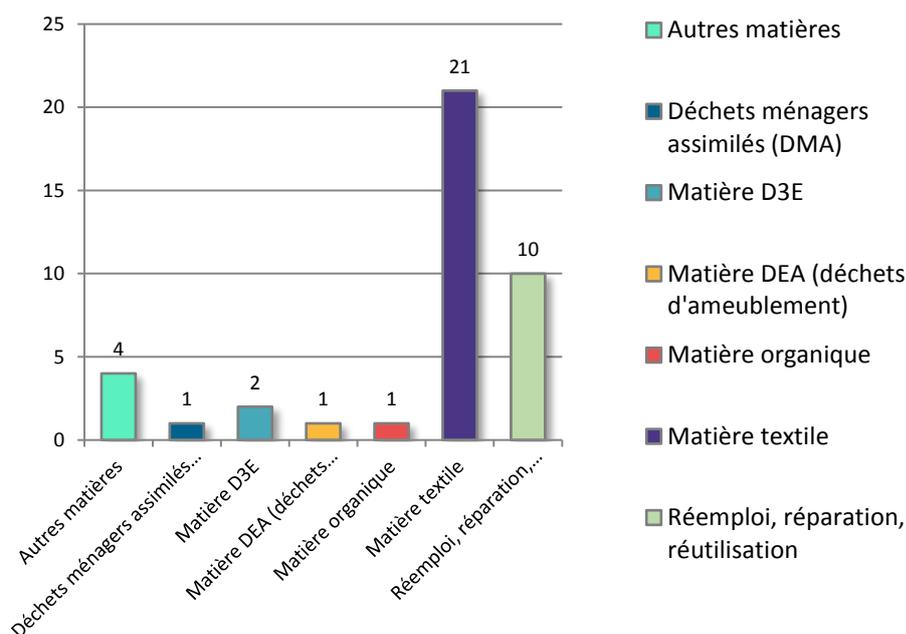
Tableau 6 : Les structures de l'ESS agréées « IAE » inscrites dans une démarche d'économie circulaire

Piliers de l'économie circulaire	Entreprise d'insertion	Atelier et chantier d'insertion	Association intermédiaire	Ensemble IAE
Approvisionnement durable	1	12	0	13
Ecoconception	0	4	0	4
Ecologie industrielle et territoriale	0	0	0	0
Economie de la fonctionnalité	0	0	0	0
Consommation responsable	2	5	1	8
Allongement de la durée d'usage	3	6	1	10
Recyclage (y c. collecte et tri)	2	28	0	30
Total général	8	55	2	65

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Les acteurs de l'IAE sont principalement positionnés sur des supports d'activités liés au recyclage (collecte, tri et valorisation) ou liés à l'approvisionnement durable (maraîchage, agriculture-élevage). Nous illustrerons ces activités par des exemples de structures dans la partie portant sur les piliers.

Figure 15 : Les acteurs de l'IAE autour des activités liées au recyclage et au réemploi, réparation et réutilisation



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Une dizaine d'acteurs du secteur adapté développent une activité principale autour de l'économie circulaire

En Normandie, 138 entreprises évoluent dans le secteur adapté, parmi elles 55 Entreprises adaptées (EA) et 83 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). **Près de la moitié de ces établissements sont organisés sous la forme d'entreprise de l'ESS (72)**. Avec l'ouverture de la Loi ESS, les sociétés commerciales agréées IAE (SARL, SAS, EURL) auront aussi la possibilité de se faire reconnaître de l'ESS, bien qu'elles soient déjà communément admises dans le champ de l'ESS.

Au sein de l'ESS, seuls **9 établissements développent une activité principale qui s'inscrit dans l'économie circulaire**, principalement autour de recyclage (collecte, tri et valorisation) de matières D3E²⁵ ou du papier/carton. Nous illustrerons ces activités par des exemples de structures dans la partie portant sur les piliers.

²⁵ D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques

2. Les piliers de l'économie circulaire

2.1.L'approvisionnement durable

De quoi parle-t-on ?

L'approvisionnement durable concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant leur exploitation efficace en limitant les rebuts d'exploitation et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables. L'énergie éolienne, hydrolienne, et solaire n'entre pas dans ce concept car n'utilise pas dans le procédé de fabrication des outils de matériaux locaux, dont l'approvisionnement n'est pas durable.

Source : ADEME

Le pilier de l'approvisionnement durable rassemble 25 établissements de l'ESS, majoritairement sous forme associative (23). Les activités développées relèvent principalement de la filière agricole (18 structures) et de la filière bois-énergie (6 structures).

Tableau 7 : Les structures de l'ESS qui s'inscrivent dans le pilier de l'approvisionnement durable

Approvisionnement durable	Associations	Coopératives	Ensemble
Filière agricole	18	0	18
Filière bois	4	2	6
Filière maritime	1	0	1
Ensemble	23	2	25

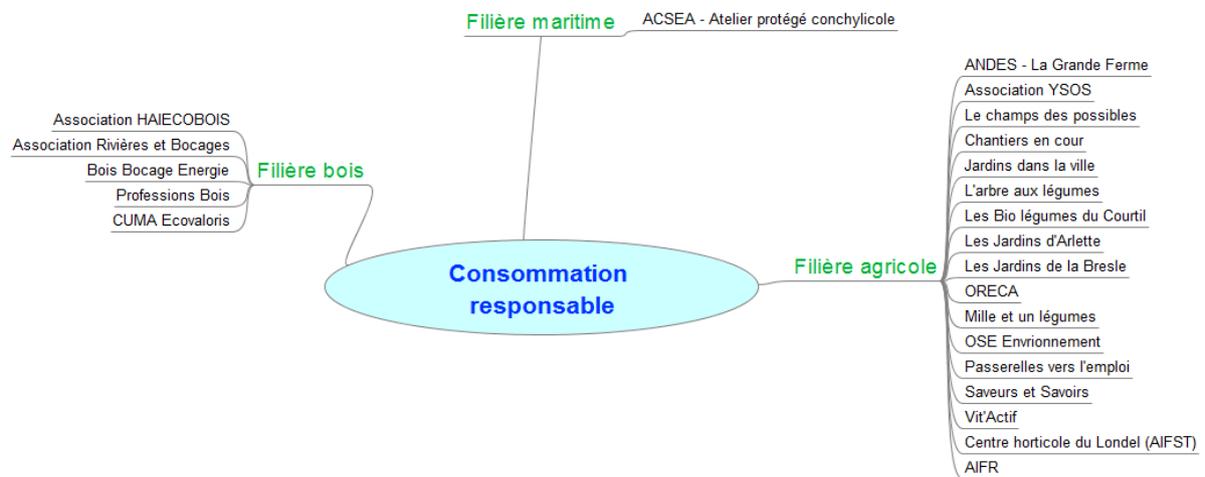
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

La filière bois rassemble des acteurs investis historiquement sur la ressource bocagère comme l'association Haiecobois et la CUMA Ecovaloris dans la Manche ou la SCIC Bois Bocage Energie dans l'Orne. L'objectif est à la fois de préserver et valoriser les haies bocagères, tout en fournissant du bois de chauffe local en circuit court issu de l'entretien des haies.

La filière agricole se compose principalement de productions maraichères/fruitières, qu'il s'agisse d'une activité support à l'insertion économique (Les Jardins d'Arlette à Falaise, Jardins dans la ville à Argentan, l'association YSOS à Evreux) ou à des actions de sensibilisation (ferme pédagogique Chantiers en Cour à Souleuvre-en-Bocage) ou encore de collectifs de paysans (Saveurs et Savoirs à Romilly-sur-Andelle dans l'Eure). La production est généralement distribuée en circuit court (vente à la ferme, distribution de paniers type AMAP, drive-fermier) ou dans le cadre d'une épicerie sociale (La Grande Ferme de l'ANDES dans l'Orne).

Enfin, une structure est positionnée sur **la filière maritime**, il s'agit de l'atelier protégé conchylicole « La Calvadosienne » de l'ACSEA à Asnelles (14). D'autres acteurs de l'ESS développent des activités autour de la filière maritime comme la dynamique des *Paniers de la mer* de l'association Actif Insertion à Fécamp (76), mais qui porte une activité principale autour de textile.

Figure 16 : Les acteurs de l'ESS dans le champ de l'approvisionnement durable



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

2.2.L'éco conception

De quoi parle-t-on ?

Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au cours de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances. Cette démarche permet notamment de diminuer la quantité de matière, d'allonger la durée de vie, de faciliter la réparation, le recyclage ou le remanufacturing.

Source : ADEME

Le pilier Ecoconception rassemble 21 établissements de l'ESS, majoritairement sous forme associative (18). On recense une quinzaine d'acteurs de **l'éco construction** et quelques structures (6) qui fabriquent des **matériaux éco conçus** à base de bois et de papier notamment. Le nombre d'acteurs ESS identifié sur la fabrication de matériaux et produits biosourcés ou à partir de matière recyclée est faible, d'une part car l'ESS est peu présente dans le secteur industriel et d'autre part car le repérage de ces acteurs est assez complexe (il ne peut s'agir que d'une production marginale au sein de l'entreprise). Néanmoins, ce dernier axe constitue un gisement d'activité potentiel important pour l'ESS.

Tableau 8 : Les structures de l'ESS qui s'inscrivent dans le pilier Ecoconception

Ecoconception	Associations	Coopératives	Ensemble
Eco construction	13	2	15
Matériaux et produits biosourcés ou à partir de matières recyclées	5	1	6
Ensemble	18	3	21

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

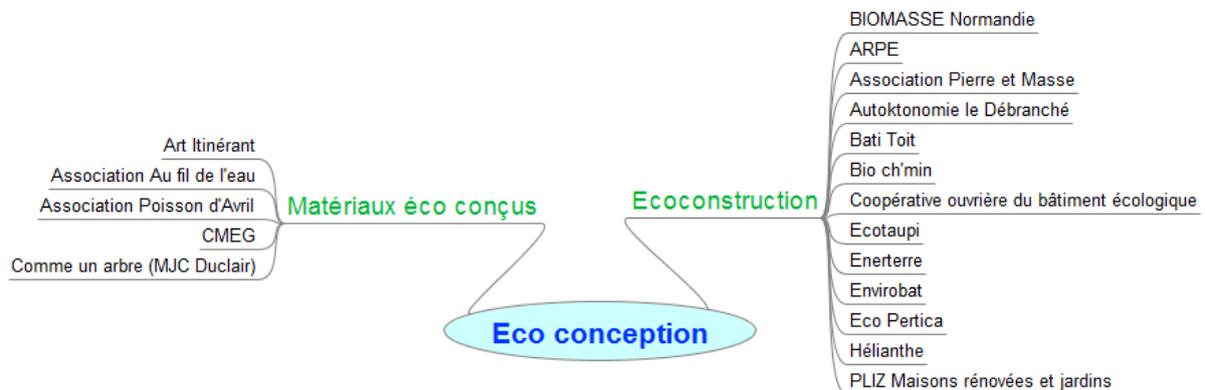
L'écoconstruction

L'écoconstruction rassemble à la fois des acteurs de l'ESS positionnés sur la promotion et la mise en œuvre de chantiers d'écoconstructions. On recense par exemple le chantier participatif de rénovation énergétique de l'association Enerterre dans la Manche (isolation ou enduits isolants à base de terre ou de chaux), les écosites Ecotaupi et Pierre et Masse dans la Manche, le centre de ressources sur l'éco construction Eco Pertica dans le Perche (chanvre et terre crue) et des entreprises du bâtiment qui proposent des chantiers à partir de matériaux naturels (PLIZ à Sées, Coopérative ouvrière du bâtiment écologique à Fécamp, Bati Toit au Havre)

Matériaux et produits biosourcés ou à partir de matières recyclées

Au sein de l'ESS, les acteurs positionnés sur les matériaux et produits biosourcés ou à partir de matières recyclées sont principalement des acteurs de l'IAE qui développent des supports d'activités autour du carton et du bois (Au Fil de l'eau à Cherbourg, Comme un arbre par la MJC de Duclair, Art Itinérant à Caen ...). La SCIC Eco Pertica dans le Perche produit également des éco matériaux à partir de produits biosourcés comme le chanvre ou la terre cuite. A noter également, la coopérative de BTP CMEG (14) qui développe la fabrication de béton à partir d'anciens poteaux électriques.

Figure 17 : Les acteurs de l'ESS dans le champ de l'écoconception



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

La SCIC Ecopertica travaille sur deux projets de R&D sur des éco-matériaux (terre et chanvre) en circuits courts. Cette démarche est collective et participative impliquant les producteurs des matières premières, les artisans et consommateurs, gage de l'efficacité et de la future appropriation de la solution technique dans le contexte local de production et de consommation.

2.3.L'écologie industrielle et territoriale

De quoi parle-t-on ?

L'écologie industrielle et l'écologie territoriale sont des champs scientifiques et des modalités d'actions qui s'intéressent aux relations entre les sociétés humaines et la biosphère à travers la connaissance des flux et des stocks de matière et d'énergie, mais aussi à travers l'organisation des relations sociales entre les acteurs qui génèrent ces flux. Leur visée est de produire des connaissances sur la compatibilité des activités humaines avec le fonctionnement de la biosphère en s'inspirant des écosystèmes naturels. L'une des principales applications pratiques de l'EIT sont les symbioses industrielles. Certains pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) s'inscrivent dans l'EIT.

Source : ADEME

Les acteurs de l'ESS sont aujourd'hui très peu positionnés sur l'écologie industrielle et territoriale (EIT). Seuls 3 acteurs ont été classés dans ce pilier même si les synergies inter-entreprises de l'ESS sont bien présentes dans l'ESS mais sous forme informelle. L'écologie industrielle étant une démarche de coopération, elle ne représente pas l'activité principale d'une structure et ne peut donc être identifiée comme tel.

Cependant, 3 structures ont pour objet principal la mise en œuvre de la coopération. L'association Ecologie Industrielle Estuaire basée à Gruchet-Le-Valasse a pour mission la conduite d'une réflexion engageant l'estuaire de la Seine dans une démarche d'écologie industrielle, afin d'assurer un

développement cohérent et durable de ce territoire. Il s'agit d'une association rassemblant les collectivités du territoire, les acteurs économiques (CCI, Grands Ports maritime du Havre et de Rouen, ...) et des associations et syndicats.

L'association pour la Création d'un Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine (ACPMES) qui regroupe les collectivités de l'estuaire de la Seine a vocation à favoriser les actions autour de l'écologie industrielle et territoriale.

Enfin, la coopérative (SCOP) Les Techniques de l'environnement basée à Saint-Romain-De-Colbosc (76) propose une offre d'accompagnement aux territoires sur les gisements de déchets bio digestibles ou sur des projets d'installation de traitements par méthanisation.

2.4.L'économie de la fonctionnalité

De quoi parle-t-on ?

L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. **Le fondement de l'économie de la fonctionnalité** (appliquée à des biens durables ou semi-durables) s'appuie sur le fait que le fabricant, ne vendant plus son produit mais l'usage de ce produit, a tout intérêt à **avoir un produit à longue durée de vie et évolutif**. Ces modèles apparaissent assez profitables tout en augmentant l'efficacité des ressources consommées.

Source : ADEME

Les agriculteurs sont déjà habitués de longue date à ce type d'usage via les Coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole. L'usage collectif est préféré à la propriété individuelle, ce qui oblige à tendre vers du matériel de qualité.

En Normandie, **on recense 83 CUMA** qui emploient au moins un salarié (entre 600 et 800 CUMA en Normandie). On retrouve le plus grand nombre de CUMA employeuses dans la Manche (27) et dans l'Orne (31).

Pendant la frontière de ce qui relève de l'économie de la fonctionnalité reste tenue pour des structures qui louent des produits éco-conçus et des services, classées ici dans le pilier de la consommation responsable : location de matériel pour événementiels (Les hommes fourmillent), de mobilier et matériel électronique (Art Itinérant, Au fil de l'eau, la ressourcerie RESISTES, ENVIE, etc.).

Par ailleurs, l'économie de la fonctionnalité est un modèle économique qui ne peut aisément être repéré dans le cadre d'une étude statistique, à l'instar de l'écologie industrielle et territoriale. Ainsi, certains entrepreneurs développent des services comme la location de couches lavables, de mobilier éco conçu (services proposés en marge de l'activité de structures comme Art Itinérant ou Au fil de l'eau).

2.5. La consommation responsable

De quoi parle-t-on ?

Consommation Responsable : La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services).

Ce choix nécessite pour l'acheteur de disposer de l'information nécessaire comme par exemple au travers de l'affichage environnemental.

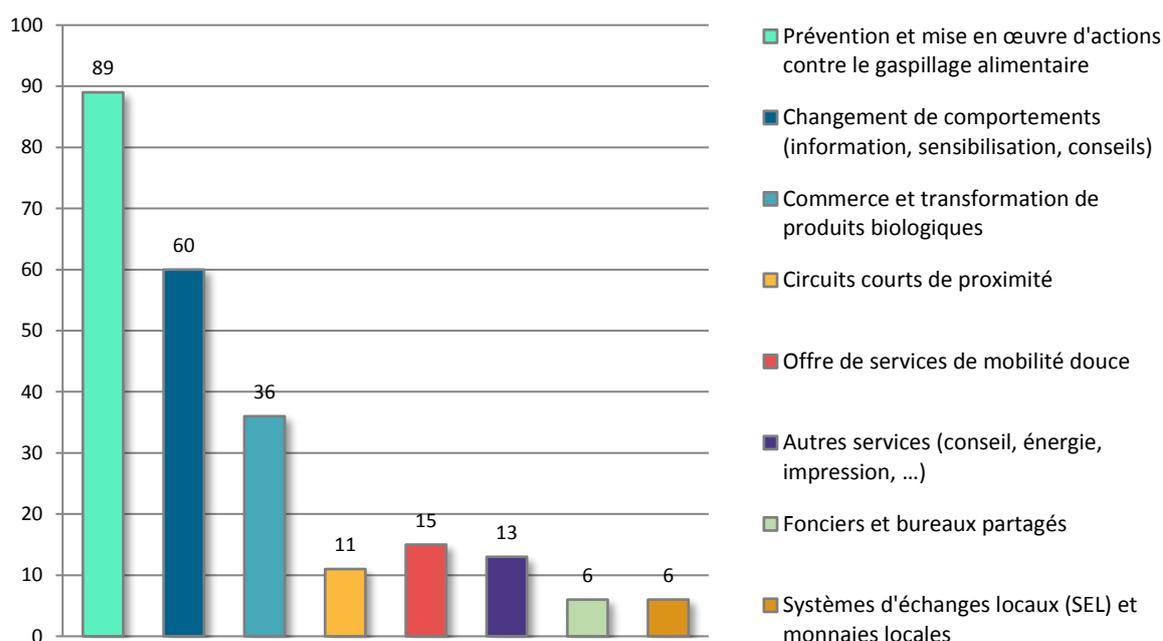
Les actions de sensibilisation à l'environnement, de lutte contre le gaspillage alimentaire sont incluses dans la consommation responsable puisqu'elles concourent à changer les comportements

Source : ADEME

De très nombreux acteurs de l'ESS développent des activités en lien avec la consommation responsable. Ils représentent près de la moitié de l'ensemble des acteurs de l'ESS identifiés sur des activités d'économie circulaire (48,9%), soit 236 acteurs. **Les deux tiers ont des emplois permanents** pour mener à bien leurs actions, **l'ensemble des acteurs représente un millier d'emploi dans l'ESS normande**. Parmi les activités développées, on distinguera celles qui relèvent :

- **De la prévention** (prévention et mise en œuvre d'actions contre le gaspillage alimentaire ; changements de comportements) : 149 acteurs
- **De la distribution et de la consommation** (commerce et transformation biologique ; circuits courts de proximité ; offres de services de mobilité douce ; autres services) : 75 acteurs
- **De l'économie du partage** (fonciers et bureaux partagés ; système d'échanges locaux et monnaies locales) : 12 acteurs

Figure 18 : Les acteurs de l'ESS du pilier de la consommation responsable



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Parmi l'ensemble des acteurs de l'ESS, beaucoup interviennent dans le domaine de la **prévention et mise en œuvre d'actions contre le gaspillage alimentaire** (89), le **changement de comportement** (59) et le **commerce et la transformation de produits biologique** (36).

Si la plupart des acteurs repérés sont sous forme associative, on trouve néanmoins de nombreuses coopératives dans le pilier de la consommation responsable, en particulier des SCOP et SCIC.

Tableau 9 : Les types de statuts des structures de l'ESS du pilier de la consommation responsable

Piliers de l'économie circulaire	Associations	Coopératives	Dont SCOP et SCIC*	Ensemble ESS
Prévention et mise en œuvre d'actions contre le gaspillage alimentaire	89	0	0	89
Changement de comportements (information, sensibilisation, conseils)	60	0	0	60
Commerce et transformation de produits biologiques	12	24	11	36
Circuits courts de proximité	11	0	0	11
Offre de services de mobilité douce	13	2	2	15
Autres services (conseil, énergie, impression, ...)	5	8	8	13
Fonciers et bureaux partagés	3	3	2	6
Monnaies locales, SEL	6	0	0	6
Total général	199	37	23	236

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Le changement de comportement

Positionnés historiquement sur des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public, les acteurs de l'ESS concourent **au changement de comportements** sur un ensemble de sujets sociétaux autour de l'écologie, du développement durable ou de l'alimentation (commerce équitable, agriculture biologique, ...). Hors acteurs spécifiques qui interviennent sur la prévention et la mise en œuvre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, ce sont **60 structures de l'ESS** qui ont été répertoriées sur le territoire régional. Tous relèvent du secteur associatif, on y retrouve notamment :

- Les associations **de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)** comme les CPIE (Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), Normandie équitable, le GRAINE Normandie, etc.
- Les associations **de protection à l'environnement** comme la Ligue pour la protection des oiseaux, le groupe mammalogique normand, le GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection à l'Environnement), le CRÉPAN (Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie), HNNE (Horizon Nature Normandie Environnement), etc.

Il ne s'agit là que des associations employeuses ou qui ont possèdent un numéro SIRET, car de **très nombreuses associations exclusivement bénévoles** sont actives sur ces thématiques en Normandie.

La prévention et mise en œuvre d'actions contre le gaspillage alimentaire

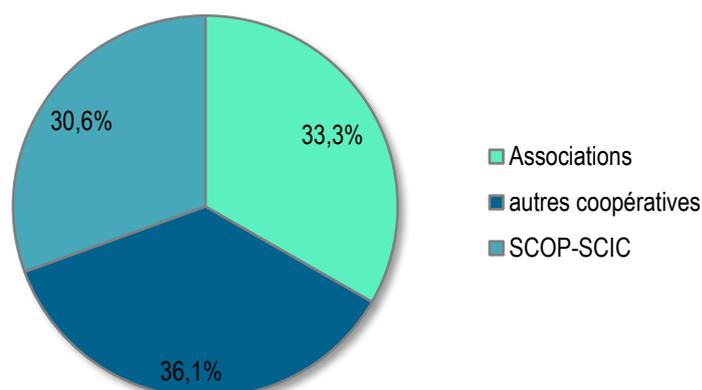
Dans ce domaine qui regroupe la valorisation de produits alimentaires invendus ou données (distribution alimentaire, disco soupe, épicerie sociale, banque alimentaire, ...), **89 acteurs associatifs** et leurs établissements ont été repérés. Figurent dans ce domaine, les acteurs historiques de **l'aide alimentaire** comme la Croix rouge française, les Restaurants du cœur, le Secours catholique ou la Banque alimentaire mais aussi **les épiceries sociales/solidaires** (L'Ilot des échanges, SOLEPI, AGORAÉ – épicerie sociale étudiante, ...) ou d'autres initiatives locales comme Zéro déchets Rouen. A noter également que de nombreuses actions ponctuelles (disco soupe, distribution alimentaire) sont menées par des associations dont il ne s'agit pas de l'activité principale et qui ne sont repérées dans cet état des lieux.

L'Association Actif Insertion, développe depuis 2016 le projet « les paniers de la mer », à Fécamp (76) sous forme de chantier d'insertion. L'objectif est d'accompagner l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi sur un support de métiers de poissonnerie, mais aussi de participer à l'aide alimentaire sur un produit d'accès habituellement limité. Ce projet est affilié à la fédération nationale des paniers de la mer.

Commerce et transformation de produits biologiques

Les acteurs de l'ESS ont milité historiquement pour une consommation alimentaire plus respectueuse de l'environnement et des Hommes, c'est pourquoi on retrouve un nombre d'acteurs de l'ESS important (36) autour du commerce et de la distribution d'aliments biologiques. Le secteur coopératif occupe une part importante (67%) de l'ESS sur l'aspect distribution (vers les professionnels et les particuliers) avec des réseaux pionniers comme Biocoop. On trouve également des initiatives collectives locales comme Le Local à Bois-Guillaume (76), Bio 14 à Caen (14), Seine Saveur Bio à Louviers (27), L'Garden Partageo à Torteval-Quesnay (14) ou les Robins des bio à Elbeuf (76), etc. En plus des magasins de distributions alimentaires, on trouve également des traiteurs bio et éthiques (Le Spot à Caen, Seine Saveur Bio à Louviers) et des artisans (la boulangerie les Co 'pains à Cambremer, la Falue à Caen). Coté associatif, le réseau Artisans du monde, spécialisé dans le commerce équitable et biologique, est aussi emblématique de ce mouvement vers une alimentation plus soutenable, avec une part importante de produits biologique. Dans un contexte fort de changement de comportement des consommateurs vers des aliments plus sains et plus respectueux de l'environnement et malgré un dynamisme de création important ces dernières années, **il existe encore en Normandie un potentiel de développement autour de la restauration bio et éthique et du commerce biologique.**

Figure 19 : formes juridiques des acteurs de l'ESS dans le commerce et la transformation de produits biologiques



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Circuits courts et/ou de proximité

Dans l'ESS, les circuits courts alimentaires de proximité concernent les initiatives collectives allant dans le sens d'une consommation et d'une agriculture conscientes des enjeux de développement durable de proximité. Dans ce domaine, se retrouvent principalement les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), les drive fermiers / distributeurs automatiques produits fermiers ou les magasins de producteurs / vente à la ferme. A l'initiative de citoyens ou de producteurs, ces structures ne portent pas souvent d'emplois permanents ou n'ont pas forcément de structure juridique spécifique (drives fermiers qui dépend d'un agriculteur, distribution de paniers gérée par un collectif de citoyens), c'est pourquoi seuls 11 acteurs, tous associatifs, ont été identifiés dans cette catégorie. A titre d'exemple, les AMAP représentent environ 130 collectifs en Normandie, alors que seulement une petite dizaine ont un numéro SIRET.

Qu'ils s'agissent du commerce et de la transformation de produits biologique ou de la vente en circuit court, **l'enjeu de la visibilité et de la promotion des initiatives existantes demeure important**. Il existe aujourd'hui un certain nombre d'initiatives soit spécifiques à un secteur (IAE, secteur adapté) ou à des réseaux (Le Panier des Pro par Normandie Equitable et l'ADRESS), mais il n'existe pas encore de plateforme ou d'annuaire à l'échelle normande comme en Bretagne (Monique Solidaire) ou de salons d'affaires régionaux.

L'association MIL Perche (Marché d'Intérêt Local du Perche), créée en 2016 dans l'Orne, met en synergie des producteurs pour promouvoir les circuits courts et valeurs de l'ESS au travers une plateforme logistique de distribution en circuits courts à destination des professionnels. L'objectif est de favoriser la création d'emploi, le développement et la pérennisation des installations agricoles et artisanales locales, et l'utilisation de produits issus de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour contribuer aux enjeux de santé et d'environnement.

Offre de services de mobilité douce

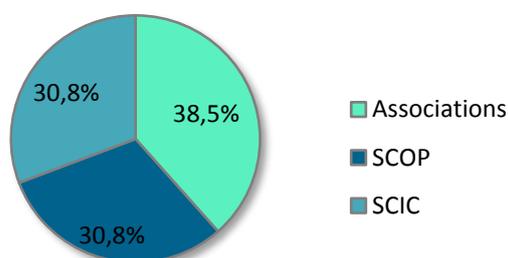
Dans le domaine de la mobilité durable, 15 structures de l'ESS ont été repérées en Normandie agissant dans les domaines **de la mobilité douce** (traction animale, livraison en vélo, ...) et **la mobilité inclusive**²⁶ (auto-école associative, prêts de deux roues à tarif social par exemple). Il s'agit pour la plupart de structures associatives (13), mais on trouve également une SCIC (Pôle Mobilité du bassin d'emploi du Havre) et une SCOP (Toutenvélo à Rouen). Parmi les acteurs identifiés en Normandie, on note la présence de plusieurs auto-école associatives/sociales (MJC Bel Ebat à Evreux, FJT L'Espace-temps à Caen, Le bon créneau à Saint-Etienne-Du-Rouvray, ALFA à Vernon, ...), des services de prêts de deux roues (ACCES à Bernay, Les Amis de Jean Bosco à Gravus, ...), des services de livraison en vélo (Toutenvélo à Rouen) ou de la traction animale (Le chemin de halage à Pîtres dans l'Eure). Certains acteurs de la réparation et du réemploi peuvent également proposer des services de location à un tarif modulable selon le niveau des ressources. D'autres projets autour de la mobilité sont en cours de réflexion (Saint-Lô, Flers, ...).

Un réseau des acteurs normands de la mobilité inclusive a été créé en 2017 : Mob'In Normandie. Il regroupe une vingtaine d'acteurs régionaux. Le réseau a pour objectifs de permettre aux acteurs normands de se connaître pour proposer une offre de service cohérente et des compétences reconnues sur l'ensemble du territoire pour les publics les plus fragiles ; de tendre vers une équité des services sur l'ensemble du territoire ; d'être l'interlocuteur référent pour les pouvoirs publics sur les questions de mobilité.

Autres services (conseil, énergie, impression, ...)

Sont regroupés dans cette catégorie les acteurs de l'ESS qui proposent des services à faible impacts environnementaux, parfois associés à un volet insertion. **Les formes coopératives sont privilégiées (8 structure sur 13), notamment la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)** qui permet des approches territoriales particulièrement adaptées aux services proposés et aux valeurs défendues.

Figure 20 : formes juridiques des acteurs de l'ESS dans la catégorie des autres services



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

²⁶ La mobilité inclusive désigne la recherche des obstacles à la mobilité et la construction de solutions concrètes et durables au service d'une mobilité accessible à tous. La mobilité est un facteur clé d'insertion sociale et de développement économique puisque 20% des personnes en âge de travailler rencontrent des difficultés de mobilité (source : Laboratoire de la mobilité inclusive).

Les domaines d'activités sont variés comme **la fourniture d'électricité** (Enercoop, Plaine Sud Energie), le **conseil en énergie/éco rénovation** (Les 7 Vents, association Info énergie des Hautes-Falaise, CIER – Centre d'initiation aux énergies renouvelables), **les conciergeries solidaires** (Facility Serv) ou encore **les services de nettoyage de véhicule**. Dans ces deux dernières catégories, les structures sont souvent sous forme de société commerciale avec un agrément entreprise d'insertion comme Lav'Auto Bio à Cherbourg-en-Cotentin ou Otherworld Développement Durable (ODD) au Havre.

Fonciers et locaux partagés

Deux jardins partagés ont été classés dans cette rubrique. Le partage de locaux recouvre le plus souvent un moyen au service du développement de l'activité des structures, plutôt qu'un objectif principal. C'est pourquoi, il a été également regroupé dans ce domaine **les 3 coopératives d'activités et d'emploi (CAE)** de la région (Créacoop 14 dans le Calvados, Crescendo dans l'Orne et la Manche et SCOP 276 en Seine-Maritime et Eure) et **les tiers lieux**. Cependant, l'activité de chaque structure rassemblée au sein du tiers lieu a été privilégiée à la dimension collective du tiers-lieu, sauf lorsque celui-ci avait comme fonction l'animation du lieu (le WIP à Caen). Au total, 6 acteurs ont été catégorisés dans ce domaine.

Monnaies locales et SEL

Ici encore, seules les monnaies locales en activité et quelques rares SEL ont pu être repérées juridiquement dans cet état des lieux, soit 6 acteurs.

Les monnaies locales citoyennes/complémentaires sont des modes d'échanges qui permettent de mettre en relation des partenaires commerciaux favorisant les circuits courts et ayant signé une charte éthique (environnement, règles sociales du travail, valeurs de l'ESS, etc.) et des utilisateurs désireux de consommer plus local et plus juste, par l'intermédiaire d'une monnaie complémentaire à l'euro. Actuellement **deux monnaies locales citoyennes** sont en activités en Normandie (le GRAIN au Havre et l'AGNIEL à Rouen), mais plusieurs projets existent sur le territoire (Cherbourg, Bayeux, etc.).

Focus sur le projet de monnaie régionale

Dans sa logique de facilitateur, la Région apporte son soutien à ces initiatives citoyennes. Avec les différents acteurs impliqués en Normandie, un travail de concertation a été lancé, pour co-construire un projet régional commun. Allier les forces et les compétences pour les Normands puissent passer à la monnaie citoyenne et soutenir l'économie locale et responsable. Un changement d'échelle qui pourrait faire la différence et transformer ces projets alternatifs en véritable alternative économique.

Les systèmes d'échanges locaux (SEL) sont des collectifs qui permettent d'échanger des services ou des produits (bricolage, conseils en informatique, couture, tonte, aide administrative, ...) dans un cadre non marchand selon une unité propre à chaque collectif. Selon le portail www.annuairedessel.org, il existe 22 SEL sur l'ensemble de la Normandie. Cependant, ils sont très peu à avoir été repérés dans cet état des lieux (seulement 4) car il s'agit soit de services ne s'appuyant pas sur une structure juridique existante ou employeuse, soit le SEL est rattaché à une structure juridique dont ce n'est pas l'activité principale (comme par exemple le SEL adossé à l'association Enerterre dans la Manche).

2.6.L'allongement de la durée d'usage

De quoi parle-t-on ?

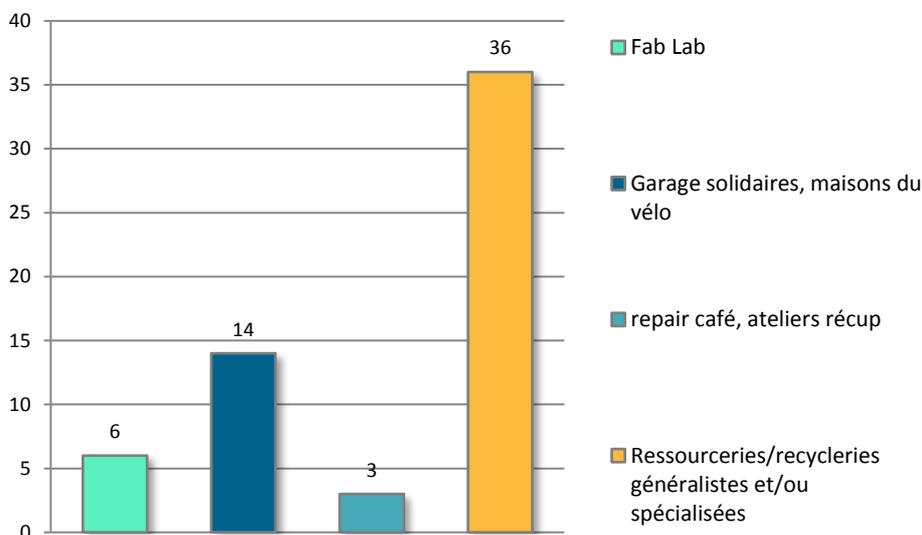
L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation. La réparation est la remise en fonction d'un produit, lui permettant de prolonger l'usage sans que l'utilisateur s'en sépare ou après qu'il s'en soit séparé. Le réemploi permet, par le don ou la vente d'occasion de prolonger l'usage d'un produit, en lui permettant une nouvelle vie. La réutilisation conduit à ce que des déchets puissent être remis en état sous forme de biens d'occasion ou soient démontés pour en revendre les pièces en état de fonctionnement.

Source : ADEME

Les acteurs de l'ESS sont historiquement fortement implantés dans le domaine de l'allongement de la durée d'usage, au travers les ressourceries/recycleries, des repair café, garages solidaires / self garage, maisons du vélo ou encore fablabs.

Au total, **ce sont 59 acteurs qui ont été repérés à l'échelle normande**, presque exclusivement associatifs, soit 12,2% de l'ensemble des structures de l'ESS. En termes d'emploi, ce pilier de l'économie circulaire représente **environ 700 salariés dans l'ESS**.

Figure 21 : Répartition des acteurs identifiés dans l'allongement de la durée d'usage selon la nature de l'activité



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Les ressourceries-recycleries sont des structures qui « collectent et valorisent des déchets encombrants pour revendre des objets de réemploi et réutilisation à prix modiques »²⁷. La ressourcerie participe également à la sensibilisation à la réduction des déchets. Ces dernières années, les ressourceries-recycleries se sont rapidement développées au niveau national comme au niveau régional. Initialement représenté par des acteurs historiques comme les communautés Emmaüs, des

²⁷ Source : le réseau national des ressourceries

initiatives associatives voient le jour depuis plusieurs années dans les territoires comme par exemple Agir'Recycl (76), l'Abri (27), CLIPS ressourcerie (76), Résistes (76) ou encore Tri tout solidaire (50). Plusieurs projets sont encore à l'étude à l'échelle normande. **On peut recenser une quinzaine de ressourceries-recycleries « généralistes » en Normandie.** A celles-ci s'ajoutent **des ressourceries-recycleries spécialisées sur certains produits** comme les jouets (l'association Rejouets à Cérences dans la Manche), les équipements électriques et l'électroménager (ENVIE en Seine-Maritime, l'association étudiante Enactus à Rouen) ou encore sur la réparation de flippers ou d'arcades anciens (ACREPT à Dieppe). D'autres filières de déchets ou matériaux existent, et seront développés dans le pilier recyclage et valorisation des déchets.

Les self-garage ou garages solidaires sont des garages dans lesquels il est possible de réparer soi-même, ou de faire réparer son véhicule à moindre coût. L'objectif étant de faciliter l'accès à la réparation pour des personnes en situation de précarité d'un part, et de développer l'autoréparation pour le grand public d'autre part. En Normandie, on peut citer l'association Propulsion le garage solidaire (50), le garage associatif Bourthois (27) ou Etape auto (50). On trouve également sur le territoire régional des « **Maisons** » **du vélo** qui permettent de réparer son vélo, souvent associées à un service de location de vélo. C'est par exemple l'association Véloisol à Caen ou La roue libre au Havre. D'autres projets sont en cours de développement dans d'autres territoires (Flers, Cherbourg). Enfin, des associations proposent **des ateliers de réparation** de petits appareils électriques ou électroniques sous la forme de « repair café » ou « d'ateliers récup » (la Générale Marabille à Caen ou Sharebourg à Cherbourg).

Alliant usages numériques et réparation, **les fab labs** se développent en Normandie à l'image de l'association Les copeaux numériques à Rouen (76), L'écloserie numérique à Boitron (61) ou de Relais d'Sciences à Caen (14). Le Fablab est un espace ouvert à tous, il offre la possibilité de réparer ou réaliser des objets soi-même (notamment grâce à l'imprimante 3D), de partager ses compétences et d'apprendre au contact du chef d'atelier et des autres usagers. La plupart des fablabs sont portés par des laboratoires de recherches / centres de formations (LH3D, Fablab de l'IUT d'Alençon, ...) ou des collectivités (les bains douches numériques, MancheLab, ...). Depuis fin 2016, un réseau des fablabs en Normandie est en train de se structurer. Temporairement baptisé "FabNormandie", il réunit 13 membres de portage juridique divers²⁸.

²⁸ http://ledome.info/index.php?page=fiche_blog&id_manifestation=1874

2.7. Le recyclage et la valorisation des déchets

De quoi parle-t-on ?

Le recyclage comprend l'ensemble des techniques de transformation des déchets après récupération, visant à en réintroduire tout ou partie dans un cycle de production.

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées de recyclage et sont à mettre en œuvre en dernier recours.

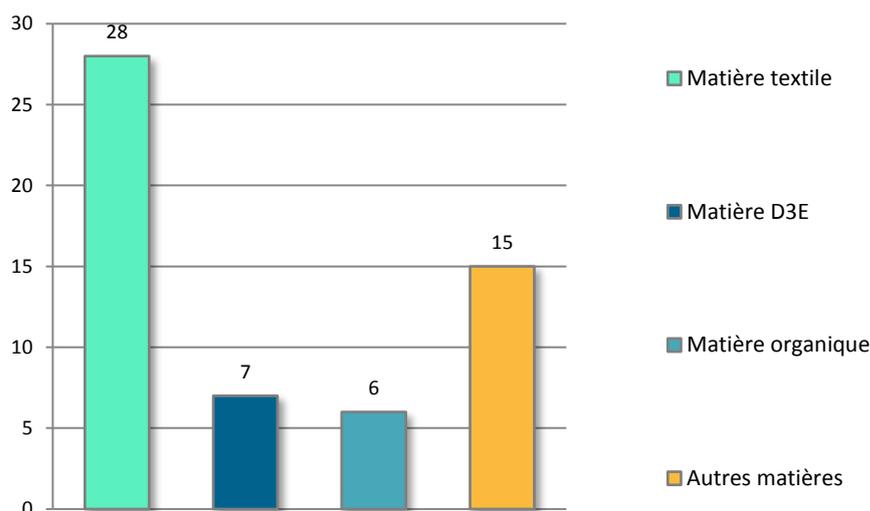
Source : ADEME

Dernier pilier de l'économie circulaire, les activités liées au recyclage et à la valorisation des déchets concernent **56 acteurs de l'ESS** (11,6%). L'ensemble de la chaîne (collecte-tri-recyclage) a été considérée dans cet état des lieux, les activités de recyclage à proprement parlé n'étant pas toujours majoritaires selon les structures. Les structures ont été classées par matière collectée, en lien avec Les filières encadrées réglementairement dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Parmi les acteurs du recyclage, l'état des lieux a permis de recenser :

- 28 acteurs de la filière textile, dont la plate-forme régionale Normandie TLC à Carpiquet (14)
- 7 acteurs des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : R'Pur à Caen, Envie en Seine Maritime
- 6 acteurs des déchets organiques : Pain contre la faim à Louviers (27) et Colombelles (14)
- 15 acteurs d'autres filières (papier-carton, bouchons plastiques, polystyrène...) : Les bouchons d'amour, les bouchons du cœur, des ESAT sur le papier

Figure 22 : Les acteurs de l'ESS dans le champ du recyclage



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Les trois quarts des acteurs de l'ESS répertoriés dans le pilier du recyclage sont employeurs. Le recyclage forme d'ailleurs le plus gros contingent d'emplois de l'ESS dans l'économie circulaire avec **près 2 000 emplois**, soit 41% des emplois tous piliers confondus.

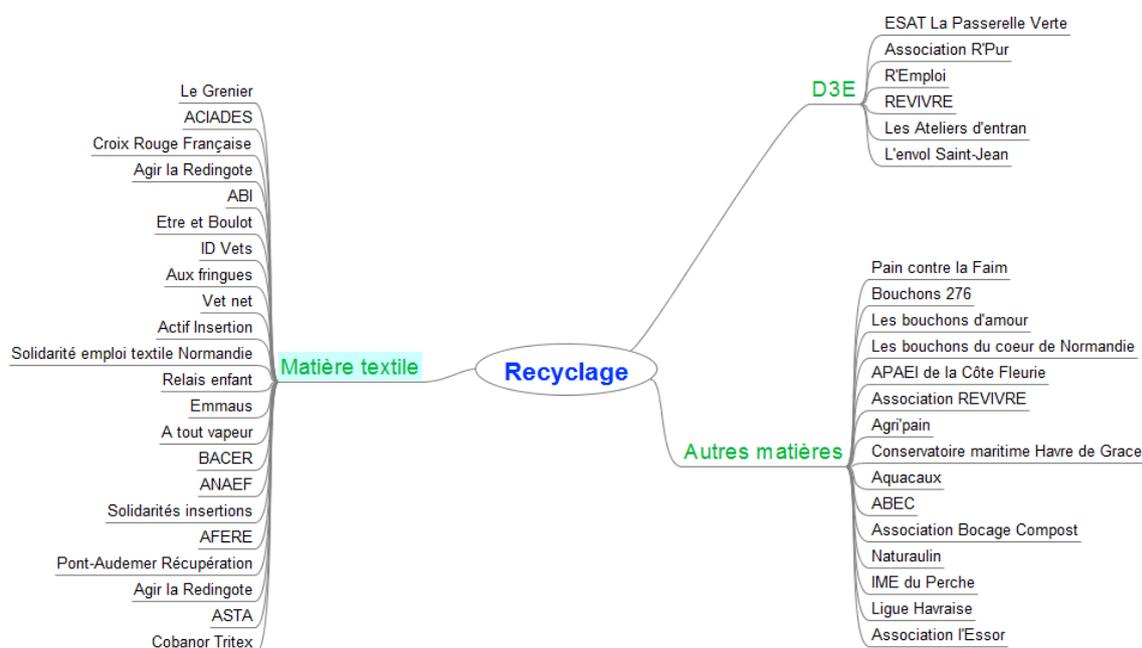
Tableau 10 : Les structures de l'ESS qui s'inscrivent dans le pilier recyclage

Recyclage (y c. collecte et tri)	Non employeur *	Employeur	Total général
Autres matières	4	11	15
Matière D3E	1	6	7
Matière organique	4	2	6
Matière textile	4	24	28
Ensemble	13	43	56

* Structures non employeuses au 1^{er} janvier 2017, mais inscrites au répertoire SIRENE

Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Figure 23 : Les acteurs de l'ESS dans le champ du recyclage et de la valorisation des déchets



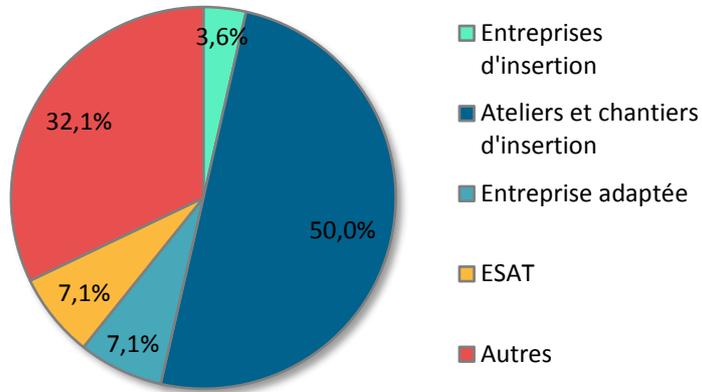
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

Parmi les divers gisements pris en charge par les acteurs de l'ESS, certains représentent une innovation sur le territoire à l'instar :

- des jouets (association Rejouets dans la Manche)
- du matériel médical (Eco Réso)
- des huiles de fritures (GECCO en projet)
- des décors scéniques
- des plates-formes de déchets du BTP
- du polystyrène

Le secteur de **l'insertion par l'activité économique** représente **53,6% des acteurs de l'ESS** positionnés sur le recyclage et la valorisation de déchets, principalement sous la forme d'ateliers et chantiers d'insertion. Le secteur adapté regroupe quant à lui 14,3% des structures liées au recyclage.

Figure 24 : Répartition des acteurs du recyclage selon leur type d'agrément



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie

L'INNOVATION SOCIALE PAR L'ESS : UN MODE D'ENTREPRENDRE ADAPTÉ AUX PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les principes de l'ESS et de l'économie circulaire se rencontrent dans plusieurs secteurs : elles partagent certaines caractéristiques, comme l'ancrage dans les territoires et une forte coopération entre les acteurs. Comme le souligne Mahel COPPEY, vice-présidente de Nantes Métropole, déléguée à l'ESS et l'économie circulaire, ces deux modèles « *partagent l'ambition de réconcilier les enjeux économiques, environnementaux et sociaux à l'échelle des territoires* »²⁹

Comme énoncé plus haut, les structures de l'ESS suivent 4 grands principes historiques :

- ⇒ L'utilité collective ou sociale
- ⇒ La gestion démocratique
- ⇒ L'hybridation des ressources
- ⇒ La non lucrativité individuelle

Face aux nouveaux enjeux du développement durable : augmenter le bien être des individus par un développement économique efficace, écologiquement viable et socialement équitable ; les structures de l'ESS mettent en œuvre des stratégies d'innovation sociale en lien avec les grands principes de fonctionnement qui les caractérisent.

Ces stratégies de projet sont reconnues au niveau européen et français comme des leviers de croissance et d'emploi, de réponse favorable aux enjeux climatiques et environnementaux.

1. L'innovation sociale un atout pour le développement de l'économie circulaire

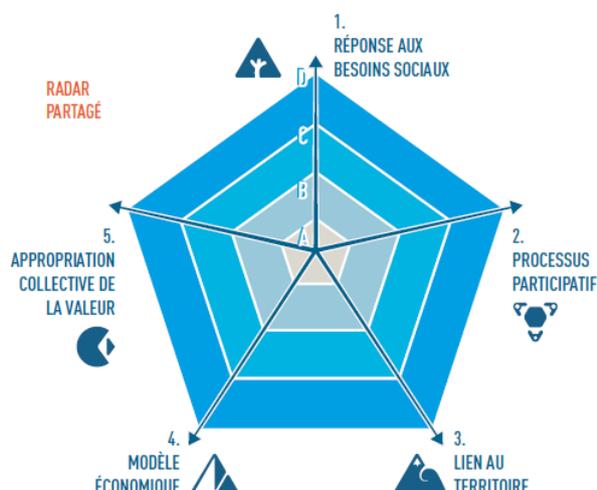
L'innovation sociale dans la Loi relative à l'ESS de 2014

Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- 1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits ;
- 2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale.

²⁹ RTES, « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? », Lettre n°25, novembre 2015.

L'innovation sociale articule donc une finalité sociale (ou sociétale) de l'activité en réponse à un besoin social identifié et un processus participatif mise en œuvre pour l'atteindre. Ce processus participatif implique les usagers dans la conception mais bénéficie au collectif dans le partage de la valeur économique, sociale et environnementale produite.



Pour mieux appréhender ce que peut être une innovation sociale, la CRESS PACA³⁰ propose cette représentation des 5 critères de caractérisation de l'innovation sociale.

Figure 25 : Le radar partagé de la CRESS PACA : un outil d'analyse et de caractérisation de l'innovation sociale

L'ESS, à travers sa capacité d'innovation sociale apporte des modes de fonctionnements et des réponses aux exigences du changement de paradigme imposé par les principes de l'économie circulaire.

1.1.La réponse à un besoin social

L'objet premier des structures de l'ESS n'est pas d'obtenir des parts de marché mais de répondre à un besoin social. L'activité socialement innovante peut ainsi répondre à des besoins sociaux non ou mal couverts dans les conditions de marché ou l'Etat, à de nouveaux besoins sociaux, proposer de nouvelles formes de gestion des biens communs ou impulser un changement des comportements. Il existe différentes formes de réponses aux besoins sociaux auxquels répondent les acteurs de l'ESS en Normandie.

Des nouvelles réponses à des besoins sociaux, des réponses à de nouveaux besoins sociaux

Les finalités des activités des structures historiques repérées sont liées à une utilité environnementale, mais aussi sociale en répondant à des enjeux de cohésion sociale.

Ainsi 13 % des structures de l'ESS s'inscrivant dans l'économie circulaire sont conventionnées IAE allient des **objectifs environnementaux à des objectifs d'insertion professionnelle** d'une partie de

³⁰ ORESS PACA, « Guide de l'innovation sociale 2015 », les cahiers de l'ORESS PACA, n°2, mars 2015

leurs salariés : activités de collecte et tri des déchets, de production agricole, de BTP, de réemploi (ressourceries, recycleries, réparation, etc.).

D'autres structures, conventionnées IAE ou non, dédient leurs activités à des **bénéficiaires en situation d'exclusion sociale**. Pour celles-ci, **l'enjeu est de faire de l'économie circulaire un support ou moteur de justice sociale**. La fédération nationale des paniers de la mer organise le transport, le conditionnement et la distribution d'inventu de poisson dans un réseau d'aide alimentaire, grâce aux structures relais d'IAE sur les territoires. Les objectifs de lutte contre le gaspillage alimentaire se combinent à ceux de sécurité alimentaire en quantité mais aussi en qualité par l'accès au poisson, aliment généralement absent des stocks d'aide alimentaire. Afin de favoriser l'intégration de ces produits rares, l'offre s'accompagne de recettes de cuisine et de sensibilisation à la conservation. Pour le restaurant associatif l'Arc-en-Ciel à Elbeuf, où le menu à 4 euros est confectionné avec des inventus en date limite de consommation collectés auprès de la banque alimentaire et de supermarchés, l'objectif est d'aller plus loin que la sécurité alimentaire en permettant aux personnes en précarité d'accéder à un espace social et de loisir.

L'**objectif de mixité sociale** est poursuivi par les acteurs de l'allongement de la durée de vie, qui, même s'ils ne s'adressent pas spécifiquement aux publics en difficultés économiques, proposent de se procurer ou de réparer les objets à moindre coût. Les ressourceries ou les associations de réparation de vélo proposent des objets ou des services de réparation très bon marché et allient souvent des activités de rencontre et d'échanges. L'association Vélisol par exemple, anime des ateliers de réparation et d'apprentissage du vélo dans des quartiers populaires. Ces structures poursuivent des objectifs de création de lien social, d'émancipation et d'autonomisation de l'individu dans le cadre d'une action sociale.

Le besoin social identifié ne relève pas seulement de l'action sociale, mais **d'objectifs d'amélioration de la qualité de vie de la collectivité plus globalement** comme la gestion des déchets. Dans ce secteur aussi, les structures de l'IAE sont particulièrement présentes, mais aussi les associations. Deux statuts (aides à l'emploi et implication bénévole) qui ont permis d'expérimenter de nouvelles activités de niche :

- L'association In situ propose l'allongement de la durée de vie des décors scéniques
- L'Entreprise d'Insertion NATURAULIN compacte les déchets polystyrènes des entreprises,
- etc

Ces réponses prennent en charge des problématiques qui concernent l'ensemble de la collectivité : entreprises, citoyens, acteurs publics.

Les structures de l'ESS se positionnent également sur de **nouveaux enjeux et besoins sociaux**.

La problématique de l'étalement urbain, particulièrement prégnante en Normandie, impose de nouveaux défis : la raréfaction du foncier agricole et la demande croissante des consommateurs urbains. Ainsi les initiatives d'agriculture urbaine comme celle du champ des possibles sur la Métropole de Rouen propose une production agricole à des « consom-acteurs » soucieux d'une consommation plus saine et durable.

La mobilité durable est également un défi pour l'habitation étalée où les 85% des déplacements habitation-travail sont effectués en voiture et représentent une forte source de pollution. En faisant la promotion des déplacements en vélo par une offre de matériel et de services associés, les structures de l'ESS se placent favorablement dans la réponse aux défis environnementaux de l'organisation du transport.

Les structures de l'ESS investies dans le champ de l'économie circulaire se placent également sur **l'innovation technique**. Ainsi, la SCIC Ecopertica qui travaille sur deux projets de R&D sur des éco-matériaux en circuits courts. La plus-value de la SCIC réside dans le caractère collectif et collégial de la démarche : une gouvernance impliquant les producteurs des matières premières, les artisans et consommateurs, gage de l'efficacité et de la future appropriation de la solution technique dans le contexte local de production et de consommation.

Afin d'assurer la pertinence de la réponse apportée, les structures d'ESS cherchent à identifier le besoin et à construire le projet en réponse avec les bénéficiaires directs. Le projet d'habitat social collectif Néologie, porté par l'entreprise d'insertion l'ABBEI (Activités Bois Bâtiment Entreprises d'Insertion) et le CCFD-Terre Solidaire, rend acteurs les futurs locataires dans la conception de leur logement.

Participation à la sensibilisation et à l'information à la consommation responsable

Les structures de l'ESS interviennent également dans la dynamique de changement des comportements des consommateurs par une offre de biens et de services durables, mais aussi par un accompagnement à la transition sociétale.

60 structures de l'ESS inscrivent leur activité principale dans l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), comprenant des actions sur le gaspillage alimentaire, la gestion des déchets, la consommation énergétique, la mobilité durable, l'agriculture biologique, etc. A ces actions de sensibilisation, s'ajoute également l'accompagnement à la mise en œuvre de solutions concrètes auprès du grand public et des consommateurs économiques privés ou publics. Des associations comme le CREPAN (Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature), le GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement), l'ALEC 27 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure) accompagnent les collectivités dans leur politique de sensibilisation et de changement de consommation sur leur territoire.

Le statut associatif concrétise la réunion de citoyens dans un projet collectif. Les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), sont issues d'une volonté du consommateur de se réapproprier et d'agir sur la société et l'évolution du monde agricole. Dans ces associations, agriculteurs et consommateurs construisent ensemble la production, la distribution et la consommation qui leur convient.

Les structures de l'ESS qui ne font pas de la sensibilisation leur activité principale, l'intègrent cependant dans leur démarche globale de changement des comportements. Ainsi les structures d'ESS développent des activités qui vont dans le sens d'une démarche globale d'économie circulaire. Les ressourceries ont parmi leurs 4 objectifs la sensibilisation aux impacts de notre consommation sur l'environnement. Certaines d'entre elles, comme la ressourcerie RESISTES s'inscrivent dans l'économie de la fonctionnalité en développant avec l'association Envie et l'antenne rouennaise d'ENACTUS³¹, une offre aux étudiants de location de meuble et d'électroménager sur la Métropole de Rouen. Cette initiative est en cours d'essaimage sur Caen entre l'antenne d'ENACTUS et l'association R-PUR. Le magasin de producteurs Le Local, le drive fermiers Saveurs et Savoirs, les coopératives BIOCOOP, promeuvent de nouvelles façons de consommer en développant l'offre en vrac, les ateliers de cuisine anti-gaspi, et en participant à la sensibilisation aux circuits courts de proximité.

³¹ Association à destination des étudiants pour le développement de l'esprit d'entreprendre et l'engagement des jeunes au service de la société.

Exemple d'actions innovantes

Besoin social identifié	Structure	Activités
Exclusion sociale	Solepi (épicerie sociale, 76)	Permettre aux personnes en précarité d'accéder à des produits alimentaires à prix réduits, mais aussi à d'autres types de services de bien-être (coiffure, esthétique), et de créer du lien social.
Exclusion sociale	Secours Populaire	Favoriser l'insertion sociale par l'alimentation (aide alimentaire), par l'accès aux vêtements à bas prix, par du soutien scolaire et des cours de français, par la création de lien social entre bénéficiaires et les nombreux bénévoles actifs.
Eco-construction	Enerterre (50)	Promouvoir le dispositif "Enerterre" de rénovation solidaire de maisons en terre au profit de personnes en situation de précarité énergétique, dont elle fédère les bénéficiaires.
Mise à disposition d'outils d'éducation	CARDERE	Le Centre d'Action Régional pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement (CARDERE), intervient auprès des scolaires mais aussi via ses « relais », structures ayant des activités d'EEDD mais dont ce n'est pas forcément l'activité principale, par la mise à disposition d'outils pédagogiques.
Distribution en circuits courts et services de proximité	Conciergerie du Rouvray (76)	Proposer une offre de service et de produits « responsables », notamment en coopération avec des acteurs de l'ESS, sur un lieu unique auprès d'étudiants, salariés, grand public : paniers de légumes, reprographie, pressing, traiteurs et point de collecte de déchets, etc.

1.2. La gouvernance des structures de l'ESS un atout pour mettre en œuvre des solutions durables

La norme ISO 26000 (relative à la responsabilité sociétale des organisations) définit la gouvernance comme « le système par lequel une organisation prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs ».

La loi de 2014 relative à l'ESS définit la gouvernance de l'ESS comme « une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associé.e.s, des salarié.e.s et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ».

La plus-value de l'ESS dans une démarche d'économie circulaire se situe également dans sa capacité à développer des procédés et modes d'organisation innovants, dans une approche collective et démocratique. La gouvernance des structures coopératives et associatives permet une plus grande transparence, un partage des décisions, une implication des salariés, partenaires et bénévoles. En

effet, la mise en place de solutions écologiques dans une entreprise implique la prise en compte des externalités de son activité sur son environnement et ses parties prenantes.

Intégrer une diversité d'acteurs en amont et dans la mise en œuvre des projets, favorise la prise en compte de l'intérêt collectif. La gouvernance démocratique prévient, quant à elle, l'appropriation d'un projet par une unique catégorie d'acteurs dont le but serait de servir ses intérêts propres.

Les différents types de statuts

Le choix du statut de la structure correspond au type d'activité développée et permet de monter un modèle économique et de gouvernance adapté à la réponse au besoin social identifié. Cependant, certaines structures associatives ont fait ce choix car ce statut est plus simple à créer et permet de tester le modèle. Par ailleurs, la coopérative implique fortement les salariés, ce qui demande un temps d'appropriation du projet plus long et des règles de gouvernance plus complexes que dans une association.

Tableau 11: Avantages et inconvénients des statuts associatifs et coopératifs. Source : La place de l'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire », CRESS Pays de Loire, 2013

	Modèle économique	Avantages	Inconvénients
Associations	Activité non lucrative et/ou de délégation de service public	<ul style="list-style-type: none"> - Souplesse et simplicité de création et de fonctionnement - Implication des bénévoles et salariés - Partage de valeurs - Pas besoin d'apport en capital 	<ul style="list-style-type: none"> - Limite pour le développement de l'activité - Plafonnement observé des subventions - Manque de reconnaissance - Prise de décision longue - Difficulté de suivi par des bénévoles quand le support est très technique ou très développé
	Possibilité d'être reconnu d'intérêt général et de pouvoir émettre des rescrits fiscaux		
	Projet citoyen impliquant des bénévoles		
Coopératives	Activité commerciale	<ul style="list-style-type: none"> - Valeurs et richesses partagées - 1 homme = 1 voix - Transparence des décisions - Partenariats - Implication des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance du statut - Prise de décision longue
SCIC	Coopération multi-acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des parties prenantes - Implication des collectivités - Limitation de la concurrence par le développement d'affaires - Internalisation des conflits potentiels entre les différents acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance du statut - Possibles réticences des acteurs associatifs d'une collaboration avec des entreprises privées

Les différents niveaux d'implication des parties prenantes

Dans les associations normandes, la composition du conseil d'administration dénote de la volonté d'impliquer les parties prenantes et de rassembler les compétences : bénéficiaires, élus de collectivités, professionnels de l'insertion, professionnels de l'environnement, etc. La clef de réussite de l'innovation réside dans un « équilibre délicat entre l'implication d'administrateurs engagés et garant du projet associatif et des salariés qui disposent de réelle délégation de pouvoir » (communication d'un administrateur).

Le statut SCIC, permet d'inclure des parties prenantes de nature différente autour d'un projet commun en prenant en compte les intérêts et les besoins de tous. Le principe étant que les actions menées puissent profiter à l'ensemble des acteurs concernés. Il prévoit dans la détention du capital une répartition entre salariés, clients, collectivités et fournisseurs.

La SCIC constitue également un statut qui permet l'implication de la collectivité dans la gouvernance de l'entreprise. Elle offre aux territoires qui cherchent de nouveaux modèles de développement, une approche multi-partenaire, un ancrage territorial fort et souvent une approche innovante. Elle permet de mettre en synergie de nombreux acteurs, qui ne sont pas habituellement associés à ce type de projets territoriaux.

Cet outil permet aux collectivités territoriales de prendre part, aux côtés de différentes parties prenantes (salariés, producteurs, clients, usagers...), à un projet d'entreprise utile au territoire. 525 SCIC sont aujourd'hui en activité en France et des collectivités sont présentes au capital de la moitié d'entre elles. La loi sur l'ESS, encourage le développement des SCIC. Elle permet aux collectivités d'intervenir jusqu'à 50% au capital des SCIC (contre 20% précédemment). Ainsi, le Conseil départemental de la Manche a intégré la gouvernance de la SCIC Eco Réso qui œuvre pour la revalorisation du matériel médical (fauteuil, lits médicalisés...), afin de participer activement au déploiement de ce nouveau service à destination des publics, sur son territoire.

Dans les coopératives de type SCOP, la polyvalence des métiers et la coopération inter-métiers est favorisée. Tous les salariés sont tenus d'entrer dans le capital dans un délai de 2 ans. Le gérant est élu pour un mandat de 3 ans et n'a pas vocation à y rester. Ainsi sont développées de la coopération et de l'enrichissement des tâches de chaque salarié par la polyvalence. Les salariés se réapproprient le sens de leur travail et le développement de l'entreprise. Cette démarche est garante de la pérennité de l'entreprise par une proximité avec les problématiques salariales au quotidien.

Les espaces d'échanges

Le fonctionnement démocratique nécessite de l'organisation et une mise en œuvre effective. Une des conditions nécessaires au partage du pouvoir dans une structure sont les espaces d'échanges entre différentes parties prenantes du projet associatif ou projet d'entreprise.

Dans les structures associatives, l'expression collective se vit lors des réunions statutaires (assemblées générales, réunions de Conseil d'Administration et de bureau), mais aussi lors d'échanges informels quotidiens entre bénévoles et salariés.

Dans les coopératives, l'expression collective et les espaces d'échanges sont plus ponctuels et formalisés au sein de réunions et comités.

Exemples de gouvernance partagée

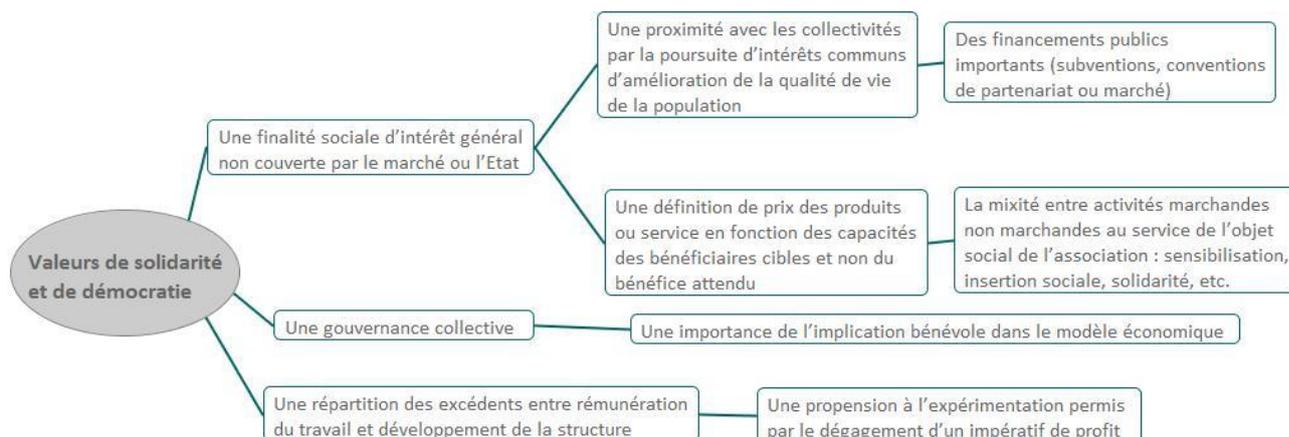
SCIC Enercoop Normandie	
Date de création	2015
Statut	SCIC SA agrément ESUS
Objet et gouvernance	Fournir de l'énergie 100 % renouvelable par la réappropriation des moyens de production par les acteurs du territoire en participant aux décisions liées à la vie du projet. La SCIC réunit donc consommateur, salariés, collectivités territoriales et partenaires privés dans son conseil d'administration.

Association Aquacaux (76)	
Date de création	1988
Statut	Association conventionnée IAE
Objet et gouvernance	Créer un lieu de projets expérimentaux et d'accompagnement au retour à l'emploi. La grande mixité des activités (bâtiment, communication, aquaculture, entretien du littoral, accueil de scolaires, EEDD) favorise un brassage d'administrateurs d'horizons divers qui enrichit le projet et son adaptation aux besoins du territoire.

Le Spot (14)	
Date de création	2012
Statut	SCOP
Objet et gouvernance	Offrir un service traiteur aux particuliers et aux acteurs économiques à partir de produits de saison, en privilégiant les produits locaux et issus de l'Agriculture Biologique. La pratique de la démocratie interne et l'objectif de faire de tous les salariés des associés. Les résultats de l'activité sont prioritairement affectés à la pérennité des emplois et aux projets de l'entreprise.

1.3.Des modèles économiques hybrides

Les associations sont par essence à but non lucratif et les coopératives priorisent l'homme au profit. La finalité renvoie directement à l'objet social de l'activité. **L'enjeu pour les structures de l'ESS est donc de dégager un modèle économique d'une visée sociale.** L'ESS n'empêchant pas de réaliser des bénéfices – au contraire – seul son mode de répartition diffère d'une entreprise dite « classique » : pas d'enrichissement des actionnaires mais bien un bénéfice reversé aux investissements et aux charges de la structure.



Les valeurs de l'ESS guident la construction et le fonctionnement du projet :

- Finalité sociale,
- Gouvernance collective
- Et partage de la valeur créée

De l'entrepreneuriat social

Les associations se sont professionnalisées et s'inscrivent désormais comme les autres entreprises dans un contexte économique contraignant, elles doivent s'adapter à l'évolution du marché, chercher à être performantes face à la concurrence. La CRESS Pays de Loire, dans son étude sur les éco-filières, utilise alors l'expression « d'entreprises associatives »³², pour qualifier cette adaptation et mutation des structures associatives.

Les coopératives sont, quant à elle, par essence intégrées dans l'économie et perçues d'emblée comme légitimes par les acteurs de l'économie « classique ». Pour autant, elles ont des spécificités qui les distinguent liées à leur appartenance à l'ESS de part :

- Leur gouvernance collective et démocratique par le principe 1 homme = 1 voix.
- La primauté de l'humain dans le modèle économique par la mise en place d'une solidarité entre salariés et associés, concrétisée par une répartition des excédents entre chacun des contributeurs à l'activité.
- Le développement de partenariats non économiques

A l'occasion de l'atelier « économie circulaire » organisé par la CRESS lors de la conférence régionale ESS de juin 2017, les acteurs se sont exprimés sur leurs modèles économiques. Il en ressort des stratégies de financement des structures multiples et corrélées à leur mode de fonctionnement :

- Liés à la nature de l'activité :
 - Pour l'investissement, l'ancrage territorial et la mobilisation des parties prenantes est un atout dans la mobilisation de capital

³² « Les métamorphoses du monde associatif », HELY Matthieu, Presses Universitaires de France, 2009.

- Le recours au Crowdfunding et aux subventions des collectivités territoriales sont favorisées par l'intérêt local qu'elles représentent
 - La diversification des activités permet de financer des activités déficitaires, fluctuantes ou innovantes par des activités plus rentables
 - L'hybridation des ressources dans les associations entre revenus d'activité et aides publiques :
 - Des plus-values sociales et environnementales fortes qui viennent en soutien des politiques publiques : Insertion par l'activité économique, enjeux de changement de comportement
 - Des plus-values environnementales qui intéressent les entreprises privées dans le cadre de leur communication
- Liés au collectif :
 - La lucrativité limitée favorise également l'innovation car l'investissement privé est davantage guidé par la finalité sociale de l'activité plutôt que le retour sur investissement
 - Le recours aux systèmes non monétaires : le bénévolat qui peut représenter jusqu'à plusieurs ETPs, réciprocité et systèmes d'échanges une part importante du modèle économique
 - L'implication forte des salariés et des bénévoles dans le projet associatif ou d'entreprise favorise l'implication dans l'activité
 - L'adaptabilité des structures dans leur réponse au besoin social leur permet de diversifier les actions et donc les sources de financement
 - Les coopérations avec les collectivités favorisent le développement de partenariats plus larges, avec d'autres collectivités mais aussi avec les entreprises classiques

Une importance des financements publics liée à l'objet social

Parmi les acteurs publics, l'Etat est le premier financeur des associations interrogées, suivi de la Région, du Département, de l'Intercommunalité, de la Commune, puis de l'Europe et des organismes sociaux. Les collectivités de petites tailles financent des projets plus locaux et à plus faibles budgets. L'Europe ne représente qu'une très faible part du financement des structures de l'ESS, ce qui peut être expliqué par l'envergure localisée et territorialisée des projets mais aussi par la difficulté de gestion administrative des conventions.

Historiquement, l'ESS a développé des relations particulières avec les pouvoirs publics. Les structures de l'IAE, qui poursuivent en premier lieu une mission d'insertion de personnes éloignées de l'emploi, ont été les premières à se positionner sur la gestion des déchets. Elles sont vite devenues proches des collectivités territoriales en charge de leur gestion. Puis d'autres types d'activité ont été mises en place en lien avec les collectivités, partageant des objectifs communs de réponse à un besoin social. L'indemnité reçue par ces structures compense et rétribue l'accompagnement des salariés : information, orientation, construction et suivi du parcours d'insertion, aménagement du poste de travail, etc.). Ces structures s'appuient sur un support d'activité permettant de stabiliser leur modèle économique. Elles ont plus de difficultés à obtenir des financements de droits commun pour l'appui à leur activité économique. Leur chiffre d'affaire est plafonné pour éviter la concurrence déloyale, du fait des soutiens qu'ils perçoivent au titre de l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

Dans les secteurs de la gestion des déchets (tri, collecte, sensibilisation, mise en place d'actions contre le gaspillage alimentaire, formation des élus), mais aussi des transports (formations, accompagnement à la mise en place de solutions de transports mutualisés), l'énergie (formations, accompagnement des politiques publiques), les structures répondent également à des marchés et appels à projet publics, marchés privés.

1.4.L'ancrage territorial pour développer des synergies sur les territoires

L'ESS est caractérisée par un fort ancrage territorial. Ce sont des acteurs économiques inscrits dans un système local. Ce principe de proximité est un atout pour la mise en place de démarches d'économie circulaire. En effet, une structure nationale ou internationale ne peut être proche des réalités de terrain, créer des boucles vertueuses en proximité, développer les circuits courts, etc. Par ailleurs, cet ancrage permet de prendre en compte les enjeux du contexte local.

L'ADEME reconnaît l'importance de la mobilisation locale dans la mise en place de stratégies de développement de l'économie circulaire :

- « Des entreprises (tous secteurs confondus), auprès de qui il faut déployer les arguments et démonstrations pour leur faire prendre conscience de leur intérêt à agir ;
- De la société civile, qu'il faut rendre partie-prenante dès l'amont, afin notamment d'éviter les phénomènes de rejet dans la mise en place d'une stratégie d'économie circulaire.
- Les collectivités locales en tant qu'actrices elles-mêmes mais également prescriptrices.³³ »

L'innovation en réponse au besoin social n'est pas forcément innovante d'un point de vue de la solution apportée, mais l'est du point de vue du territoire sur lequel elle s'inscrit. Ainsi SOLIDARAUTO sur la Métropole de Rouen, fait partie d'un réseau national de garages solidaires, demeure innovante car cette solution au besoin social identifié localement a été élaborée de manière endogène, adaptée aux besoins et ressources propres du territoire.

L'ancrage territorial se définit d'abord par le périmètre d'intervention des activités des structures dont la majorité sont à l'échelle des intercommunalités. Cela s'explique par la nature de l'activité : distribution en vente directe, modes de transports doux, location, réparation, etc.

L'ancrage local et le développement de circuits courts contribuent au développement de l'économie circulaire en réduisant les transports et les intermédiaires ainsi que le conditionnement, favoriser la production et la consommation locale. En cherchant les complémentarités, une optimisation des flux, la réponse à un besoin localisé, les structures s'organisent localement et contribuent à la mise en place de synergies sur les territoires.

L'ancrage territorial se traduit comme nous l'avons vu précédemment par l'intégration d'acteurs locaux dans les conseils d'administration des associations. Le modèle de la SCIC permet aux coopératives d'aller plus loin dans la coopération multi-acteurs.

³³ « Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France », ADEME/ARF, octobre 2014.

La mise en place de synergies territoriales

Les acteurs rencontrés, qu'ils soient sur des activités exclusivement non marchandes ou sur une mixité des ressources, entretiennent des relations d'abord avec les collectivités territoriales, avec les autres entreprises de l'ESS, puis avec les entreprises de l'économie classique.

- Par des **complémentarités d'activité** : des relations partenariales équilibrées entre acteurs de l'ESS et entreprises « classiques » sont mises en place, notamment avec leurs clients, fournisseurs et même avec leurs concurrents. Cela concerne notamment la SCOP Tout en Vélo, qui a effectué 70 % de son activité avec les entreprises de transporteurs de l'économie « classique » et a connu un développement beaucoup plus rapide que dans son plan prévisionnel. La réussite de l'intégration de cette structure dans le champ concurrentiel est liée aux valeurs environnementales et sociales portées (même si elle ne fait pas l'objet de mise en valeur par le client), mais aussi par sa compétitivité sur le marché.
- Par des **complémentarités de public cible** : les clients et les besoins sous-jacents à leurs activités ne sont pas les mêmes. La complémentarité permet également les échanges de bons procédés. C'est le cas par exemple des garages solidaires qui s'adressent à un public en précarité économique, il n'existe donc pas de concurrence avec les concessionnaires. Ceux-ci apportent leur appui en termes d'expertise. Le Secours Populaire, qui brasse d'importants volumes de vêtements qu'il ne peut stocker, coopère avec d'autres organismes de solidarité (la Cravate solidaire, Médecins du monde, etc.) pour proposer des vêtements aux bénéficiaires des différentes structures.
- Par des **flux de matières** : des flux de matières s'organisent sur les territoires entre structures de l'ESS sur des secteurs identiques ou complémentaires comme les surplus ou produits « non commercialisables » des chantiers de maraichage ou magasin de producteurs avec des structures de restauration : Le Local donne ses surplus à La Cantine sur la Métropole de Rouen, la Grande Maison de l'ANDES peut fournir d'autres chantiers de maraichage ou des ESATs de restauration lors des pics de production ou pour écouler les légumes « moches ». Ces flux intègrent également des structures de l'économie « classique » notamment par l'intermédiaire des ressourceries, qui reçoivent des mobiliers de magasin par exemple et mobilisent leur réseau ESS pour leur trouver une deuxième vie. Ces échanges sont informels et irréguliers.
- Par des **flux d'information qui participent à la structuration d'un maillage territorial** : systèmes d'échanges non monétaires et informels : entraide, échanges d'expérience et d'informations, implications mutuelles dans les conseils d'administrations, etc.

La mise en réseau et l'ancrage territorial permet d'obtenir une légitimité auprès des collectivités territoriales ou des entreprises de l'économie classique. Enfin, certaines structures de l'ESS disent être reconnues grâce au soutien des pouvoirs publics qui rassureraient les entreprises « classiques ».

Un exemple de mise en lien de la société civile, des pouvoirs publics et des entreprises « classiques » : Le PTCE de la SCIC LH Mobilité

La SCIC LH Mobilité a répondu à l'appel à projet PTCE en 2015 afin de bénéficier d'une aide à l'animation de la démarche territoriale engagée au sein de la SCIC.

Reconnus par l'article 9 de la loi ESS, **les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) se définissent par le regroupement sur un même territoire :**

- D'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- De collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- De centre de recherches ;

- D'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- D'organismes de formation ;
- De structures de l'économie dite « classique »

L'objectif pour les structures est de réussir à coopérer autour de projets économiques et sociaux innovants, et porteurs de valeurs de l'ESS et de développement durable.

En 2013, afin d'encourager de PTCE sur l'ensemble des territoires, l'Etat et la Caisse des Dépôts ont lancé 2 appels à projets : en 2013 et en 2015 permettant un soutien financier pour l'animation. En Normandie 4 PTCE sont labélisés : EcoPertica, ECOPYA, le Pôle Mobilité du Bassin d'Emploi du Havre, et la Maison des Solidarités du Pays de Bray.

LH Mobilité – Le Havre (76)	
Date de création	2015
Statut	SCIC, lauréate de l'appel à projet PTCE
Territoire d'intervention	Le Havre, Fécamp, les communautés de communes : Criquetot l'Esneval, Campagne de Caux, Caux Estuaire, Caux Vallée de Seine.
Objet	<p>Le projet de la SCIC est la promotion et le développement d'un ensemble de services à la personne pour lever les freins liés à la mobilité. Ce projet est conçu prioritairement à destination des publics fragiles mais aussi dans une logique de mutualisation des ressources et des moyens, en partenariat avec les collectivités locales et les entreprises du bassin d'emploi. Concrètement, le projet inclut la création d'une plateforme de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création de garages solidaires sous forme d'entreprises d'insertion • Un parc solidaire de prêt et de location de véhicules accessibles sur l'ensemble du territoire • Des actions de formation préparatoires à l'obtention du permis de conduire.
Les membres	<ul style="list-style-type: none"> • Structures d'ESS : Otherworld Développement Durable, Mécanos solidaires, l'association Inser'volant de la MJC de Duclair, Mission locale du Havre, SCIC NATURAULIN, Actif Insertion Fécamp, Planète Adam, Caisse d'épargne Normandie, le centre de formation FODENO • Réseaux ESS : WIMOOV, Association de mutualisation des SIAE de l'agglomération du Havre Energie et Caux, la Fédération des entreprises d'insertion Normandie • Entreprise de l'économie « classique » : TOTAL • Collectivité : Région Haute Normandie, Le Havre, Pôle emploi, CODAH, Département de Seine Maritime. • Institution : DIRECCTE, pôle Emploi
Intérêt de la démarche territoriale	« Le concept de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est très fédérateur et exemplaire pour ce territoire. Il est adapté au caractère évolutif du projet, qui commence sur Le Havre et s'étend sur l'ensemble du bassin d'emploi en cherchant à intégrer des structures existantes et en mettant en place des formations à leur intention. » ³⁴

³⁴ Résultat de l'appel à projets 2015, Pôles de Coopération, secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Économie sociale et solidaire, République Française, janvier 2016 (<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20341.pdf>)

La mise en réseau : structuration et coopérations

L'appartenance à un réseau est très importante tant pour le développement interne et externe des structures. La totalité des structures rencontrées appartient à un ou plusieurs réseaux. La coopération entre acteurs est un élément essentiel des activités de l'ESS. L'interconnaissance et le fait de réfléchir collégialement aux problématiques d'un secteur ou inhérentes à l'ESS, est le premier élément mentionné par les acteurs comme intérêt des réseaux.

Pour les acteurs interviewés, elle permet :

- De monter en compétences :
 - Accompagnement par le conseil et les compétences juridiques, comptables, techniques et financières pour le soutien au démarrage et l'accompagnement au développement
 - Pour les structures manquant de fonctions supports, ce rôle peut être primordial dans l'échange de supports pédagogiques, de communication, etc.
 - De bénéficier de formations techniques
- D'obtenir des informations :
 - Bénéficier d'une veille réglementaire et des opportunités de financement
- De développer les partenariats entre acteurs :
 - Echanges d'expériences et d'informations par l'interconnaissance
 - Favoriser le développement d'affaires
 - Coordonner les actions mises en œuvre et éviter les concurrences
- De valoriser leurs actions, d'obtenir une reconnaissance politique
- D'obtenir une légitimité dans l'économie « classique »

L'importance de cette mise en réseau pour les acteurs de l'ESS est particulièrement prégnante, en témoignent les nouvelles créations en 2017 : collectif Normand des ressourceries et des acteurs du réemploi, et Mob'in Normandie.

Parmi les réseaux auxquels adhèrent les acteurs de l'ESS, on retrouve en premier lieu **les réseaux régionaux d'accompagnement dédiés à l'ESS** qui réalisent des accompagnements à la création et au développement des structures. Ces réseaux peuvent également apporter des soutiens en expertise sur des thématiques spécifiques de l'économie circulaire. Ces réseaux sont souvent eux-mêmes adhérents à des réseaux nationaux (COORACE, FEI, CNCRESS, etc.), ce qui contribue d'une part à porter un plaidoyer politique au niveau des instances politiques nationales, et d'autre part à mutualiser les informations, expériences et innovations entre les réseaux régionaux.

⇒ CRESS, ADRESS, ARDES, URSCOP, FEI, COORACE, Chantier Ecole, GRAIN, etc.

Des **réseaux nationaux ESS spécifiques d'une filière ou d'une thématique**, contribuent à l'intégration de l'ESS dans les filières, et à créer des ponts avec les autres secteurs. Les réseaux nationaux spécifiques à un type d'activité permettent de gagner du temps dans l'installation des porteurs de projets et le développement des structures par l'échange d'expérience, la mise à disposition d'outils, d'informations, etc.

⇒ Réseau national des ressourceries, Fédération des paniers de la mer, Réseau national Tout en Vélo, Réseau national SOLIDARAUTO, Réseau national Mob'in, etc.

Les acteurs locaux aspirent à décliner cette mise en réseau au **niveau régional** pour répondre aux enjeux **spécifiques d'acteurs d'une filière ou d'une thématique développée par l'ESS**. Ceux-ci

interviennent au niveau régional car ils poursuivent notamment pour but de participer aux politiques régionales et de mutualiser les compétences pour le développement du secteur.

⇒ Mob'in Normandie, Collectif normand des ressourceries et du réemploi, Réseau des Tiers lieux, etc.

D'autres réseaux sont plus locaux et ont vocation à coordonner les actions comme le « Collectif 27, acteurs pour l'emploi » qui réunit des structures de l'IAE dans la mutualisation d'outils, le développement de projets et les relations aux institutions de référence départementales pour l'insertion par l'activité économique. Le réseau « Energie & Caux », réunissant également des acteurs de l'IAE, poursuit un objectif de développement de partenariats avec les entreprises classiques pour organiser les parcours d'insertion des personnes accueillies dans les structures d'IAE. Le réseau d'économie solidaire Caux Vallée de Seine, a pour objectif de mettre en lien les acteurs de l'IAE sur les territoires pour favoriser le développement économique des structures. **L'échelle locale est ici plus légitime et efficace que celle d'un réseau régional car ancrée dans le « bassin de vie ».** Cependant, ces réseaux sont fragiles car ils pâtissent d'un manque de moyens d'animation pour déployer leurs stratégies sur le « temps des projets ».

Et enfin, les acteurs de l'ESS peuvent adhérer à des **réseaux plus larges mais proches de l'ESS** qui ont vocation à appuyer une filière.

⇒ Le GRAINE (Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) sur l'EEDD, l'ARPE (Association régionale pour la promotion de l'écoconstruction) sur l'écoconstruction, Bio Normandie sur l'agriculture biologique, Normandie Equitable qui regroupe des producteurs de biens et services respectant une charte d'engagements responsables, augmente leur visibilité et leur amélioration continue de leurs pratiques professionnelles

Ou qui rassemblent divers acteurs : structures de l'ESS, entreprises de l'économie classique, collectivités et institutions, dans le but de coordonner une stratégie régionale

⇒ Le REGAL normand (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire), le REPAR normand (REseau normand Pour Amplifier la Réparation)

1.5. Un partage collectif de la valeur qui vise au changement de paradigme

Les structures de l'ESS mettent en avant leur différence de l'économie « classique » par les valeurs et l'éthique qu'ils portent, et leurs réponses à des besoins sociaux. En effet, les impacts directs et indirects de leurs actions vont au-delà de la structure concernée.

Ainsi, la valeur créée, monétaire et non monétaire est partagée collectivement. Il peut s'agir :

- De la **valeur monétaire créée** : les excédents dégagés par les associations et les bénéficiaires des coopératives sont réinvestis dans le projet pour en augmenter l'impact. La SCOP Tout en vélo a choisi d'augmenter son effectif salarié grâce à la croissance de son chiffre d'affaire.
- Une mission partagée par beaucoup d'associations : **favoriser le lien social** et les espaces de convivialité entre les membres. Ainsi, l'association RESISTES organise régulièrement des soirées conviviales qui rythment les périodes de déstockage. Ainsi, bénévoles, partenaires et citoyens se retrouvent autour d'un concert et partagent un repas. « C'est ce que l'on vient chercher en tant que bénévole, se retrouver pour passer un moment agréable et rencontrer de nouvelles personnes » (communication personnelle).

- **Des impacts de l'activité sur la société** : en prenant en charge l'insertion professionnelle, les structures de l'IAE favorisent l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi et participent à la lutte contre le chômage. En vendant des produits en circuits courts associés à des cours de cuisine, les magasins de producteurs, drives fermiers et AMAP, contribuent à l'effort de lutte contre le gaspillage alimentaire. La valeur créée bénéficie aux usagers directs mais aussi indirects : territoire, partenaires, société.
- **L'internalisation des externalités négatives** : par la mise en place de bonnes pratiques environnementales

Les acteurs de l'ESS positionnés sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable produisent une valeur que l'on pourrait qualifier d'exclusivement non monétaire même si elle fait l'objet d'une marchandisation. En effet, relais d'information et de formation au développement durable, ils sont acteurs de l'éducation en appui de l'éducation nationale mais aussi dans le cadre de l'éducation populaire. Intervenants auprès de publics divers : grand public, scolaires, entreprises, collectivités, ils développent une expertise technique sur les thématiques et peuvent accompagner des politiques d'entreprises ou de collectivités vers des pratiques plus durables. Cette expertise est également méthodologique, par les principes de pédagogie qui sont utilisés. Le réseau d'EEDD, animé par le GRAINE, est depuis 2016 en structuration sur l'ensemble de la région Normandie.

Internalisation des externalités négatives : l'initiative du WIP

Le WIP – Colombelles (14)	
Date de création	2016
Statut	Association de préfiguration
Objet	« Développer un Tiers-Lieu sur une friche industrielle d'une zone d'activité afin de répondre effectivement aux problématiques de transformations des modes de travail, des modes de vie sur le territoire de la communauté urbaine de Caen et de développer l'attractivité du pôle d'activité de Colombelles, en l'associant à des valeurs de durabilité et d'innovation sociale. »
Mise en place d'une démarche de circularité	<p>Le WIP a réalisé un diagnostic de sa « circularité » afin de qualifier sa démarche et d'améliorer ses pratiques, mais aussi de construire des outils pédagogiques. Ainsi, le WIP a défini 6 indicateurs, correspondants aux piliers de l'économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement durable : Consommation énergétique • Écoconception : Quantité de produits éco-labellisés utilisés • Ecologie industrielle et territoriale : Non développé • Economie de la fonctionnalité : Non développé • Consommation responsable : Habitudes alimentaires de la cité de chantier, mode de transport utilisé pour se rendre sur site • Allongement de la durée d'usage : Quantité de matériaux de réemploi et leur provenance • Recyclage : Part du poids des déchets mis en recyclage dans le poids total des déchets
Les impacts directs et	<p>Sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réemploi de ressources du territoire

indirects attendus de la circularité	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des acteurs et réseaux • Mise en œuvre de la filière réemploi en Normandie • Projet inter-entreprise (EIT) <p>Sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des externalités des activités de la Cité de chantier • Valorisation des ressources inutilisées <p>Sur l'économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forme d'organisation plus optimale • Nouvelles activités pour le WIP (groupement d'achats responsables, filière du réemploi, formation à l'économie circulaire des associations) <p>Sur le lien social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication du plus grand nombre dans un projet citoyen • Echanges d'usages et de pratiques • Inclusion et implication des habitants et des salariés de Colombelles³⁵
---	---

1.6. Développement des compétences et pratiques de recherche action

Malgré les difficultés pour des structures aux modèles économiques parfois instables, certaines structures de l'ESS investissent le **champ de la R&D**.

Cela est permis, par exemple, grâce à la mobilisation de l'Institut Régional de Développement Durable (IRD2) sur l'apport d'expertise pour qualifier et évaluer les actions mises en œuvre par les acteurs dans une démarche de développement durable. L'IRD2 a été créé par l'Université et le Conseil Régional de Basse Normandie. La gouvernance de l'association fédère des adhérents issus de secteurs différents (recherche, territoires, économie « classique », ESS et services d'Etat, cette logique de décloisonnement fait de l'IRD2 un véritable atout de recherche action sur les territoires.

Ainsi, certaines structures ex-bas normandes ont participé au dispositif Terr'innov, lauréat de l'AMI pour une économie circulaire en Basse Normandie, autour des problématiques d'upcycling et de design avec la ressourcerie Tritout Solidaires, de la circularité sur la cité de chantier du WIP ou du potentiel de développement des AMAP et des circuits courts dans la Manche.

La SCIC Ecopertica développe, quant à elle, deux projets de **R&D de développement d'éco-matériaux en circuits courts**. « Eco-Terra » a pour objectif une analyse technique et scientifique de l'utilisation de la terre pour la construction. Le but est donc bien de qualifier cette éco-conception en terme :

- De performance thermiques et hydriques,
- De coût énergétique, carbone et de gestion de fin de vie (analyse du cycle de vie),
- Et de coût de conception et d'installation.

Le deuxième projet « Chanvrisol », étudie les performances des chanvres produits localement par des mesures qui pourront être certifiées.

Ces deux projets associent les acteurs de la filière et les collectivités locales dans le but de faire progresser collectivement les filières d'éco-matériaux locales, et d'en améliorer l'accès.

³⁵ Source : « Le diagnostic circularité. Aller plus loin dans la permanence circulaire à la Cité de chantier », le WIP, 2017.

L'innovation sociale qu'elle soit dans la réponse à un besoin social, dans le mode d'organisation et de gouvernance font naître de **nouvelles compétences et de nouveaux métiers**.

Ces réponses nouvelles aux besoins sociaux, émergents ou pas, donnent lieu à des activités polyvalentes et transversales mises en œuvre par des salariés dont les missions ne correspondent aujourd'hui à aucun métier.

Ces nouveaux métiers peuvent être répertoriés par innovations :

- De nouvelle réponse à un besoin social : comme celui de « valoriste » au sein des ressourceries, formateur en déplacement à vélo, de Conseillers Mobilité Insertion dont l'offre de formation a été élaborée en 2016 face à une pratique et demande croissante des plateformes de mobilité
- De nouvelles techniques auxquelles ils font appel : Maître d'œuvre pour l'auto construction, travail de construction à base de matières naturelles
- De nouvelles organisation et animation de partenariats : gérant de SCIC

Par ailleurs, l'égalité d'information et de pouvoir de décision dans les coopératives induit une polyvalence et une certaine horizontalité des missions. Dans les associations, la participation aux Assemblées Générales et à certains Conseils d'Administration permet également l'appropriation du projet associatif. Dans les structures de l'IAE, la mixité entre salariés en insertion, salariés et bénévoles, favorise les échanges et l'enrichissement mutuel.

2. Les freins et difficultés rencontrés par les acteurs de l'ESS

Le déploiement des innovations sociales par les structures de l'ESS est cependant freiné par un certain nombre de difficultés internes et externes. Que ce soit dans l'élaboration, la stabilisation du modèle économique, la mise en œuvre de la gouvernance, le développement des partenariats et de la mise en réseau, l'ESS et l'économie circulaire doivent sortir de la marginalité pour ne pas représenter des économies parallèles mais bien un outil pour atteindre un développement durable – écologiquement soutenable, économiquement viable et socialement équitable.

2.1.L'instabilité des modèles économiques

Le fait de prioriser l'objet social à la réalisation de bénéfices n'exempte pas les structures de l'ESS et particulièrement les associations de viabiliser leur activité par un modèle économique. La professionnalisation des structures associatives et leur passage à l'entrepreneuriat social dénote d'une volonté de dépasser le militantisme bénévole pour prendre une place significative et structurante dans la société, mais répond également à un impératif de survie.

Pour les acteurs rencontrés, les enjeux économiques se situent à tous les stades des projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre :

- La cruciale phase de démarrage, où la définition d'un projet collectif doit trouver un modèle économique hybride, doit être capable d'avancer de la trésorerie, notamment pour les structures issues de projets citoyens.
- Le développement des structures : développer l'activité, augmenter le chiffre d'affaires, gagner des parts de marché, développer l'offre, les nouveaux métiers, créer de nouveaux pôles, de nouveaux services, se développer sur le territoire, innover, embaucher, etc.
- La pérennisation des modèles économiques qui peuvent subir des baisses de financement ou l'arrivée de concurrents lorsque l'innovation développée devient attractive.

2.2.Les risques du glissement de partenaires à prestataires des pouvoirs publics

En tant qu'acteurs du développement local, les structures de l'ESS sont de véritables partenaires des pouvoirs publics. Les fonctionnements collectifs et démocratiques liés aux statuts en font des outils pertinents, des partenaires légitimes pour le déploiement des politiques publiques. Les SCIC permettent en outre aux collectivités territoriales de participer au pilotage des projets.

Un paradoxe peut être cependant observé. Les collectivités territoriales peuvent instaurer des partenariats clairs du fait de la non-lucrativité des structures et de leur fonctionnement démocratique. Elles peuvent s'appuyer sur l'ESS pour la prise en charge d'activités non rentables et bénéficier de la capacité de mobilisation et de sensibilisation des citoyens par les associations, notamment grâce au bénévolat. Cependant la baisse des aides des pouvoirs publics, le passage à des conventions de prestations, et l'injonction d'autonomisation des associations, interroge sur la pérennisation des activités non marchandes des structures.

Par ailleurs, même si l'expérimentation sociale est facilitée par la non-lucrativité des structures, elle ne peut se faire sans modèle économique. Le passage à des conventions de prestations défavorisent les structures de l'ESS dans la mise en œuvre de leur projet associatif dont seuls les composants

opérationnels sont subventionnés. Ainsi le projet associatif et le bénévolat deviennent des variables d'ajustement des projets aux capacités financières. L'enjeu pour l'ESS est d'éviter le glissement d'une position de partenaire à prestataire des pouvoirs publics. Cela permettrait en outre de s'affranchir des évolutions des enveloppes de financements, liées aux politiques changeantes.

La particularité du fonctionnement associatif est reconnue et légitimée dans deux textes réglementaires :

- La Loi relative à l'ESS de 2014 distingue **la subvention de la commande publique** en précisant que les actions, projets ou activités subventionnées « sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes bénéficiaires » et qu'ils ne peuvent « constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins propres des autorités qui les accordent »
- La circulaire Valls propose des outils de conventionnement, outils pour les collectivités de co construction de partenariats avec les associations (charte d'engagements réciproques, outils de concertation avec les acteurs) favorisant le recueil d'initiatives associatives.

Mais même si ces activités ne sont pas marchandes et sont mises en œuvre par des bénévoles, leur encadrement nécessite du temps de travail, des outils et des moyens financiers.

Etude sur le bénévolat à la Ressourcerie RESISTES

Conscient et désireux de proposer des missions d'investissement individuel et collectifs enrichissants, favorisant la mixité et le lien social, les associations se penchent sur la question du collectif. Ainsi, la ressourcerie RESISTES a accueilli des étudiants en sociologie de l'université de Rouen pour analyser la mobilisation bénévole au sein de l'association. La première motivation des bénévoles recensées est la contribution à un projet local de préservation de l'environnement. Pour cela, ils doivent se sentir impliqués, voir la finalité de leur mobilisation, donc découvrir et être associés aux différentes missions qui sont menées : la collecte, le tri, la réparation, la valorisation, etc. Cela exige du temps d'accueil, de prise en charge, de pédagogie et de transmission de savoirs de la part des salariés. Une des autres motivations est la possibilité de mobiliser et de transmettre leurs propres compétences, en réparation par exemple, qui là encore nécessite une organisation de l'outil de travail pour permettre des espaces d'implication des bénévoles communes à celles des salariés.

L'accueil des bénévoles au Secours Populaire

Dans les délégations territoriales du Secours Populaire, un poste est dédié à l'accueil et la gestion des bénévoles (qui peuvent atteindre 100 bénévoles actifs dans les grandes villes du territoire). Ceux-ci sont formés sur l'histoire du mouvement, la gouvernance, le projet associatif mais aussi pour chacune des missions dans lesquelles ils souhaitent s'investir. Ainsi, l'association s'assure que les bénévoles trouvent sens et plaisir dans leur engagement tout en garantissant pour la structure une organisation du travail bénévole efficient. Par ailleurs, le chargé de mission est également garant de la médiation entre salariés, bénévoles et bénéficiaires dans un cadre de mixité culturelle et sociale forte.

2.3. Avec les entreprises, concurrence versus coopération

ESS et entreprises de l'économie « classique »

Les entreprises de l'ESS et notamment celles de l'IAE se sont engagées historiquement sur le champ de l'économie circulaire et notamment la gestion des déchets. Dès les années 60, elles ont utilisé le support d'insertion la collecte, du tri et du réemploi des déchets. L'absence de réglementation sur le

statut des déchets combiné à un modèle économique spécifique de l'IAE leur a permis de défricher ces différents marchés de « niche » et de prendre une place prépondérante. Puis la réglementation et l'organisation des filières à « responsabilité élargie du producteur » (REP), ont structuré le secteur et certains des marchés alors de « niche » se sont solvabilisés. Des structures de l'économie « classique » s'en sont emparés avec des moyens et des pratiques de positionnements sur les marchés incomparables à ceux de l'ESS : stratégies de marketing, moyens de communication, notoriété et reconnaissance sur les marchés, etc.

Ainsi la CRESS Auvergne Rhône-Alpes a représenté la dynamique de concurrence entre entreprises de l'ESS et de l'économie « classique » par le schéma suivant.

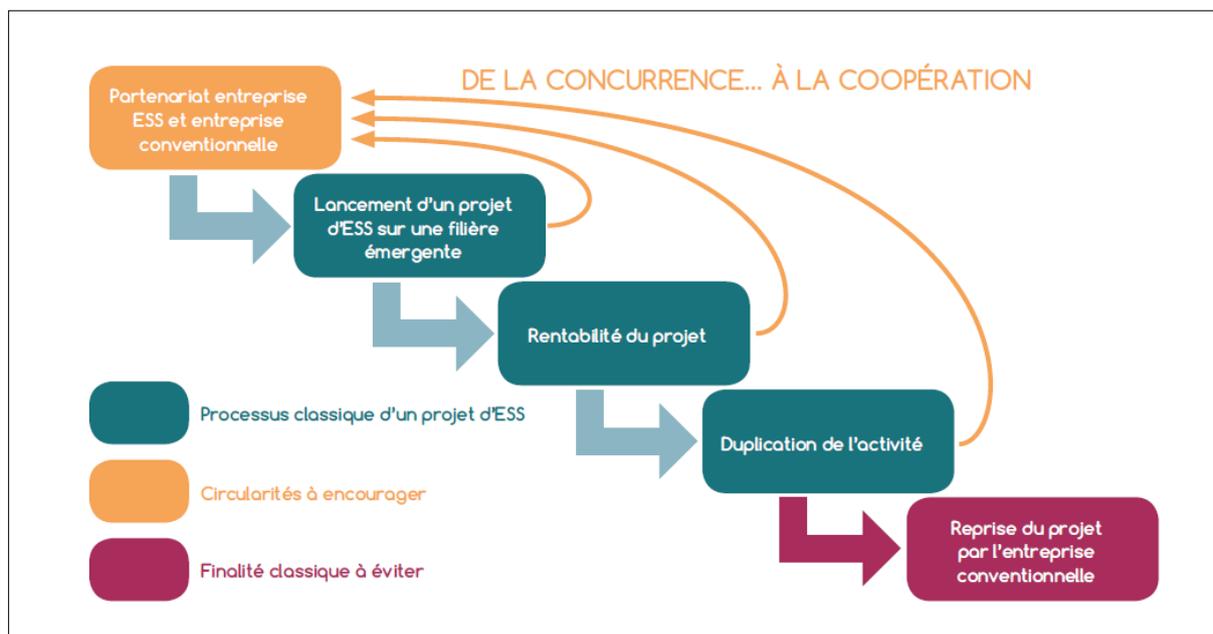


Figure 26 : Modélisation des dynamiques de partenariat et de développement d'activités entre ESS et entreprises de l'économie "classique". Régis Dando - Maxime Meyer - 2016

Dans ce schéma, une autre issue est proposée à l'essaimage des activités une fois leurs rentabilités trouvées, qui jusqu'alors était reprise par les entreprises de l'économie « classique » au détriment des acteurs de l'ESS, pourtant porteurs de l'innovation. L'idée est que la duplication de l'activité soit réalisée sur des bases partenariales multi-acteurs : prise en charge à la fois par l'ESS et par les entreprises de l'économie « classique ». **Ainsi le maintien de la réponse sociale apportée par l'ESS est garanti** : création d'emploi, insertion par l'économique, mobilisation citoyenne par le bénévolat, partage collectif de la valeur créée, etc.

Dans les autres secteurs, la concurrence avec les entreprises de l'économie « classique » se développe suite à la massification du changement du comportement des consommateurs. Ainsi la Grande et Moyenne Distribution (GMD) s'est positionnée sur la distribution en circuits courts pour répondre à une demande croissante des consommateurs. Cependant, ne disposant pas des mêmes atouts en termes de moyens de communication, d'économies d'échelles, de capacité de stockage et de distribution, la GMD favorise la mise en place de monopole au détriment des petites structures dont l'objet sociétal dépasse la distribution : accompagnement au changement des comportements, lien social, développement de l'activité, maintien voire développement de l'emploi paysan, lutte contre l'exclusion sociale ; le gaspillage alimentaire, etc.

Le problème induit par la reprise ou le développement de la concurrence « classique », est justement n'avoir pas comme objet de participer à un changement sociétal, mais de répondre à une demande de

consommateurs en cherchant à en maximiser le profit. Les dimensions sociales de la consommation ne sont plus prises en compte. Ainsi, la GMD n'inclut pas dans son modèle l'autonomisation du revenu des agriculteurs, l'accompagnement au changement de comportement des acteurs, la création de synergies entre entreprises pour lutter globalement contre le gaspillage alimentaire, l'insécurité alimentaire ou l'exclusion sociale. Certaines collectivités locales peuvent d'ailleurs regretter que la loi contre le gaspillage alimentaire puisse favoriser certaines grandes surfaces à la casse alimentaire.

Les acteurs de l'ESS poursuivent deux objectifs dans leurs relations aux partenaires : une volonté de défendre ses particularités et ses valeurs sociales et solidaires et celle d'être reconnue comme un acteur économique pouvant s'intégrer pleinement dans le champ concurrentiel. Cette plurifonctionnalité, justifiée par le besoin d'équilibrer le modèle économique des structures de l'ESS (activités non marchandes d'intérêt général et les activités insérées dans le champs concurrentiel) semble avoir une incidence sur la confiance réciproque entre les structures de l'ESS et les entreprises de l'économie « classique ». Celles-ci jugent que les politiques sociales d'insertion représentent de la concurrence déloyale. Cependant, d'une part le positionnement sur le marché concurrentiel est réglementé et d'autre part les acteurs de l'insertion rendent un service supplémentaire relevant du service public à la société dans l'insertion professionnelle des individus éloignés de l'emploi.

Les acteurs de l'ESS et ceux de l'économie « classique » ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Alors que les acteurs de l'ESS peuvent être innovants et précurseurs, les entreprises de l'économie « classique » peut faciliter un changement d'échelle. Le développement des coopérations entre eux permettrait d'accélérer la transition et la massification des changement de comportement.

Entre acteurs de l'ESS

La concurrence existe également entre structures de l'ESS. Cela peut concerner des acteurs positionnés sur les mêmes gisements ou marchés mais ayant un statut différent comme Emmaüs et les ressourceries. Dans ce cas, ce qui fait la différence, selon les acteurs de l'ESS, est davantage leur visibilité et leurs reconnaissances variables par les collectivités territoriales ou les entreprises de l'économie « classique ». Ces structures sont bien souvent complémentaires que ce soit sur le gisement, le marché ou le public auquel elles s'adressent. Ainsi les structures historiques fortement ancrées comme Emmaüs, bénéficient d'une visibilité nationale favorable notamment dans les commissions des différentes filières REP. Les ressourceries disposent quant à elles d'une reconnaissance et d'une valorisation politique accrue du fait des réponses qu'elles apportent, adaptées aux politiques locales actuelles.

2.4.Des réalités variables du management de la gouvernance

Même si les valeurs démocratiques animent tous les acteurs de l'ESS, la mise en œuvre de l'exercice ne va pas de soi. En effet, pour une réelle implication des parties prenantes, des conditions doivent être mises en place :

- Diffusion de l'information aux administrateurs
- Diffusion du projet associatif aux salariés
- Régularité des temps d'échanges
- Formation au fonctionnement statutaire et des possibilités d'implication des différentes parties prenantes dans les décisions

La tâche des administrateurs peut paraître à certains « ingrate » : assurant de grandes responsabilités et obligations administratives, elle peut perdre son sens lorsque la structure se développe et se spécialise, et si les administrateurs ne sont pas accompagnés dans l'appropriation des problématiques.

Cet enjeu est très prégnant dans certaines coopératives où des producteurs rejoignent la structure très rentable et attractive sans prendre la mesure de toutes les valeurs portées par le projet d'entreprise et les enjeux inhérents. Ainsi ils peuvent s'opposer à certaines propositions des salariés qui pourraient remettre en cause leurs intérêts propres.

Deux écueils sont rencontrés au sein des structures de l'ESS : une prédominance des salariés qui maîtrisent tenants et aboutissants du fonctionnement de la structure et dont les pouvoirs d'actions du CA sont limités par la non-maîtrise des enjeux de la structure, et à l'inverse des CA qui ne partagent pas le projet associatif avec des salariés devenus simples outils d'exécution opérationnels.

2.5. Le manque de fonctions support au vu des impératifs de fonctionnement

La diversification des activités et gestion administrative et nécessité de montée en compétences

Pour pérenniser leurs modèles économiques ou répondre aux mieux à des nouveaux besoins sociaux, les structures de l'ESS diversifient leurs offres de biens et services. Par ailleurs, l'augmentation des réglementations exige une montée en compétence des dirigeants et des salariés. Pour cela, la stratégie peut être l'implication de bénévoles dans l'appui opérationnel de l'activité mais cela reste insuffisant pour la gestion quotidienne et durable de la structure. Il existe également un risque de glissement dans les associations et coopératives qui cherchent à « recruter » des administrateurs sur des compétences spécifiques pour appuyer le déploiement opérationnel des projets, au risque d'une adhésion imparfaite aux valeurs et modes de fonctionnement démocratique de l'ESS.

En outre, l'accès aux financements impose une maîtrise des contraintes administratives des conventions qui peuvent être de plus en plus lourdes, notamment sur les fonds européens qui nécessitent une gestion précise et exhaustive des aspects administratifs et financiers.

Le suivi évaluation et la communication

Comme vu plus haut, le manque de reconnaissance de l'utilité sociale de l'ESS qui permettrait de dépasser les concurrences avec les entreprises de l'économie « classique » mais aussi de favoriser la participation des pouvoirs publics au financement des activités. Le manque de moyens financiers des petites et moyennes structures de l'ESS impacte l'accomplissement des fonctions supports comme le suivi-évaluation des activités et la communication sur les impacts positifs de leurs activités. Que ce soit pour l'évaluation des coûts évités pour les collectivités territoriales, mais aussi leur potentiel de changement des comportements par l'évaluation des bénéficiaires des ateliers de sensibilisation, le recensement des origines sociales des clients, la création de lien social, des indicateurs de réalisation mais aussi d'impacts directs et indirects des activités des ressourceries seraient à construire et à mutualiser afin de valoriser leurs actions.

Cela est applicable pour tous les acteurs de l'ESS qui contribuent au changement sociétal et vont dans le sens d'une économie plus circulaire et plus solidaire. La variété des activités et des différents niveaux de services offerts à la collectivité est aussi diverse que difficile à qualifier notamment pour des acteurs dont le modèle économique reste contraint et ne permet pas de dédier des postes au suivi évaluation.

L'animation de la coopération et le développement d'affaire

La coopération territoriale fait partie de l'objet social et de la démarche des structures de l'ESS. Pourtant certains freins restent à lever comme la reconnaissance de leur professionnalisme et de la qualité de leurs offres de biens et de services, particulièrement pour les associations.

Par ailleurs, mettre en place des coopérations avec les entreprises de l'ESS ou de l'économie classique mais aussi les collectivités, demande du temps d'interconnaissance et de co-construction de projets collectifs. Cela se fait systématiquement lors de la mise en place des projets qui passent par une médiation territoriale et une prise de contact avec partenaires et clients potentiels. Mais une fois le projet démarré, le manque de postes supports en communication et développement d'affaire ne permet pas de développer activement les coopérations. Pourtant la volonté reste forte, en témoigne le nombre de coopérations informelles et non économiques existants entre les acteurs de l'ESS localement, et la participation à des programmes de mutualisation inter-entreprises comme le PNSI. Cela est souvent permis par l'implication des administrateurs bénévoles dans les temps de rencontres locaux et régionaux thématiques.

Certaines structures font même le choix de créer des postes dédiés au développement d'affaire et à la coopération, d'autres mutualisent un poste pour réaliser ce travail. Mais dans tous les cas, celles-ci pointent le manque de moyens humains pour participer aux indispensables temps de rencontres et d'échanges pour développer leur stratégie territoriale.

Cependant, comme vu plus haut, la mise en réseau est une des clefs de succès de l'innovation sociale, et les acteurs de l'ESS n'ont pas les moyens de pouvoir le mettre en place.

« Si l'ESS souhaite acquérir une place reconnue durablement dans les éco-filières, un point d'attention doit être porté au développement de liens plus forts entre elle et l'industrie. La mise en réseau, si elle n'est pas plus ouverte, risque de conforter les cloisonnements et les distinctions entre Économie Sociale et Solidaire et économie « classique ». L'idée d'une coopération entre les acteurs (ESS, industrie, entreprises, recherche, pouvoirs publics) doit être portée plus fortement car elle est à la fois la condition essentielle à l'émergence de solutions véritablement durables et bénéfiques pour l'environnement mais aussi un élément important de la valorisation et donc de la défense de la place de l'ESS ».

« La place de l'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire », CRESS Pays de Loire, 2013

3. Conclusion

La démarche d'innovation sociale portée par l'ESS se place favorablement au cœur des enjeux de l'économie circulaire qui résident en un réel changement de paradigme.

Par sa gouvernance collective et démocratique, elle favorise l'implication des parties prenantes, la mobilisation citoyenne, la multiplication des impacts positifs directs et indirects sur la société. Son potentiel d'emploi mais aussi d'implication des salariés favorise le développement quantitatif et qualitatif de l'emploi.

La priorisation de l'objet social sur un objectif de profit permet d'expérimenter de nouvelles activités et de nouvelles pratiques, de développer des activités de sensibilisation en complément de l'activité principale, indispensables à l'appropriation citoyenne des enjeux de l'économie circulaire.

La culture du travail collectif, des partenariats et de la mise en réseau favorise le changement d'échelle des solutions innovantes proposées, et de mettre en place des dynamiques de changement des comportements et des pratiques économiques.

La participation des usagers et du citoyen aux activités – en tant que salarié dans les SCOP, client dans les coopératives de consommateurs, bénévole dans les associations - permet de les responsabiliser et d'impulser un changement des comportements au service de l'économie circulaire.

Enfin les valeurs de solidarité, guidant les activités des structures de l'ESS, contribuent à la massification et à la démocratisation de cette nouvelle économie. Ces acteurs font la preuve que la qualité des produits et des services ne se traduit pas forcément par un surcoût qui les réserverait à une catégorie de consommateurs capable d'y accéder et déjà convaincue de l'utilité environnementale du passage à une économie circulaire.

La transversalité de l'ESS, une opportunité de développement de l'économie circulaire

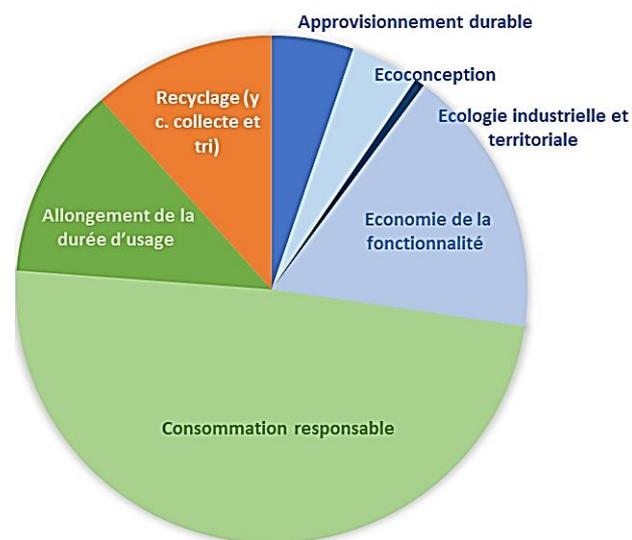
La culture de l'innovation, l'adaptation à l'évolution des besoins sociaux et la sensibilité environnementale est partagée par l'ESS en général. Les acteurs qui ne sont pas prioritairement investis dans le champ de l'économie circulaire se sentent très concernés par le développement de l'économie circulaire. Inscrits dans des réseaux d'ESS, ils côtoient leurs homologues investis dans l'économie circulaire et partagent sur les pratiques innovantes en matière de circularité. Mais surtout, la réponse à un besoin social et l'ancrage territorial, qui est un objectif commun à tous les acteurs de l'ESS, les rend plus enclin à l'adaptation et au changement. Ainsi nombre d'acteurs intervenant dans la restauration collective (ESAT), dans le service d'entretien d'espaces verts (Associations Intermédiaires), ou encore dans le bâtiment, sont intéressés pour développer leurs pratiques circulaires.

ZOOM SUR LES SECTEURS IMPLIQUÉS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la mission de la CRESS, des études de cadrage par filière seront réalisées. Cependant un premier zoom peut être fait sur des secteurs et thématiques fortement représentés afin d'en dégager les principaux enjeux.

La répartition des acteurs de l'ESS sur les piliers de l'économie circulaire nous indique :

- Un positionnement fort des acteurs de l'ESS sur **l'alimentation durable** : 243 structures, soit 50% des acteurs inscrits dans le champ de l'économie circulaire, relèvent de la filière alimentaire.
- Un développement ancien sur **le recyclage** (textile), et plus récent et novateur sur de nouvelles matières, où l'insertion par l'Activité Economique représente 53,6% des structures.
- Une majorité de structures s'inscrivant dans le changement des comportements des consommateurs dont :
 - Un nombre important de structures du **réemploi, réparation, réutilisation**, dont le potentiel d'emploi est forte avec une moyenne d'emploi de 11,9 emplois par structure contre 9,5 dans le reste des activités du champs de l'économie circulaire
 - De nombreux acteurs de la **mobilité**, que ce soit sur l'allongement de la durée d'usage ou l'accompagnement à la mobilité
 - Un nombre important d'acteurs généralistes de la **sensibilisation au changement des comportements**



1. L'alimentation durable

1.1. La place de l'ESS dans la filière

Les acteurs de l'ESS sont impliqués à tous les niveaux de la filière agricole et alimentaire, avec des pratiques répondant à tous les piliers.

Pilier de l'économie circulaire		Type d'activité	Exemple d'acteurs	Nombre de structures
Production et offre de biens et services	Approvisionnement durable	Production agricole (biologique ou « raisonnée »), production conchylicole	Le champ des possibles (76), le potager de Beaufort (76), La Grande Maison de l'ANDES (61), Les Jardins d'Arlette (14), etc.	19
	Ecoconception			0
	Ecologie industrielle et territoriale	Méthanisation	SCOP les techniques de l'environnement (76)	1
	Economie de la fonctionnalité	Coopératives agricoles	CUMA	83
Consommation - demande et comportement	Consommation responsable	Réseaux et fédérations de promotion et d'information sur la consommation responsable	Normandie Equitable, CIVAM, Bio-Normandie, CREPAN, Réseau des AMAPs, etc.	47
		Distributeurs et transformateurs de produits biologiques et/ou locaux	AMAPs, Seine Saveur Bio (76), Le Spot (14) Saveur et Savoirs (76), Mil Perche (61), Biocoop, etc.	
	Allongement de la durée d'usage	Aide Alimentaire et valorisation des invendus ou surplus alimentaires	Banque Alimentaire, Secours Populaire, Resto du Cœur, épiceries sociales, restaurants associatifs, etc.	89
Actions de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire		REGAL, CREPAN, Saveur et Savoirs (76)		
Gestion des déchets	Recyclage	Valorisation des déchets alimentaires	Association Revivre, projet Agri Pain (14), Pain contre la Faim (27)	3

Le classement des acteurs de l'ESS par pilier de l'économie circulaire masque la transversalité de l'offre et des pratiques des structures.

- ⇒ Certaines structures de **production agricole** (pilier approvisionnement durable) développent également des actions en faveur du changement de comportements des consommateurs : lutte contre le gaspillage alimentaire dans leur processus de production, comme la Grande Maison de l'ANDES avec l'appui du REGAL.
- ⇒ 2/3 des structures de l'approvisionnement durable allient un **objectif d'insertion sociale** à la production agricole.
- ⇒ La plupart des **structures de distribution** en circuits courts ou vente directe, font également de la sensibilisation au changement de comportement que ce soit auprès de leur clients ou du grand public (participation à des salons, événements, etc), ou par l'accompagnement de collectivités territoriales (lutte contre le gaspillage alimentaire, contre l'insécurité alimentaire).

Le développement de la vente directe et des circuits courts de proximité

La distribution en **vente directe ou circuits courts de proximité**³⁶ concerne **47 acteurs**, ajoutés aux 132 AMAPs (structures non employeuses non comptabilisées), sur le territoire normand.

45% des structures recensées sont sous forme coopératives. Les agriculteurs se sont historiquement rapprochés au sein de coopératives notamment pour la mutualisation de matériel et de compétences. En favorisant le rapprochement économique, elles ont permis à ces coopératives de prendre une place prépondérante dans la filière, d'être représentés et d'être plus compétitifs. Le statut coopératif a, à l'origine, un gage de solidité et un moyen de se positionner favorablement sur le champ concurrentiel, plus qu'un statut portant des valeurs solidaires.

Les structures de l'ESS inscrites dans une démarche d'économie circulaire, sont constituées d'une part de ces coopératives traditionnelles professionnelles, qui diversifient leurs activités en se positionnant sur une agriculture plus responsable mais ne mettant pas systématiquement en avant leur appartenance à l'ESS, d'autre part des coopératives de vente entre professionnels (MIL Perche ou Prodicoop) ou aux particuliers (Biocoop), et enfin des structures plus récentes issues de mouvements citoyens qui ont cherché à proposer une alternative aux modes de consommation dominants (acteurs associatifs comme Artisans du Monde ou les AMAPs). De nouveaux acteurs émergent avec le développement de la consommation responsable (SCIC, SCOP ou association), œuvrant la transformation et/ou la distribution de produits biologiques et/ou locaux.

Ces acteurs, pour la plupart non issus du monde agricole, se reconnaissent mieux dans ces initiatives récentes, qui se distinguent des coopératives agricoles « classiques ». Mais une partie du monde agricole est de plus en plus intéressée par ces initiatives leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et leurs résiliences aux chocs extérieurs par la relocalisation de la consommation. Dans la coopérative de producteurs « Le Local », sur la Métropole de Rouen, le chiffre d'affaire mensuel a été multiplié par 2 en deux ans, ce qui a permis aux producteurs associés d'augmenter leur effectif sur leur exploitation.

³⁶ « Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire », Ministère de l'agriculture.

Gaspiillage alimentaire et lutte contre l'insécurité alimentaire

Avec 9 millions de tonnes de nourriture jetée en France chaque année - soit environ 137 kg par personne – le gaspiillage alimentaire est un enjeu dans la distribution, la restauration et les foyers français, mais aussi dans la production agricole, la transformation et le conditionnement des produits dans l'agroalimentaire. Sachant que la production agricole est la première activité consommatrice d'eau, et qu'elle entraîne diverses pollutions durant la production, le transport, distribution etc., le gaspiillage alimentaire est une problématique centrale de l'économie circulaire.



Figure 27 : Atelier de cuisine anti-gaspi, Saveurs et Savoirs (76)

En Normandie deux types d'acteurs proposent des réponses à cette problématique : les structures qui accompagnent les acteurs économiques et citoyens dans la mise en place de solutions concrètes pour lutter contre le gaspiillage alimentaire, et celles qui collectent - redistribuent - transforment les surplus et invendus alimentaires à des publics précaires ou à tout public.

L'insertion sociale comme objectif premier

> **Insertion sociale par le travail. 27% des acteurs de l'IAE de l'économie circulaire, se positionnent sur la filière agricole et agro-alimentaire.** Parmi ces 18 structures conventionnées IAE, 12 d'entre elles utilisent la production agricole comme support d'insertion, 5 autres sont positionnées sur l'aide alimentaire et 1 sur la transformation de produits biologiques.

> **Insertion sociale par l'accès à l'alimentation, aux produits de première nécessité et aux loisirs.** L'aide alimentaire répond au besoin d'insertion sociale par l'accès à l'alimentation. Cette activité est prise en charge par près d'une centaine d'associations en Normandie. Elle peut être directe ou indirecte en passant par un organisme centralisateur comme la banque alimentaire. Le modèle économique est basé soit sur du bénévolat (association les Restos du Cœur, Secours Populaire, etc.) ou entrent dans un modèle d'IAE (Epicerie Solepi). Comme vu précédemment, certaines structures qui œuvrent pour la lutte contre l'insécurité alimentaire, allient un second objectif d'insertion par l'activité économique de leurs salariés. Ces structures tendent également à diversifier leur accompagnement à la réinsertion sociale par une offre de coiffure et d'esthétique aux des bénéficiaires via des conventions avec Pôle emploi (Solepi), mais aussi d'accès à du textile et fournitures diverses à bas prix, d'accès aux loisirs et aux vacances (Secours Populaire), etc.

1.2. Portraits d'acteurs :

MIL Perche (Marché d'Intérêt Local du Perche) (61)	
Date de création	Janvier 2016
Statut	Association de préfiguration
Objet	Assurer la mise en place participative d'un outil logistique pour l'approvisionnement en produits agricoles et alimentaires locaux, des professionnels de la restauration (notamment restauration commerciale et collective) et des commerces de détail.
Chiffres	19 adhérents dont 13 producteurs et 6 clients
Spécificités	<p>Réponse à un besoin social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement agricole durable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création et consolidation d'emplois agricoles, ○ Développement et pérennisation des installations agricoles et artisanales locales, ○ Utilisation de produits issus de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour contribuer aux enjeux de santé et d'environnement. • Favoriser un approvisionnement en circuit court des professionnels de la restauration hors domicile du territoire du Perche • Sensibiliser les clients aux changements de comportements en matière de transformation des aliments
	<p>Modèle économique :</p> <p>MIL Perche a bénéficié au démarrage, notamment, du projet d'ingénierie technique, de financement européen FEADER. L'autonomie financière est visée après la phase d'expérimentation.</p> <p>Une marge concertée avec les producteurs est appliquée sur les prix de vente aux clients.</p>
	<p>Ancrage territorial :</p> <p>Les adhérents usagers du projet, clients et producteurs, sont implantés sur le territoire.</p>
	<p>Impacts :</p> <p>L'échange continu avec les usagers producteurs a permis de commencer à faire évoluer les pratiques, de favoriser une meilleure connaissance des productions locales.</p> <p>Le lien avec les clients usagers a permis de faire évoluer les pratiques et de valoriser les produits locaux du Perche.</p>
Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vente en circuits courts de proximité

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer la phase d'expérimentation et identifier un modèle économique de croisière
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un socle d'usagers, clients et producteurs, suffisamment dense pour assurer la diversité des approvisionnements auprès des clients et un nombre de commandes assurant une viabilité au projet.
Réseau et coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat PNR Perche • Participation au Comité d'Orientation et d'Ethique de MIL Perche de différents partenaires : Crédit Mutuel, Chambre d'agriculture 61, • Accompagnement CRESS • Collectif Percheron • Partenaires financiers : FEADER, Région Normandie

Le local, Bois-Guillaume (76)	
Date de création	2015
Statut	SCIC
Objet	<p>Issu d'une association citoyenne de vente directe, l'objet du Local est de rassembler producteurs et consommateurs pour la vente des produits agricoles en circuits courts de proximité.</p> <p>L'objectif est aussi, au travers une meilleure rémunération du producteur, la multiplication des impacts indirects vers un modèle agricole plus écologique.</p>
Chiffres	<ul style="list-style-type: none"> • 32 producteurs • 4.75 ETP • 175 clients par jour • ≈ 900 000 HT de chiffre d'affaire annuel
Spécificités d'innovation sociale	<p>Réponse à un besoin social : regrouper des producteurs et mutualiser des services pour offrir des biens alimentaires en circuits courts de proximité</p> <p>Modèle économique : les charges liées à l'activité sont payées par le producteur équitablement au prorata du métrage, l'électricité, la manutention, le stockage utilisés pour la mise en vente des produits. La vente du produit revient entièrement au producteur.</p> <p>Financement : les charges du magasin sont payées par les sociétaires. Investissement et l'aide au démarrage : Aides régionales à l'économie sociale et solidaire, crowdfunding, prêt bancaire.</p> <p>Impacts : les externalités économiques de l'activité ont permis aux producteurs d'être rémunérés au juste prix, d'investir dans une agriculture plus verte (nouvelles machines, label bio...), d'augmenter leur activité et de créer des emplois.</p>

Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Distribution en circuits courts ○ Participation à la sensibilisation en interne (Cours de cuisine, ouverture de la SCIC aux consommateurs) ○ Participation à la sensibilisation en externe (intervention dans des espaces grand public) • Allongement de la durée d'usage : dons et/ou achat des invendus à un restaurant associatif
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence avec la Grande et Moyenne Distribution
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Ancrage territorial : entreprise issue d'un projet citoyen • Diversité des produits proposés • Démarche citoyenne
Projets de Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un nouveau magasin en 2017 au Havre sur demande de producteurs
Réseau et coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'ADRESS et de l'URSCOP • Coopérations avec des acteurs de l'ESS : Le champs des possibles sur des cours de cuisine, La cantine avec les invendus, La Ruche de Rouen sur la sensibilisation • Coopération avec l'économie « classique » : approvisionnement régulier ou occasionnel pour des crèches, écoles, maisons de retraites

Bande de sauvages, projet « Sauvages sur un plateau » (14)	
Date de création	2012 : création de l'association Bande De Sauvages
Statut	Association collégiale loi 1901
Objet de l'association	<p>Rechercher, inventer, expérimenter et mettre en place des systèmes pour bien vivre ensemble, dans le respect de soi, des autres et de l'environnement.</p> <p>Concrètement, Bande de Sauvages développe ou aide à développer des projets collectifs œuvrant pour la cohésion et le développement durable et s'inscrivant dans une socio-économie créative et innovante.</p>
Chiffres	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 3000 membres
Spécificités	<p>Le projet Sauvages sur un plateau est un des projets développés par l'association BDS.</p> <p>Réponse à un besoin social :</p> <p>Sauvages sur un plateau est un restaurant associatif et participatif développé sur les principes de l'alimentation durable et inclusive (objectif zéro gaspillage, renforcement du lien producteur-consommateur, respect des habitudes alimentaires des usagers, accessibilité à tous, etc.) et sur l'accompagnement au changement des comportements (ateliers et évènements de sensibilisation)</p>

	Il est implanté dans un Quartier Prioritaire Politique de la Ville, renforçant ainsi l'utilité sociale développée.
	<p>Modèle économique :</p> <p>Le modèle économique est basé sur un objectif d'autonomie financière et d'équilibre qui doit être atteint en N+2.</p> <p>Les produits sont générés en majorité par les ventes réalisées aussi bien par les usagers du restaurant (repas) que par les prestations traiteur réalisées auprès d'usagers professionnels du territoire.</p> <p>Des aides publiques ont été mobilisées pour le démarrage du projet : Emergence ESS - Région Normandie, aides PNA (Programme National pour l'alimentation) - DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, Agriculture et de la Forêt), Ville de Caen, Réserve parlementaire, loyer progressif.</p> <p>Il est à noter la participation active des bénévoles aussi bien au travail de salle que de cuisine qui permet de mobiliser un collectif important pour les ouvertures. Cette participation des bénévoles fait partie intégrante du projet quant à l'implication des usagers au projet opérationnel mais aussi décisionnel.</p>
	<p>Ancrage territorial : Sauvages sur un plateau développe de nombreux projets et coopérations avec des acteurs ESS et hors ESS du quartier de la Grâce de Dieu et plus largement du territoire de Caen la Mer. A titre d'exemple Sauvages sur un plateau intervient dans les TAP (temps d'activités périscolaires) d'une école du quartier sur la sensibilisation au développement durable.</p>
	<p>Impacts : Par ses différentes activités, Sauvages sur un plateau a réussi à retisser du lien social entre habitants du quartier de la Grâce de Dieu, attire depuis son ouverture en janvier 2018 une moyenne de 40 repas/jour, dépassant les objectifs prévisionnels fixés à 30 repas/jour. Outre l'activité du restaurant, diverses animations sont organisées dans la salle : atelier couture, repair café mené en partenariat avec l'association La Générale Marabille, salon de thé ludothèque, etc.</p>
Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vente en circuits courts de proximité ○ Accompagnement au changement des comportements • Allongement de la durée d'usage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lutte contre le gaspillage alimentaire
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une fréquentation régulière du restaurant en favorisant la mixité et les liens avec les acteurs socio-économiques du territoire
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique citoyenne et participative • Innovations sociales diverses
Réseau et coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Ligue de l'enseignement • Accompagnement CRESS • Partenaires locaux : Région Normandie, Ville de Caen, Normandie Active,

Saveurs et Savoirs, Romilly sur Andelle (76)	
Date de création	2003
Statut	Association
Objet	Proposer un nouveau modèle éducatif et économique, avec des aliments produits localement, et rapprocher les producteurs et les consommateurs.
Chiffres	<ul style="list-style-type: none"> • 209 familles adhérentes • 3 salariées • Bénévolat = 1.3 ETP
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Drive fermier • Buffets fermiers pédagogiques • Accompagnement de familles sur l'alimentation biologique : « Défis Alimentation Positive » • Formation des animateurs des centres de loisirs • Cuisine pédagogique, au Pôle d'Agriculture Biologique des Hauts Prés • Accompagnement de communes sur la réduction du gaspillage alimentaire dans leur restauration scolaire • Sensibilisation dans les collèges « L'alimentation bio et locale, du champ à l'assiette ». • Sorties nature
Spécificités d'innovation sociale	<p>Réponse à un besoin social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vente directe de produits agricoles locaux • Mobilisation citoyenne au changement des comportements • Création de lien social
	<p>Modèle économique : Bénévolat (drive fermier, buffets), partenariats avec l'agglomération Seine Eure (CASE) sur de la sensibilisation, prestation d'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire, prestation de buffets paysans auprès d'acteurs publics</p>
	<p>Financement : 1/3 de financements publiques (Région, Europe, DRAAF, la CASE, Commune de Romilly, CD76 et 27) et privés (fondation Guy Demarle), 2/3 de prestations (acteurs économiques publics)</p>
	<p>Ancrage territorial : Installation en 2016 de la cuisine pédagogique, au Pôle d'Agriculture Biologique des Hauts Prés, en partenariat avec l'Agglomération Seine Eure, Bio Normandie, Seine Saveur Bio.</p>
Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vente directe de proximité ○ Transformation de produits fermiers locaux ○ Lutte contre le gaspillage alimentaire auprès de consommateurs citoyens et d'acteurs économiques ○ Accompagnement au changement des comportements
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre d'animation sur les Hauts Prés

Projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la prestation sur la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des communes pour essaimer le projet et pérenniser le modèle économique • Développement sur l'Est du département
Réseau et coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'ADRESS • Coopération avec CARDERE, le GRAB, Interbio, Seine Saveur Bio, la CASE

1.3. Les organisations et dispositifs existants dans la filière

Structuration du secteur en Normandie

Le secteur de la production agricole est fortement structuré par les réseaux spécifiques : Chambres d'agriculture, CIVAM, Bio Normandie, Terre de liens, fédération des CUMA, etc. Cependant les liens avec acteurs de l'ESS investis sur la production, mais surtout sur la distribution restent assez faibles.

Concernant les circuits courts alimentaire, une plateforme numérique de mise en relation entre fournisseurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, maisons de retraite, etc...) a été mis en place en Normandie, organisé à l'échelle des départements : **Agrilocal**³⁷. Cet outil favorise l'approvisionnement en circuits courts de proximité, mais aussi par l'information sur la qualité des produits : chaque producteur est géo-localisé et dispose d'une page personnelle pour présenter son entreprise et mettre en valeur ses produits.

Le **Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire normand (REGAL)**³⁸ a été créé en Normandie en 2014 pour accompagner et faciliter la mise en œuvre de la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des différents acteurs économiques publics et privés et des citoyens. Le Comité de pilotage est composé de représentants de l'ADEME, de l'État (DRAAF, DREAL), de la région Normandie, d'entreprises (AREA Normandie), d'associations de protection et d'éducation à l'environnement (CREPAN, GRAINE Normandie), de l'association de consommateurs CTRC et du réseau d'épiceries solidaires ANDES. Animé par le CREPAN, le RÉGAL rassemble une centaine de structures réparties sur les 5 départements.

Dispositifs politiques

Les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT)

Le Programme national pour l'alimentation (PNA) s'articule autour de quatre axes :

- ⇒ La justice sociale ;
- ⇒ L'éducation alimentaire de la jeunesse ;
- ⇒ La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ⇒ Le renforcement de l'ancrage territorial de notre alimentation.

Ce programme s'articule avec d'autres plans comme le Programme National Nutrition Santé (PNNS) ou le Programme National d'Aide Alimentaire (PNAAL) et le Plan Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD). Ce programme s'appuie sur un partenariat avec les collectivités territoriales, le monde associatif, les organismes institutionnels et les acteurs privés pour encourager les initiatives relatives aux enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux de l'alimentation. Les services

³⁷ <http://www.agrilocal.fr/>

³⁸ <https://www.regal-normandie.fr/>

déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture, les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), sont chargées de la déclinaison régionale du PNA.

La Loi d'avenir de 2014 assure l'ancrage territorial de cette politique et précise les modalités permettant d'associer les collectivités territoriales à la réalisation de ces objectifs. Les actions qui répondent aux objectifs du PNA peuvent prendre la forme de **Plans Alimentaires Territoriaux (PAT)**. Ils s'élaborent donc de manière concertée avec tous les acteurs de la filière et visent à leur structuration. Ils participent au développement de la consommation de produits issus de circuits courts et issus de l'agriculture biologique. Ces projets peuvent être portés par des collectivités (Elles sont chefs de file dans 2/3 des démarches) qui disposent de la légitimité pour mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire, et des compétences sur les thématiques ciblées par les PAT (restauration collective, gestion des déchets, de l'eau, développement économique, etc...). Un PAT permet de travailler sur les enjeux de démocratie alimentaire et d'accessibilité des produits de qualité ou encore sur la question du juste prix pour les agriculteurs. Son intérêt est de faire coopérer des acteurs qui ne se rencontrent pas habituellement. La plus-value est de favoriser et d'impulser des dynamiques partenariales en cohérence sur le territoire.

Les financements peuvent provenir du Ministère de l'Agriculture (une quarantaine de PAT sont financés dans le cadre de l'appel à projets du PNA), de financements européens (programme Leader) ou d'acteurs privés, comme la fondation Carasso. Les Conseils Régionaux peuvent également financer les projets. Plusieurs collectivités normandes sont adhérentes réseau national des PAT (CODAH, Métropole de Caen, CU d'Alençon). La CODAH est lauréate de l'appel à projet PNA national pour son projet « Vers un Projet Alimentaire pour la région havraise ».

La Loi « Egalité et Citoyenneté » de 2016

La Loi « Egalité et Citoyenneté » de 2016 comporte une mesure sur un "Egal accès à une alimentation saine et de qualité pour les citoyens sur les territoires" qui soutient l'alimentation de proximité et la transition écologique de l'agriculture à travers deux amendements :

- L'introduction à compter du 1er janvier 2020 de 40% d'aliments durables (de saison, en circuits-courts, sous signes de qualité...) dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion dans la restauration collective d'ici à 2020 ;
- La prise en compte de l'alimentation durable dans la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises.

Ces amendements doivent également permettre de tendre vers les objectifs inscrits dans le Grenelle de l'environnement à savoir 20% de surfaces bio d'ici 2020.

La Loi de février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Enfin, **la Loi de février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire** impose aux magasins de détail alimentaire, dont la surface de vente dépasse 400 m², de proposer, à une ou plusieurs associations d'aide alimentaire, de conclure des conventions de dons de denrées alimentaires. Cela constitue un levier important de la lutte contre le gaspillage alimentaire et contre les inégalités sociales.

1.4. Les enjeux et opportunités

Objectifs de réduction de l'insécurité alimentaire

Le don de denrées alimentaires constitue un levier essentiel de la lutte contre la précarité en permettant l'accès de tous à une nourriture sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante. Inscrite comme une priorité du Programme National pour l'Alimentation (PNA), l'aide alimentaire contribue à la fois aux enjeux de justice sociale et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'aide alimentaire entend lutter contre les situations d'insécurité alimentaire qui touche au moins 3,9 millions de français, bénéficiaires de l'aide alimentaire³⁹, nombre qui a connu une hausse de 25% entre 2009 et 2014. L'insécurité alimentaire désigne la situation des personnes qui « n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine »⁴⁰.

Avec la loi de février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour les acteurs de l'aide alimentaire par la mise en place de conventions avec les distributeurs.

Lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets

Le PRPGD normand se fixe des objectifs ambitieux, notamment dans la prévention, gestion et valorisation des déchets alimentaires.

- Prévention des déchets : gaspillage alimentaire :
 - - 50 % du ratio produit entre 2015 et 2021
 - - 75 % du ratio produit entre 2015 et 2027
- Augmentation de la valorisation matière des OMr⁴¹ collectées en mélange, (dont les déchets alimentaires) :
 - Les déchets biodégradables des activités économiques, (dont les biodéchets)
 - Mais aussi de tous les contenants et emballages de produits alimentaires : recyclables secs des ménages, papiers et cartons, polystyrène, verre des activités économiques
- Augmentation de la valorisation énergétique de certains déchets :
 - Les OMr collectées en mélange, (dont les déchets alimentaires)
 - Les autres recyclables secs des ménages

Les acteurs de l'ESS tiennent déjà une place importante dans la mise en place d'action pour l'atteinte de ces objectifs et on également un rôle à jouer dans le développement de toutes les phases de gestion du biodéchet :

- Les actions pour la réduction ou la suppression des déchets : sensibilisation, formation, vente en vrac, mise en place de schémas de distribution locaux en circuits courts ...
- Les actions pour la réutilisation : magasins de produits présentant des dates limites d'utilisation courtes ou dépassées, aide alimentaire

³⁹ Source : DGAL (2013). Ce chiffre a été calculé par les pouvoirs publics sur la base des données transmises par les Restaurants du Cœur, le Secours Populaire français, la Croix Rouge française et la Fédération Française des Banques Alimentaires, dans le cadre du rapport d'exécution du Programme européen d'aide alimentaire 2013.

⁴⁰ Conseil National de l'Alimentation (2012)

⁴¹ Ordures Ménagères Résiduelles

- Les actions pour le recyclage : collecte à la source (sélective ou non) ; tri ; valorisation (compostage, méthanisation...).

Changement des comportements des consommateurs

L'enquête du Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC) de 2014⁴², montre l'évolution des comportements et de la demande des Français dans leur consommation alimentaire.

- ⇒ **76% des consommateurs veillent à acheter des légumes locaux et de saison** (contre 66% en 2008). Les consommateurs sont principalement guidés par l'envie de soutenir l'économie locale, ils sont rassurés par la proximité du lieu de production, ils pensent que les aliments ont un meilleur goût, sont meilleurs pour la santé, sont plus naturels, etc.
- ⇒ Cependant, **les circuits courts dans le secteur alimentaire ne représentent que 6 à 7%** de la consommation des ménages.
- ⇒ La consommation de **produits issus de l'agriculture biologique progresse** fortement y compris dans les ménages modestes avec plus d'1/3 de Français ayant acheté des produits biologiques dans l'année 2014. La motivation environnementale joue un rôle plus important que pour la consommation de produits locaux.

Comme vu précédemment, l'ESS s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, notamment par le développement d'innovation de distribution en circuits courts mais aussi de sensibilisation et accompagnement au changement des comportements.

Circuits courts alimentaires et agriculture urbaine

Les circuits courts sont définis comme « *un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire* »⁴³. Ce mode de distribution permet de réduire l'utilisation de matières premières (carburant, pesticides, conservateurs, ...) mais aussi de réduire la production de déchets dans la chaîne de transformation et de distribution.

Des initiatives invitent également à relocaliser la production et la consommation dans les zones urbaines. Le « champ des possibles » sur la Métropole de Rouen produit des légumes distribués en vente directe et propose des ateliers de sensibilisation et des courts de cuisine à proximité des « consom'acteurs ». L'ARDES anime le Réseau des jardins partagés (Le Jardin dans Tous Ses États) et y développe des actions de mobilisation des habitants autour de questions de solidarités, convivialité, respect de l'environnement ...

Dans les zones rurales, des initiatives se développent aussi sur les circuits courts. Au plus proches des zones de productions, des projets prennent en charge la question de la distribution en circuits courts auprès des professionnels comme l'association MIL Perche (Marché d'Interêt Local), qui a mis en place une plateforme logistique de services de distribution auprès de cantines, cuisines centrales, restaurants, commerces de détails.

⁴² « Évolution du comportement des français face au développement de l'économie circulaire », ADEME, CREDOC, 2014

⁴³ Ministère de l'agriculture

Transformation et distribution

Une des limites du développement de l'alimentation durable est la transformation de produits biologiques et locaux.

La Loi « Egalité et Citoyenneté » de 2016 impose à la restauration collective l'introduction à compter du 1er janvier 2020 de 40% d'aliments durables (de saison, en circuits-courts, sous signes de qualité...). Un des maillons manquants pour mettre en œuvre cette démarche est l'approvisionnement local dans des circuits logistiques organisés et l'accès à des aliments préparés : nettoyés, découpés, préparés, etc. Pour les producteurs, la problématique relève de la conservation des légumes pour absorber les pics de récolte.

1.5.Des exemples dans d'autres régions

Structuration d'une filière locale alimentaire

Créé en novembre 2012, le **Groupelement Régional Alimentaire de Proximité (GRAP)** sous statut SCIC SA, fédère une vingtaine d'activités de la filière alimentaire, de la transformation à la distribution (restaurants, épicerie bio, boulangerie, brasseur...) dans un périmètre de 150 km autour de Lyon. Le groupement a pour objectif de structurer et consolider les nombreuses initiatives engagées dans la relocalisation alimentaire. Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (ex-Rhône-Alpes) a soutenu le projet à hauteur de 50 000 € à travers le dispositif Idéclic Solidaire Projets et Grand Lyon Métropole verse une subvention annuelle à la coopérative (20 000 € en 2015).

Site web : <http://www.grap.coop/le-groupement/>

Pôles Territoriaux de Coopération Economiques

Le pôle territorial de coopération économique (PTCE) « La bio pour tous » fédère dans les Hautes-Pyrénées huit structures de l'alimentation biologique, de la production maraîchère et céréalière à la restauration, en passant par la transformation et la distribution. Son objectif : donner à tous les moyens de manger sainement, y compris aux plus précaires.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Organic'Vallée, créée en 2015, est à l'origine du PTCE du même nom. Inscrit sur le territoire du Pays Lauragais et l'aire urbaine métropolitaine de Toulouse, le projet est né du dénominateur commun entre acteurs du territoire : la matière organique. Organic'Vallée est la première zone française d'agro activités entièrement dédiée à la gestion durable de cette matière. Installé sur une zone de 55 hectares, le PTCE mène un projet de développement et valorisation de l'économie circulaire basé sur la mutualisation et la coopération entre des acteurs pluriels.

Pour aller plus loin : <http://www.avise.org/actualites/la-cooperation-au-service-de-l'alimentation-durable-dans-les-territoires>

Transformation et distribution en circuits courts

L'association conventionnée chantier d'insertion les Potagers de Marcoussis dans l'Essonne, a créé une seconde association conventionnée chantier d'insertion : la **Conserverie Coopérative de Marcoussis**. Le support d'activité est la **transformation alimentaire** de fruits et légumes de saison issus de

l'**agriculture biologique**, distribuée en circuits courts. L'association a ainsi développé une diversité de métiers à 12 salariés en insertion (production, logistique, commercialisation, etc...).

Site web : <http://lespotagersdemarcoussis.org/la-conserverie-cooperative-de-marcoussis/qui-sommes-nous/>

Glanage et Aide alimentaire

L'association Le Chaînon Manquant récupère depuis 2014 des denrées alimentaires auprès de professionnels de l'alimentation qui appartiennent à son réseau de partenaires (distributeurs, restaurateurs, petits commerçants, événements...), et les redistribue à des associations également partenaires pour une consommation le jour même (associations de quartiers, épiceries ou cantines sociales...). Le Chaînon Manquant a mis en place sur le territoire de Paris et de Saint-Denis des circuits courts pensés avec les pouvoirs publics, les professionnels et les bénéficiaires⁴⁴.

Site web : <http://lechainon-manquant.fr/>

Valorisation des déchets alimentaires

En 2006, la première association **Roule ma Frite** est créée sur l'île d'Oléron. Depuis, le modèle a été essaimé dans le Finistère nord, en Charentes Maritimes, dans le Var, à Toulouse, à Perpignan, et à Marseille. L'objectif est de réutiliser localement l'huile alimentaire usagée pour réduire la dépendance aux hydrocarbures. L'association collecte auprès des professionnels de la restauration, des cantines scolaires, des maisons de retraite et des établissements publics, l'huile usagée et la revalorise en en adjuvant au diesel ou au fioul, en coproduit dans la fabrication de savons industriels, lubrifiants, graisses pour l'alimentation animale, etc. Le principal frein rencontré est l'accès au gisement sur un marché fortement concurrentiel. Ainsi, Roule Ma Frite 31, est une activité complémentaire d'une activité de garage solidaire.

Site web : <http://roulemafrite17.com/>

⁴⁴ « Cartographie des initiatives franciliennes en économie circulaire », association OREE, 2017.

1.6.Synthèse et préconisations

Synthèse AFOM de la filière

	Atouts	Faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Solutions transversales de changement des comportements et demande croissante des consommateurs • Actions qui s'adressent à tous types de population • Mobilisation citoyenne • Nouvelles formes de commercialisation et de distribution en circuits courts 	<ul style="list-style-type: none"> • Application des réglementations et montée en compétence pour les acteurs de l'insertion sur des supports de plus en plus spécialisés • Manque de fonction support pour le développement de la commercialisation • Manque d'interconnaissance et de coopérations entre les différents types d'acteurs sur les territoires

	Opportunités	Menaces
Externe	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser les moyens de production • Travailler en collectif sur la notion de circuits courts, mutualiser les charges, en termes de logistique • Développement des Projets Alimentaires Territoriaux • Développer les activités de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de coopération avec les collectivités locales • Manque de coopération avec les entreprises classiques et ESS • Concurrence avec la Grande et moyenne distribution (GMD)

Pistes d'action pour favoriser le développement de la filière

Leviers mobilisables par les politiques publiques :

- Développement économique
 - Soutenir et porter des projets d'espace test ou de coopératives d'activités et d'emploi (type GRAB à Lyon)
 - Aider à l'immobilier d'entreprises (légumeries, ateliers de transformation)
 - Développer les aides aux acteurs de l'ESS sur la filière agricole et alimentaire
- Structuration de la filière
 - Soutenir l'investissement dans des outils coopératifs de transformation
 - Soutenir l'organisation et la structuration des filières en vue du développement des circuits courts (ex : soutien aux ateliers de transformation)
 - Soutenir le développement des coopératives de production et de consommation (aides régionales, appels à projets)
 - Développer les démarches « Projets alimentaires territoriaux » dans la politique territoriale de la Région pour les diffuser rapidement sur tout le territoire régional
 - Soutenir l'innovation technique dans la valorisation énergétique des déchets alimentaires
- Achats publics
 - Encourager les établissements publics à favoriser les achats locaux

- Participer à la mise en place d'un observatoire régional de la restauration collective en lien avec l'Etat
- Former le personnel et les acheteurs publics à ces pratiques
- Action sociale
 - Soutenir les actions d'éducation populaire à l'alimentation des personnes en situation de précarité et bénéficiaires de l'aide alimentaire
 - Favoriser les partenariats avec les jardins d'insertion, épiceries sociales, etc.

Accompagnement par les réseaux d'acteurs de l'ESS :

- Accompagner l'innovation sociale
 - Assurer une veille juridique et politique sur la filière
 - Favoriser le partage d'expérience et l'essaimage des projets remarquables
 - Faciliter l'émergence de projets sur les territoires
- Accompagner la structuration de filières locales
 - Réaliser des diagnostics territoriaux sur les acteurs de la filière agricole et alimentaire
 - Accompagner les coopérations et la coordination d'actions territoriales
 - Faciliter les liens entre acteurs de l'aide alimentaire et acteurs de la production agricole pour développer le glanage des produits frais et locaux
 - Faciliter l'intégration des acteurs de l'ESS dans les Projets Alimentaires Territoriaux
- Promouvoir et sensibiliser
 - Sensibiliser et accompagner les collectivités dans leurs coopérations avec les acteurs de l'ESS
 - Sensibiliser et informer le grand public à une alimentation durable (annuaires, outils pédagogiques) via les réseaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable et du commerce équitable.

2. Le réemploi, réparation, réutilisation et la gestion des déchets

2.1. La place de l'ESS dans la filière

Pour cette partie, nous traiterons des acteurs de l'allongement de la durée d'usage et de la gestion des déchets car beaucoup d'acteurs du réemploi sont également acteurs de la collecte des déchets.

Pilier de l'économie circulaire		Type d'activité	Exemple d'acteurs	Nombre de structures
Consommation - demande et comportement	Allongement de la durée d'usage (Ré-emploi, ré-utilisation, réparation)	Ressourceries / recycleries (généralistes ou spécialisées)	Tritout Solidaires (50), l'Abri (27), la BACER (14), la Coop 5 pour 100 (14), Envie (76), Emmaüs	36
		Repair café, ateliers récupération	La Générale Marabille (14)	3
		Garages solidaires, maisons du vélo	Guidoline (76), la Roue libre (76), l'Asso Vlo (50), Un garage pour tous (61)	14
		Fab Lab	Les copeaux numériques (76), le Relais d'Sciences (14)	6
Gestion des déchets	Recyclage (y compris tri et collecte)	Textile	La Croix Rouge, Etre et Boulot (14)	28
		D3E	R'PUR (14), ESAT de la passerelle verte (14), Actif Insertion (76)	7
		Biodéchets	Association Bocage compost (61), Agri pain (14)	6
		Autres matières	Bouchons 276, Conservatoire maritime Havre de Grace (76), Aquacaux (76)	15

Le recyclage est l'ensemble des techniques de transformation des déchets visant à en réintroduire tout ou partir dans un cycle de production.

Ce pilier de l'économie circulaire est celui qui emploie le plus dans l'ESS avec 41% des emplois de tous les piliers confondus, soit près **de 2 000 salariés**.

L'allongement de la durée d'usage est le recours à la réparation, la vente ou don d'occasion, ou l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation. La différence entre les deux derniers points est le passage au statut de déchet des objets dans le cas de la réutilisation.

Ce pilier de l'économie circulaire emploie environ **700 salariés dans l'ESS**.

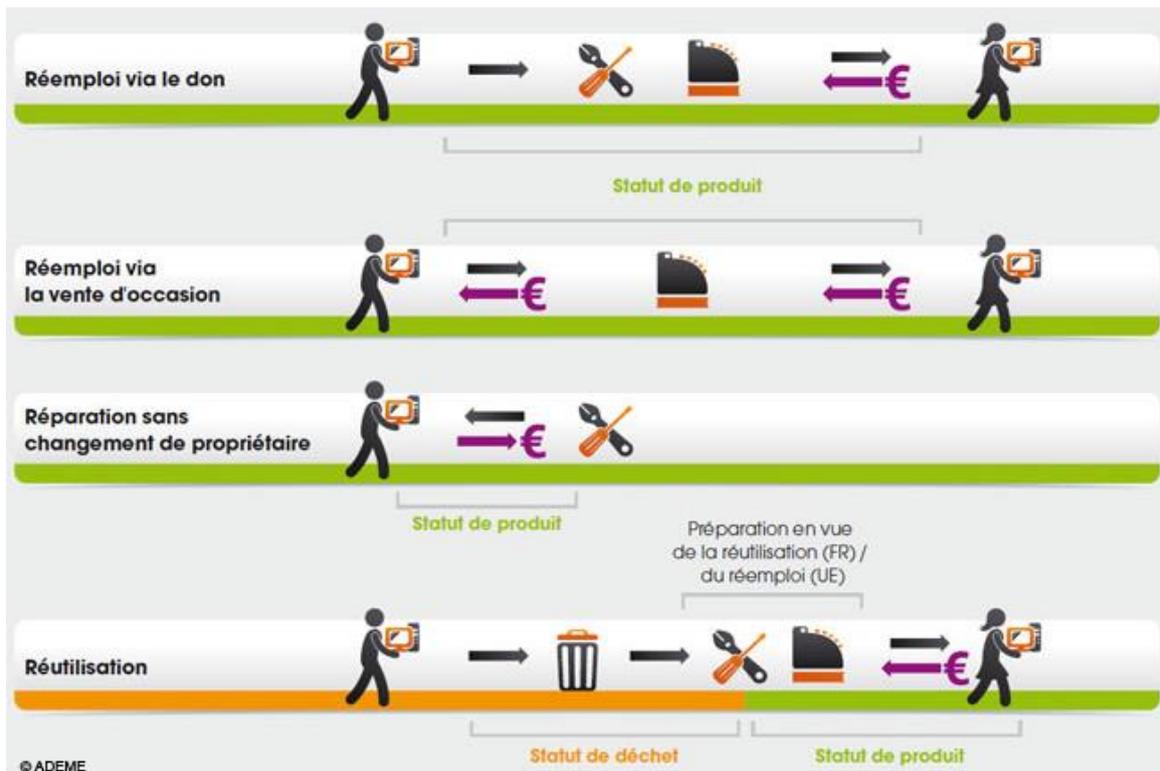


Figure 28 : Réemploi, réparation et réutilisation (© ADEME)

Les acteurs positionnés sur l’allongement de la durée de vie peuvent développer des activités de réparation, de réemploi et/ou de réutilisation.

Les ressourceries/recycleries, par exemple, participent au **réemploi** des objets issus d’apport volontaire ou de collectes à domicile, et à la **réutilisation** des déchets qu’elles collectent en déchetteries. Les objets reçus ou collectés ne peuvent pas tous être réemployés en raison de leur état. Ils sont alors triés et envoyés vers des structures de gestion via les éco-organismes ou remis en déchetterie quand aucune convention n’est mise en place. En effet, la plupart des acteurs du réemploi ne pratiquent pas d’écramage lors de l’apport volontaire du public, afin d’encourager la pratique de don d’une part, et d’organiser le travail de **tri** d’autre part.

Par ailleurs, les acteurs de l’allongement de la durée d’usage placent leurs actions dans une réflexion plus large d’économie circulaire. Certaines structures développent des initiatives **d’économie de la fonctionnalité** (cas d’offre de service de location de meubles et électroménager à des étudiants).

Les ressourceries/recycleries valorisent des objets et déchets pour leur donner une nouvelle vie plus ou moins détournée de leurs fonctions premières. L’objet prend alors une valeur artistique ou utile. Elles participent donc, au sens de la catégorisation de cette étude, à l’**écoconception** d’objets à partir de matériaux recyclés.

La grande majorité des structures sont actives sur **la consommation responsable** par la sensibilisation et l’accompagnement aux nouvelles pratiques. Cela peut être inscrit dans leur « label », comme pour les ressourceries, être inscrit dans les statuts pour les recycleries, ou accompagner l’activité sans que cela soit valorisé comme tel dans les documents de communication des structures.

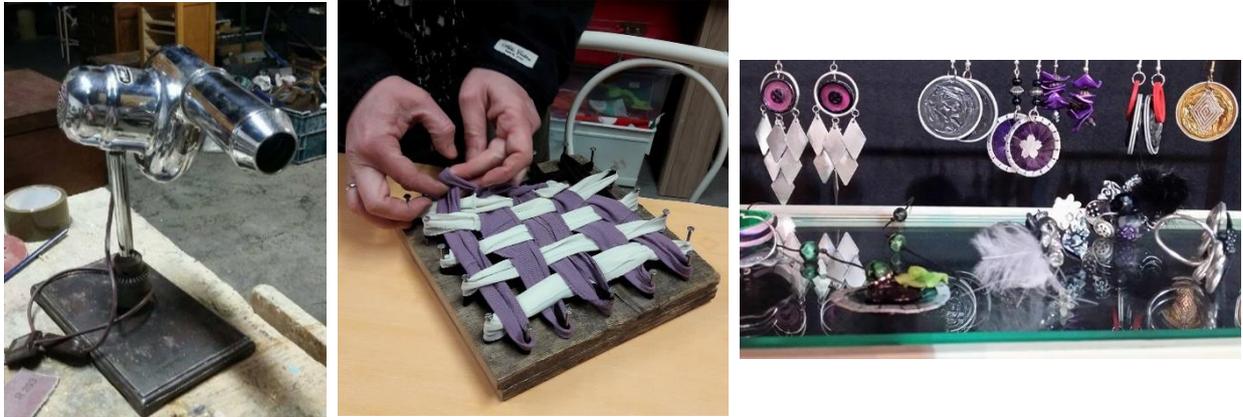


Figure 29 : Valorisation et détournement d'objets en lampe, éponge tawashi, bijoux (@RESISTES)

La CRESS Bretagne propose la typologie suivante des acteurs de l'allongement de la durée de vie et des déchets ⁴⁵ :

- **Les "préventeurs"** : structures militantes et essentiellement bénévoles, qui mobilisent le réemploi à des fins autres que le développement d'une activité économique (SEL, recycleries bénévoles, associations proposant des ateliers de réparation...).
- **Les "généralistes"** : structures avec une activité de réparation et de réemploi de déchets divers, essentiellement ménagers (recycleries - ressourceries, Emmaüs, Secours populaire...).
- **Les "spécialisés"** : structures spécialisées sur un type de déchet, une matière spécifique, en voie de professionnalisation et/ou avec un des ressources mixtes (ventes / subventions).
- **Les "intégrés au marché concurrentiel"** : structures professionnalisées et spécialisées, dont l'activité est intégrée dans une filière de responsabilité élargie du producteur (REP), avec une activité économique bien développée reposant essentiellement sur l'obtention de marchés.

Le recyclage, un secteur fortement couvert par l'insertion par l'économie et le secteur du travail adapté

Comme vu précédemment, les structures de l'IAE se sont engagées historiquement sur le champ de la gestion des déchets. En effet, les activités de la collecte, du tri et du réemploi des déchets reposent sur des capacités techniques humaines et sont difficilement compatibles avec des installations automatiques. Le recrutement de personnes éloignées de l'emploi, en situation d'insertion sociale et professionnelle, sans qualification ou sans expérience, ainsi que leur progression à travers l'apprentissage est favorisée sur ce type de support d'activités.

Ainsi, les structures de l'IAE mais aussi du secteur adapté utilisent la collecte et tri des déchets comme support d'activité. Dans la grande majorité de ces structures, plusieurs supports d'activité existent (raison pour laquelle seulement 8 structures du secteur adapté ont été identifiées). Les supports sont

⁴⁵ « Réemploi et recyclage : quelles perspectives pour l'ESS en Bretagne », CRESS Bretagne, mars 2016.

souvent diversifiés sur la gestion de déchets de nature différente. D'autres peuvent être en charge de la gestion d'une plateforme de tri de déchets pour une collectivité.



Figure 30 : Activités de collecte et compactage des déchets polystyrène et de ramassage des déchets sur les Berges de la Seine, Naturaulin (76)

L'allongement de la durée d'usage, des activités en développement

La filière du réemploi est aujourd'hui considérée comme une filière écologique à part entière. Cette activité permet de prévenir la production des déchets par le prolongement de la durée de vie des biens et des produits et intéresse de plus en plus les pouvoirs publics qui en ont la charge. Longtemps mise en œuvre par des associations à vocations solidaires (Emmaüs, Secours Populaire, etc.) à l'intention prioritairement d'un public économiquement et socialement fragile, cette activité est aujourd'hui valorisée pour son impact sur l'environnement. Cependant, tous les acteurs n'inscrivent pas leur communication sur la thématique circulaire. Les associations de solidarité valorisent moins leur contribution à la lutte contre les déchets que sur leurs impacts dans la lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion.

Les structures plus récentes comme les ressourceries/recycleries sont en plein développement. De nombreux projets se créent et contribuent au maillage territorial en s'implantant notamment en dehors des grands centres urbains. Ces structures allient objectifs de réduction des déchets et d'insertion par l'économique. Leurs modèles économiques sont divers mais ont la caractéristique commune de subir une concurrence accrue avec les entreprises de l'économie « classique », malgré un positionnement qu'ils préféreraient hors du marché concurrentiel.

D'autres acteurs développent des activités d'allongement de la durée d'usage comme les Fablab, ateliers de réparation de vélo, sur des modèles économiques plus classiques pour créer des emplois pérennes dès la création sans objectif d'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

L'exploration de nouvelles niches de marché : les déchets inertes du BTP

La fabrique à initiative de l'ADRESS travaille sur l'opportunité d'une activité de réemploi, sous forme de ressourcerie, de déchets issus du curage vert du secteur de la déconstruction dans le but de réutiliser tous les éléments non structurels : les encombrants, les cuisines et salles de bain aménagées, la menuiserie, les cloisons, fenêtres, etc., dans un contexte de démolition sélective de plus en plus prégnant. Cette étude d'opportunité implique notamment dans les réflexions : ATD Démolition, l'ADEME, la CRESS, la Fédération régionale des entreprises d'insertion, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment 27 (CAPEB), la CCI Porte de Normandie, la Fédération Française du Bâtiment 27, le projet PERMAC, l'Association Régionale pour l'Environnement du Bâtiment et des Travaux Publics (ARE BTP), la ressourcerie l'ABRI.

Par ailleurs, le projet de tiers lieux « Le Hangar 0 » au Havre, lauréat de l'appel à projet « réinventer le seine », est associé au projet PERMAC de plate-forme numérique collaborative d'échange et de réemploi de matériaux de construction. Il est prévu également l'utilisation de matériaux de réemploi pour la rénovation et l'aménagement du bâtiment.

L'association de préfiguration du tiers lieu de Colombelles, le WIP, a construit avec le Collectif d'architectes ETC la « Cité de Chantier » en utilisant un maximum de matériaux récupérés ou de réemploi.

Enfin, les acteurs de l'ESS sont aussi présents sur la prévention des déchets du bâtiment en travaillant sur des projets d'habitat collectif et sur l'expérimentation et la qualification de la valeur énergétique, économique et environnementale d'éco-matériaux.

2.2. Portraits d'acteurs

NATURAULIN, Port Jérôme (76)	
Date de création	2008
Statut	SCIC conventionnée IAE
Objet	Accompagner le retour à l'emploi des salariés de l'entreprise à travers : <ul style="list-style-type: none">• La collecte des déchets des berges de Seine• La collecte et le compactage des déchets polystyrène• L'entretien des espaces verts
Chiffres	<ul style="list-style-type: none">• 15 tonnes de polystyrène compacté en 2016• 2015 à 2017, il a été ramassé 37 Tonnes de déchets• 12 salariés dont 8 CDDI
Certifications	<ul style="list-style-type: none">• Agrément ESUS• ISO 26 000
Spécificités d'innovation sociale	Réponse à un besoin social : <ul style="list-style-type: none">• Augmenter le volume de déchets de polystyrène valorisé• Insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi

	<p>Modèle économique : marché de services d'insertions et de qualifications professionnelles axé sur l'entretien et le nettoyage des berges de Seine.</p> <p>Ancrage territorial : Mise en place du tri sélectif avec 2 supermarchés du territoire de la Communauté De Communes Caux Vallée de Seine + accès aux centres de recyclage de la Communauté De Communes Caux Vallée de Seine, la CODAH, la Communauté de Communes Caux Estuaire.</p> <p>Partenariats logistiques avec Envie et Clips Ressourcerie, pour la réalisation du transport.</p>
Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage : collecte et tri
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Poste dédié au développement des coopérations
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser un modèle économique viable
Projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'affaires avec clients locaux
Réseau et coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de FEI, réseau GRANDDE, URSCOP, réseau dispositif PNSI • Signataire charte RSE de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine

Tri-tout solidaire, Agneaux (50)	
Date de création	2005, première association de type ressourcerie dans l'ouest de la France
Statut	Association, conventionnée Atelier et Chantier d'Insertion à partir de 2012
Objet	<ul style="list-style-type: none"> • Environnemental : Préservation des ressources et la sensibilisation de tous les publics. • Social : création de lien social par le volontariat et le bénévolat s'est imposée d'elle-même. • Solidaire : emploi de personnes rencontrant des obstacles sociaux ou professionnels.
Chiffres	<ul style="list-style-type: none"> • 550 tonnes de déchets collectés par an • 30 salariés dont 18 CDDI • Bénévolat = 40 bénévoles actifs = 2.5 ETP • 2 sites : Coutances et Agneaux
Activités	<p><u>4 fonctions d'une ressourcerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecter <ul style="list-style-type: none"> ○ Apport direct des particuliers ○ Collecte en déchetterie

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Collecte sur Rendez-vous ● Trier et valoriser : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tri, nettoyage et contrôle, en vue de sa réutilisation ○ Réparation ou Démantèlement et envoi vers un circuit de traitement adéquat via un réseau de partenaires du territoire ○ Valorisation et transformation vers une autre fonction ● Revendre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une offre de biens revalorisés à faible prix ○ Une boutique solidaire qui participe à la vie du quartier ○ Un outil de consommation « durable » ● Sensibiliser : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des actions pérennes ou évènementielles de sensibilisation à l'environnement (ateliers, création de supports pédagogiques, participation aux semaines du Développement Durable) ○ Des actions de changement de comportement aux différents stades de l'activité (collecte – lieu de vente)
Spécificités d'innovation sociale	<p>Réponse à un besoin social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fournir des objets à petit prix pour des personnes en situation économique fragile ● Promouvoir une utilisation responsable des ressources ● Eviter l'enfouissement et l'incinération
	<p>Modèle économique : Vente, indemnité des postes en insertion, rachat des déchets triés (textile, meubles), partenariat avec la collectivité pour la remise en déchetterie</p>
Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement au changement des comportements ● Allongement de la durée d'usage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réemploi, réparation, réutilisation ● Recyclage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Collecte et tri des déchets
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> ● Une adaptation au public cible précaire et au contexte du territoire pauvre en associations par une entrée autant sociale qu'environnementale ● L'implication forte et la valorisation du bénévolat ● L'accès rapide à de grands locaux ● Soutien technique de l'EPCI au démarrage
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'upcycling pour que la seconde vie des objets soit longue, trouve une fonction autre que la décoration et dépasse ainsi l'achat engagé ● Faire valoir l'utilité publique de l'activité, favoriser la réutilisation par un financement plus important de la remise en boucle que du retour au statut de déchet par les éco-organismes ● Volonté d'accueil et de développement : Accompagnement des porteurs de projet Ressourcerie (visite, conseil) et à leur développement

Projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au collectif normand des ressourceries et acteurs de réemploi • Création d'une Friperie pour favoriser la réutilisation des textiles, et créer de l'emploi d'insertion sur le territoire
Réseau et coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de RESOL, Réseau national des ressourceries • Coopération : Région Normandie, ADEME, Département de la Manche, Saint Lô agglomération, Ville de Saint Lô, Point Fort Environnement, Ecomobilier, Valdelia, CAF, Pôle Emploi, organismes de tutelle, Manche Habitat, Festival Au Son d'Euh Lo !

Secours Populaire, fédération 76	
Date de création	1945 au niveau national
Statut	Association reconnue d'utilité publique
Objet	Permettre l'accès aux droits fondamentaux de tous par la solidarité
Chiffres	<ul style="list-style-type: none"> • 150 tonnes d'objets et textiles collectés en 2016 • 773 bénévoles = 65 ETPs • + 25% de personnes accueillies entre 2015 et 2016
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Aide alimentaire • Vente de vêtements d'occasion • Accompagnement aux droits sociaux : santé, domiciliation, minima sociaux, attribution de fonds de solidarité, accompagnement à l'insertion économique • Accompagnement scolaire, cours de français • Accès aux loisirs
Spécificités d'innovation sociale	Réponse à un besoin social : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'insertion sociale des personnes en situation de fragilité économique et sociale par la création de lien social et de solidarité
	Modèle économique : fortement basé sur le bénévolat. Ressources financières : vente et prestations (30%), dons et mécénat (20%), subventions publiques (30%), participation des bénéficiaires (10%).
	Ancrage territorial : les activités développées par chaque antenne sont adaptées directement aux besoins des bénéficiaires en cohérence avec les autres associations de solidarité
Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement au changement des comportements • Allongement de la durée d'usage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réemploi, réparation, réutilisation • Recyclage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Collecte et tri des déchets

Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • L'implication forte et la valorisation du bénévolat et du mécénat • La reconnaissance de l'association au travers ses différents agréments et son statut national
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des impacts indirects en termes de prévention des déchets et d'accompagnement d'un public spécifique • Valorisation des actions d'implication citoyenne et de participation à la démocratie locale

2.3. Les organisations et dispositifs existants dans la filière

L'AVISE⁴⁶ représente les acteurs publics et privés nationaux qui soutiennent le développement de l'allongement de la durée de vie et du recyclage selon des modes d'intervention.

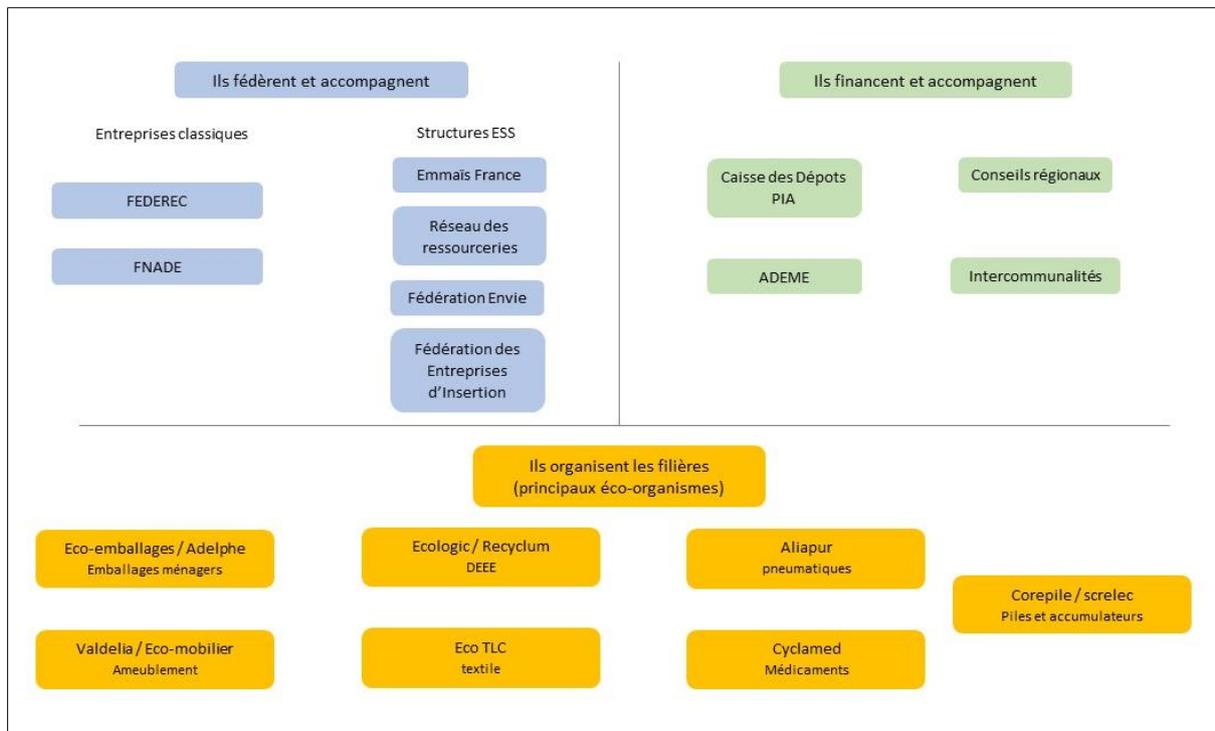


Figure 31 : Ecosystème des acteurs des déchets (source AVISE)

Les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

Suite à la directive européenne relative aux déchets, la responsabilité financière de la gestion de certains types de déchets revient au producteur du déchet : collecte, recyclage ou traitement. Ce principe d'internalisation du coût de gestion des déchets dans le prix de vente a pour but d'inciter les fabricants à l'écoconstruction et décharger les collectivités territoriales d'une partie des coûts.

Les objectifs des filières REP sont :

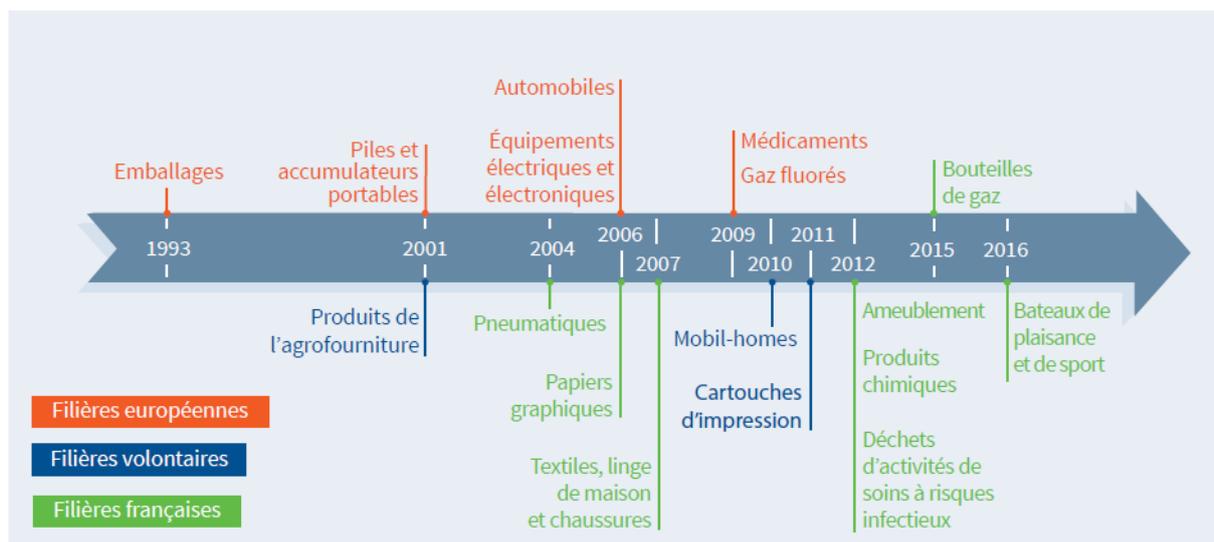
- ⇒ Développer le recyclage et la valorisation matière
- ⇒ Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets
- ⇒ Internaliser les coûts de gestion de la fin de vie des produits dans le prix de vente des produits neufs

Les filières concernées par la mise en place de REP concernent les objets dont la composition en mélange pose le plus de difficultés et de coûts de gestion, et ont un impact important sur l'environnement soit par la quantité de déchets ou leur dangerosité. De ce principe d'internaliser et de prendre en compte le coût de gestion des déchets dans le prix des objets neufs, découle le principe même d'économie circulaire : faire en sorte de créer des boucles de valeur de la matière et veiller à

⁴⁶ Agence d'ingénierie pour entreprendre autrement. <http://www.avise.org/>

réduire l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles en visant à découpler croissance de prélèvement de matières premières.

En France en 2017, une vingtaine de filières REP sont mises en place.



* Date du premier agrément ou date de fonctionnement opérationnel de l'organisation ou date de prise en charge des produits usagés

Figure 32 : chronologie de la mise en œuvre opérationnelle des filières REP (source ADEME)

Les éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, organisent cette gestion pour les producteurs de déchets qui ne gèrent pas eux même leurs déchets, mais reversent leurs contributions. Les éco-organismes sont soit financeurs d'acteurs qui gèrent les déchets, soit opérateurs en sélectionnant et pilotant les prestataires de collecte et de traitement.

Toutes les filières REP ne sont pas imposées par la directive européenne ou nationale (exemple : cartouches d'encre bureautique, médicaments, mobil-homes).

Les éco-organismes répondants à une filière réglementaire sont agréés par les pouvoirs publics pour une durée de 6 ans, sur des objectifs de résultats et de gestion avec différents acteurs en amont et en aval de la filière. En outre, ils doivent financer des programmes de recherche et développement pour améliorer la valorisation des déchets. En France, il existe une trentaine d'éco-organismes, mais certaines filières REP ne sont pas couvertes comme celles des cartouches d'encre bureautique, les bouteilles de gaz, les navires de port de plaisance ou de sport et les véhicules automobiles hors d'usage.

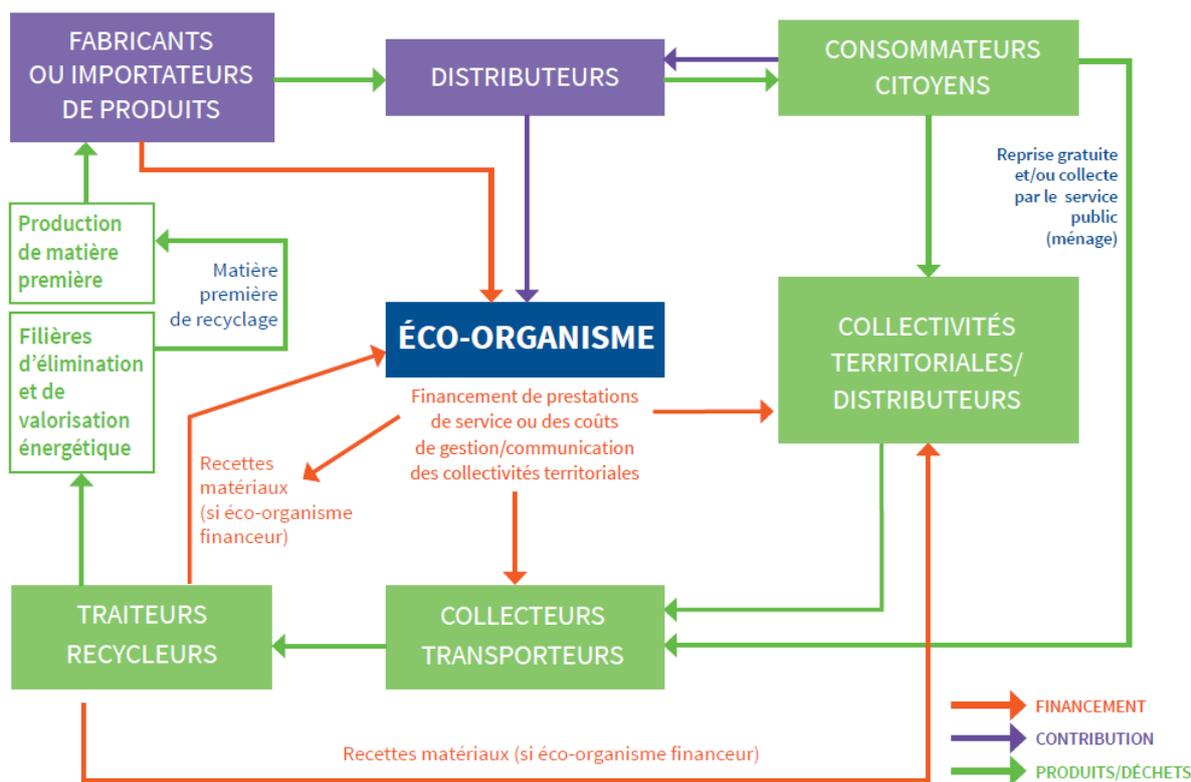


Figure 33 : Fonctionnement simplifié de la REP (Source ADEME)

Cependant, plusieurs limites sont pointées par les acteurs du recyclage et du réemploi sur les éco-organismes :

- « Leur situation de monopole sur les filières,
- Leur gouvernance, car ils sont pilotés par les "metteurs sur le marché" (fabricants, distributeurs/vendeurs, importateurs),
- La multiplication des filières et des éco-organismes, qui les rend moins lisibles et aisés à contrôler,
- La nécessité de renforcer le contrôle de l'Etat sur leur politique financière, en particulier leurs placements,
- La hausse du coût de la gestion des déchets qui peut leur être imputée,
- Les contraintes trop faibles données aux prestataires en matière de partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique. »⁴⁷

⁴⁷ Source : La gazette des communes dans « Economie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi Pyrénées », CRESS Midi Pyrénées, décembre 2015.

Le rôle des éco-organismes : frein ou levier pour l'ESS ?

L'avantage pour les acteurs de l'ESS de la mise en place des éco-organismes est que la structuration de ces filières **développe les volumes à traiter**, et que le coût lié au traitement est pris en charge, ce qui peut permettre une consolidation de leur activité, pour les entreprises œuvrant de longue date dans le secteur. L'antériorité de ces dernières a en effet poussé les éco-organismes à **insérer dans leurs cahiers des charges des objectifs de réemploi** qui leur sont plus favorables, et à demander aux entreprises prestataires de travailler avec des entreprises de l'ESS.

Les éco-organismes proposent ainsi de structurer les filières REP, de prendre en charge une partie des coûts de cette structuration et notamment de l'investissement, de financer des actions...autant d'actions apportant une certaine satisfaction également aux collectivités locales partenaires. Lorsqu'une collectivité, un syndicat mixte conventionne avec un éco-organisme sur les déchetteries qu'ils gèrent, dès lors **tout déchet relevant de sa compétence (par exemple Eco-systèmes sur les DEEE) déposé dans la déchetterie**, même en apport volontaire, devient la propriété de l'éco-organisme. Les acteurs de l'ESS ne peuvent alors plus y accéder, ce qui signifie également que le réemploi potentiel de ces déchets est perdu. En effet, les éco-organismes traitent plutôt ces déchets par du broyage industriel, et favorisent le recyclage.

Par ailleurs, le fonctionnement des filières autour des éco-organismes crée une massification de la collecte et ainsi une économie de masse, avec des déchets traités à une échelle plus large (régionale, voire nationale). Or, les entreprises de l'ESS agissent à un niveau local, et sur des petits gisements : ici les flux de déchets locaux sont détournés, ce qui laisse peu de place à leur action.

Les stratégies des collectivités locales et syndicats mixtes

La stratégie pour laquelle optent les syndicats mixtes joue encore beaucoup sur les possibilités d'accès aux gisements de déchets par les entreprises de l'ESS. Le choix se pose souvent entre privilégier la solution la plus écologique ou la solution la plus économique. Pour choisir son système de collecte des déchets, le syndicat peut passer par un marché public assorti d'une clause d'insertion, ou centraliser les déchets collectés directement par l'éco-organisme, solution toujours plus économique. C'est souvent celle qui est choisie, au détriment d'une stratégie visant à favoriser le tri sur place, le réemploi et les emplois locaux créés dans les SIAE.

A l'inverse, un syndicat, même s'il contractualise avec un éco-organisme, a des marges de manœuvre pour créer un partenariat avec une entreprise de l'ESS sur les déchets concernés, et favoriser leur réemploi. Des solutions peuvent être trouvées pour que les entreprises de l'ESS puissent intervenir en amont de l'éco-organisme.

Si ce n'est pas le système lié au partenariat avec l'éco-organisme qui est en jeu, cela peut être également les intérêts économiques propres du syndicat. Si celui-ci gère des équipements liés au traitement et à l'enfouissement des déchets, il a intérêt à ce qu'un maximum de déchets transite par ces équipements pour assurer leur rentabilité. Ceci, cette fois encore, au détriment du réemploi.

La volonté politique, les stratégies des collectivités et des syndicats sont donc des leviers essentiels pour assurer de l'activité et des emplois aux entreprises de l'ESS.

« ESS, gestion des déchets et économie circulaire en Midi -Pyrénées », CRESS Midi-Pyrénées, décembre 2015

La structuration régionale des acteurs de l'ESS

Réseaux et fédération d'acteurs de l'ESS : défrichage et accompagnement technique

Certains réseaux et fédérations travaillent également sur les problématiques de nouvelles filières REP ou d'accompagnement des acteurs sur les aspects techniques de la gestion des déchets. Ainsi la fabrique à initiative de l'ADRESS défriche les opportunités pour les entreprises de l'ESS de la mise en place de la filière REP « bateaux de plaisance et de sport ». La Fédération des Entreprises d'Insertion accompagne techniquement les acteurs dans la construction des modèles économiques liés à de nouvelles opportunités comme l'obligation du tri 5 flux pour les entreprises suite au décret de mars 2016 qui impose aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 5 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre et bois, afin de favoriser la valorisation de ces matières.

Collectifs d'acteurs : structuration de filières

Le collectif normand des ressourceries et des acteurs du réemploi a été créé en avril 2017 par 5 ressourceries normandes : Tri-tout Solidaires (Saint Lô, 50), L'Abri (Val de Reuil, 27), Clips Ressourcerie (Lillebonne, 76), Travail Emploi Formation (Bretteville sur Laize, 14). Les enjeux repérés par ce collectif sont : l'absence de plan de développement stratégique des ressourceries au niveau régional, la difficulté d'accès à des locaux adaptés, la difficulté de financement des encadrants techniques. Ces acteurs pointent également le manque de reconnaissance des principes de fonctionnement et des impacts des ressourceries que ce soit sur le plan social avec l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi ou sur le plan environnemental avec les actions de sensibilisations. Ainsi ces structures se retrouvent sur le champ concurrentiel aux côtés d'entreprises de l'économie « classique », lucratives, qui ne disposent pas des mêmes « armes de marché » et qui ne portent pas de « projet de société » cohérent avec les objectifs de l'économie circulaire.

Le collectif se structure autour de plusieurs objectifs :

- Représentation politique
 - Contribuer aux politiques régionales de Développement Durable
 - Promouvoir et développer le réemploi et la réutilisation
 - Répartir des missions de représentation dans les différentes instances
- Développement territorial
 - Impulser des campagnes de sensibilisation
 - Mettre en cohérence les actions et appuyer les territoires moins connectés dans un objectif d'équité spatiale
- Développement économique
 - Accueillir des porteurs de projets
 - Participer au développement et la professionnalisation de ses adhérents
 - Echanger sur les bonnes pratiques

Normandie TLC est un collectif composé de plus de 140 associations normandes du champ de l'insertion par l'activité économique, de l'humanitaire et du caritatif. Le collectif, créé en février 2008, permet d'assurer le fonctionnement et l'avenir des associations en favorisant le développement de la filière textile en Normandie. En effet, les années 2000 voient l'arrivée massive de vêtements à bas prix sur le marché français, induisant la dégradation de la qualité des textiles récupérés par les associations et une augmentation sans précédent des déchets textiles : la viabilité économique des structures de la filière textile est alors fortement remise en cause.

En juin 2008, la filière REP Textile est mise en place par les pouvoirs publics. L'éco-organisme ECO-TLC est créé et a pour mission de collecter la contribution auprès des metteurs en marché et de la redistribuer aux opérateurs de tri capables de valoriser à 90% au moins le textile en réemploi et recyclage.

C'est dans ce contexte que le collectif s'est fédéré, dynamisé et associé dans le but de rechercher les financements nécessaires à l'étude de lancement et d'implantation de sa propre plateforme de tri et recyclage textile sur le territoire : la plateforme Normandie TLC implantée sur le site de Carpiquet.

Les textiles de seconde main sont collectés via les associations membres et partenaires, puis triés pour alimenter les boutiques et les vestiaires des associations. Et enfin, il gère l'approvisionnement du textile de la plateforme de tri Normandie TLC dans le cadre du cahier des charges fixé par ECO TLC.⁴⁸

Réseaux régionaux multi-acteurs : coordination de stratégie de développement

Un colloque régional sur la réparation a eu lieu à Caen le 2 février 2017, organisé par l'ADEME et la Région Normandie, en partenariat avec la DREAL, la DIRECCTE, la CRMA, la CRESS, le CREPAN, le CTCR, Le Dôme. 120 acteurs, publics et privés, ont participé au lancement d'une dynamique régionale autour de la réparation. Le Comité de pilotage a créé le réseau REPAR (REseau normand Pour Amplifier la Réparation) et synthétisé les contributions des participants.

Ainsi, différents objectifs ont été assignés au réseau :

- Mobiliser et fédérer les acteurs
- Permettre la mise en place d'une ou plusieurs actions collectives
- Organiser ponctuellement des événements

2.4. Enjeux et opportunités

Les enjeux de la filière sont complexes et devraient faire l'objet d'une étude spécifique. En effet, beaucoup d'acteurs différents sont positionnés, avec des pratiques et des modèles économiques divers. Ils se positionnent sur des actions d'intérêt général mais sont en concurrence avec des entreprises qui ne portent pas le même projet sociétal.

Les premiers enjeux que l'on peut relever sont :

- Economiques
 - Concurrence avec les grands groupes
 - Concurrence pour l'accès au gisement, financements entre acteurs de l'ESS
 - Bas coût des produits neufs
 - Manque de reconnaissance des impacts sociétaux des acteurs de l'ESS
- Communication / sensibilisation des consommateurs
 - Manque d'information par le distributeur des possibilités de réparation des objets
 - Manque de sensibilisation des consommateurs sur les coûts écologiques de la production des biens et services et des impacts de la réparation, réemploi, réutilisation sur l'environnement
- Développement de la filière

⁴⁸ Source : Normandie TLC <https://www.cobanor-tritex.fr/presentation.php>

- Accès aux pièces détachées
- Démontabilité des objets
- Formation et compétences en réparation, valorisation d'objets
- Complémentarité des modèles, articulation des acteurs sur le territoire
- Manque de reconnaissance et d'appui dans les zones rurales

L'implication et la volonté politique

Application de la réglementation nationale

La sortie du statut du déchet est mentionnée dans la directive-cadre 2008/98/CE sur les déchets qui prévoit que des procédures de sorties de statut de déchet soient faites par matière aux niveaux européens et nationaux. La mise en place de ces procédures est un enjeu de développement d'activités pour favoriser la réutilisation des objets et la matière dans des boucles de valeur positive, la réglementation doit permettre la circulation de la matière. Le statut juridique de déchet est un frein à la réutilisation car les contraintes juridiques fortes font de l'incinération et l'enfouissement la fin de vie la plus sûre économiquement et juridiquement.

Par ailleurs, la loi sur la consommation de mars 2014 qui étend la garantie légale à 2 ans pour tous les produits, impose également pour les distributeurs une obligation d'information sur la durée de disponibilité des pièces détachées.

Les choix politiques et engagement fort des collectivités territoriales

Le développement de l'économie circulaire, la structuration des activités de réemploi, réparation, réutilisation et recyclage est le moment également des choix politiques forts sur la ligne que l'on souhaite donner à ce changement sociétal. La collectivité a un rôle d'accompagnement et un rôle d'exemplarité. Ainsi, il est primordial de laisser une plus grande place à la finalité des projets dans les marchés publics. Les clauses d'insertion, la prise en compte des impacts environnementaux et de « circularité » des structures (fonctionnement interne d'approvisionnement en circuits courts, de réemploi, recyclage, etc.) sont autant de critères à développer et à mettre en place effectivement.

En effet, comme vu précédemment, le développement de l'économie circulaire intègre les principes de proximité, de coopération multi-acteurs et d'implication des consommateurs. Les politiques doivent intégrer en cohérences et décloisonnement les différents principes indispensables à la mise en place de solutions en faveur de l'environnement. L'ESS est un partenaire pertinent des collectivités et doit être reconnue comme telle, au regard de ses impacts en termes d'emploi, d'insertion, de changement des comportements, de gouvernance, etc. face à une concurrence accrue.

Pour développer le potentiel de l'ESS dans l'économie circulaire, le lien classique entre collectivités et ESS doit dépasser une vision limitée à l'action sociale ou caritative d'associations ayant besoin par essence de subventions. L'ESS représente aujourd'hui des réalités, diversifiées, développées et innovantes dans le champ de l'économie circulaire : des « entreprises associatives » dont les impacts directs et indirects contribuent à un changement de paradigme sociétal, des coopératives dont l'objectif premier n'est pas la lucrativité mais l'innovation sociale, et des SCIC qui impliquent de plus en plus d'acteurs différents autour de projets ancrés aux spécificités des territoires.

Ainsi les structures de l'ESS doivent pouvoir accéder à des marchés autres que ceux non rentables pour le secteur concurrentiel. Les territoires disposent de nouveaux leviers pour appuyer leurs choix politiques en faveur des enjeux environnementaux mais aussi sociaux et sociétaux.

L'ampleur des actions et du rôle que peut jouer l'ESS reste étroitement dépendant de la volonté et des choix des pouvoirs publics d'orienter le développement de l'économie circulaire.

Une évolution des comportements favorable au développement de pratiques vertueuses

En France, les objets jetés représentent environ **10 millions de tonnes par an**. Seuls 10 % des objets sont réemployés, réparés ou réutilisés. Le gisement restant est donc énorme. Par exemple, on dénombre 7 appareils électroménagers en moyenne par foyer, ce qui fait un parc de 190 millions d'appareils. Sur ce parc, 40 % des appareils sont remplacés avant leur fin de vie. **Le gisement de déchets électriques et électroniques (D3E) est évalué à 20 kg/hab/an.**⁴⁹

La population française considère que la gestion des déchets est le premier domaine par lequel les citoyens peuvent contribuer à la protection de l'environnement⁵⁰.

Les Français apportent de plus en plus d'attention à leur production de déchets et notamment dès l'acte d'achat. En 2010, la proportion des personnes déclarant être attentives à la quantité de déchets de leur consommation devient majoritaire.

82% des Français déclarent trier la plupart de leurs déchets pour le recyclage :

- 71% trient les piles (30% en 1998)
- 69 % trient les papiers journaux (37% en 1998)
- 71% trient les emballages
- 47% font du compost avec les déchets verts ou alimentaires
- 25% achètent leurs légumes secs et féculents en vrac

54% des Français ont recours systématiquement ou souvent à la **réparation** plutôt qu'au rachat pour leurs appareils électroménagers, hi-fi, vidéo ou informatiques.

75% des consommateurs ont acheté des produits d'occasion en 2012. Ces achats concernent notamment 1/2 des vélos achetés, 1/3 des livres, les meubles et objet de décoration.

Les motivations à l'achat d'occasion sont : l'accès à un produit de gamme supérieur à prix réduit (63% des réponses), un moyen de consommer plus (47%), une contrainte financière (46%) et un achat militant (44%).

Parallèlement, les pratiques collaboratives se développent. L'économie collaborative n'est pas un phénomène suivi depuis longtemps, mais les chiffres disponibles montrent que 88% des français ont déjà effectué un don, 11% d'entre eux pratiquent l'échange de produits, 14% achètent des produits en commun, 20% ont recours à la location et 38% récupèrent des objets laissés dans la rue les jours de ramassage des encombrants. Cette tendance va de pair avec la volonté de plus en plus marquée des Français de **développer leurs relations sociales**, sur la base d'un partage de valeurs et d'affinités, dans un contexte d'effritement des solidarités familiales et religieuses⁵¹.

⁴⁹ « Stratégie régionale sur la réparation », REPAR, juin 2017

⁵⁰ « Évolution du comportement des français face au développement de l'économie circulaire », ADEME, CREDOC, 2014

⁵¹ Source : enquête World Values Survey (WVS), 1990-2010 ; enquête Conditions de vie et aspirations du CREDOC (CDV) 1985-2013.

Elaboration et mise en œuvre du PRPGD normand

Comme vu plus haut, l'innovation portée par les acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets est historique et sans cesse renouvelée sur des niches de marchés. Avec l'élaboration du PRPGD normand en 2017, les perspectives de développement d'activités sont fortes et les structures de l'ESS se placent favorablement dans la définition de solutions nouvelles.

Les principaux objectifs du Plan sont les suivants :

- Donner la priorité à la prévention des déchets :
 - Réduction des quantités de déchets produits
 - Réduction de leur caractère nocif pour la santé et pour l'environnement
- Améliorer le réemploi, le tri et la valorisation matière et énergétique des déchets :
 - Étendre des extensions de consignes de tri des plastiques et améliorer les performances de la collecte et du tri sélectif des recyclables secs,
 - Développer la méthanisation, le réemploi ainsi que les valorisations matière et énergétique des déchets
- Améliorer la gestion des déchets dangereux :
 - Réduire les distances de transport pour les DASRI
 - Augmenter la collecte des déchets amiantés et des capacités de stockage pour faire face aux besoins
 - Améliorer le tri à la source des déchets dangereux et du taux de collecte sélective pour les diffus
- Diminuer la capacité de stockage et les tonnages stockés ;
- Améliorer la connaissance des gisements, des flux et des pratiques.

Les priorités que s'est donnée la Région se situent à trois niveaux :

- **Objectifs chiffrés :**
 - Gaspillage alimentaire (voir plus haut)
 - Déchets verts :
 - - 15 % du ratio produit entre 2015 et 2021 soit -22kg/hab à 6 ans
 - - 30 % entre 2015 et 2027 soit - 43kg/hab à 6 ans
 - Déchets ménagers et assimilés :
 - Diminution de 5% des gisements entre 2015 et 2020
 - Linge, textile, chaussures :
 - Augmentation de la performance de collecte à 4.6kg/hab/an en 2019 (3,3 kg/hab/an en 2015)
 - Déchets non dangereux non inertes :
 - Taux de valorisation matière : 55% en 2020 et 65% en 2025
 - Déchets du BTP :
 - Augmentation de la valorisation matière à 70% en 2020
- **Principes d'action par types de déchets (liste non hexaustive)**
 - Déchets ménagers et assimilés :
 - Développer la prévention et la valorisation notamment des biodéchets et des emballages plastiques
 - Améliorer les performances des collectes sélectives et des filières de valorisation
 - Expérimenter la mise en œuvre de collectes sélectives des biodéchets
 - Biodéchets :

- Renforcer la collecte sélective, favoriser les mutualisations des collectes sélectives des biodéchets
- Développer le compostage de proximité
- Développement de la méthanisation
- Déchets d'activité économiques
 - Aider les entreprises à identifier les solutions d'organisation pour l'application du tri 5 flux
 - Améliorer la connaissance des solutions existantes dans la prévention, collecte et traitement de leurs déchets
 - Développer les démarches d'écologie industrielles et territoriales
- Déchets de chantier du BTP
 - Mobiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre pour augmenter la demande sur les éco-matériaux et l'écoconstruction
 - Appliquer le tri 5 flux sur les chantiers
- Déchets dangereux
 - Fédérer les acteurs du territoire autour de la réflexion conduites au niveau national sur la définition des cahiers des charges des éco-organismes
 - Favoriser la valorisation des déchets et réduire la part des déchets ne faisant l'objet d'aucune valorisation

La stratégie régionale s'articule autour de la prévention et de la réduction des déchets. L'accent est mis sur la prévention de deux gisements majeurs : les biodéchets issus du gaspillage alimentaire et les déchets verts collectés en déchèterie. La connaissance des gisements des déchets non ménagers reste un enjeu important, car constitue la majeure partie des déchets sur le territoire.

Les principes d'action mobiliseront les territoires dans la commande publique, le relais des politiques nationales (lutte contre l'obsolescence programmée, réemploi). Le plan comporte une mention pour le développement du réemploi et l'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement. Cela sera développé dans le cadre de la politique régionale d'économie circulaire.

Les acteurs de l'ESS présents sur le territoire explorent déjà certaines de ces nouvelles opportunités.

La collecte, tri et valorisation des biodéchets

La circulaire du 10 janvier 2012 a rendu obligatoire le tri à la source des biodéchets une collecte sélective des biodéchets en vue de leur valorisation énergétique par compostage ou méthanisation pour les gros producteurs (les industries agro-alimentaires, cosmétiques, les entreprises de logistique liées, les petits commerces et la grande distribution, le secteur de la restauration, les marchés, les entreprises d'entretiens d'espaces verts et de bords de routes). En 2012, cette production atteignait 46,4 millions de tonnes -hors déchet de l'agriculture et de la sylviculture- en France⁵². Par ailleurs, la Région s'est fixée des objectifs supplémentaires au cadre réglementaire européen sur la prévention des déchets verts que ce soit au niveau des activités économiques mais aussi des ménages. Enfin, dans les plans d'action des territoires ZDZG, la problématique de la réduction des déchets verts des ménages à la source est un axe central de leur stratégie d'économie circulaire.

⁵² Source : ADEME

Les acteurs de l'ESS tiennent déjà une place importante dans la mise en place d'action pour l'atteinte de ces objectifs et on également un rôle à jouer dans le développement de toutes les phases de gestion du biodéchet :

- Les actions pour la réduction ou la suppression des déchets : ambassadeur de tri ; sensibilisation ; formation ; ...
- Les actions pour la réutilisation : pépinières de végétaux déclassés (végétaux abîmés des jardineries ou issus des ménages, gestion optimisée dans les cimetières...),
- Les actions pour le recyclage : collecte à la source (sélective ou non) ; tri ; valorisation (compostage, méthanisation...).

Les autres producteurs de biodéchets qui ne sont pas concernés par la circulaire peuvent trouver un intérêt à des solutions de gestions moins couteuses des biodéchets (les agriculteurs, les stations d'épurations, les abattoirs, les sociétés d'élagage ou de taille des végétaux, etc.)

L'écologie industrielle et territoriale

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), l'ADEME lance des appels à projets pour le développement d'innovations technologiques et/ou organisationnelles et des solutions industrielles visant à améliorer l'éco-conception, la réutilisation, le recyclage et la valorisation, y compris énergétique, de déchets. Ces AAP incluent notamment l'impact social comme critère d'éligibilité.

Cela favorise les coopérations avec des structures de l'ESS dont compétences de l'ESS sur la logistique, le tri, la sélection et le traitement des produits arrivant en fin de vie/cycle/usage sont reconnues et facilités par leurs modèles économiques. En effet, « bien que les acteurs de l'ESS n'aient pas souvent les moyens capitalistiques pour investir dans des structures industrielles de retraitement des produits, ils possèdent une forte qualification complémentaire et peuvent intervenir en support sur des activités industrielles satellites nécessitant une main d'œuvre intense, flexible et dont la gestion n'est pas - encore- rentable pour l'acteur industriel. ⁵³»

2.5.Des exemples dans d'autres régions

Valorisation des biodéchets

L'entreprise Tri-Vallées, en Savoie, créée en 1999 et transformée en 2007 en SCOP, a développé depuis 2012 une activité de collecte et valorisation de biodéchets. Suite à la circulaire de janvier 2012 sur l'obligation du tri à la source des biodéchets, elle a contracté avec des entreprises agro-alimentaires des partenariats pour l'enlèvement des déchets triés. Ils sont ensuite centralisés dans un méthaniseur qui transformera les 1300 tonnes de biodéchets collectés par an en chaleur et électricité. Cette relocalisation du traitement des déchets et de production d'énergie a permis de créer 4 emplois et de favoriser l'installation d'un agriculteur.

Site web : <http://www.tri-vallees.com/>

Construction à partir de containers recyclés

L'association La Varappe créée en 1992 à Aubagne, est un ensemblier qui développe des activités dans plusieurs régions françaises : PACA, Occitanie, Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté.

⁵³ « Opportunités de l'économie circulaire pour les entreprises de l'ESS », *PerspectivESS*, CRESS Auvergne-Rhône-Alpes, décembre 2016.

L'entreprise d'insertion LVD ENERGIE de l'ensemblier, a développé une expertise en construction modulaire à partir de containers recyclés à travers sa marque Homeblok. Le projet a pour but d'apporter une réponse au recyclage des containers maritimes, fortement présents en région PACA, mais aussi de proposer une solution de logement accessible, économique pour ménages modestes. Economique en énergie, démontable, transportable, cet habitat présente l'avantage de pouvoir s'installer provisoirement, ou plus durablement. Il répond aux exigences de la RT 2012 en étant équipé de manière économique et respectueuse de l'environnement : laine de bois pour l'isolation, chaudière à gaz à condensation, etc. Modulable à l'infini, le container s'articule sous toutes les formes, pouvant ainsi être réutilisé pour la construction de micro-crèches, d'entreprises tertiaires, ou encore de logements. Depuis, des projets ont émergé notamment avec l'association Habitat et Humanisme pour le projet La Passerelle à Lyon où un « immeuble » containers a été acheté. Les locataires sont des personnes en situation précaire ou en difficulté temporaire, et en attente d'une opportunité de logement plus pérenne. L'association propose ces logements en convention d'occupation temporaire d'une durée de 6 à 18 mois afin de fluidifier l'accès à un logement ordinaire. Un suivi social des locataires permet de les accompagner au mieux dans leur parcours.

Site web : <http://www.groupelavarappe.fr/>

Collecte, reconditionnement et revente des cartons

Carton Plein collecte gratuitement à domicile les cartons de déménagement après utilisation, les reconditionne et les revend. L'association emploie et accompagne des personnes en situation précaire dans un cadre de l'IAE. Plus de 2 000 cartons sont collectés chaque mois puis revendus dans la boutique ou en ligne sur toute la zone du nord de Paris. La collecte et la livraison sont réalisées en vélo électrique. Chaque carton réutilisé permet d'éviter la fabrication d'un nouveau carton qui consommerait 40 litres d'eau et émettrait 500 g de CO₂⁵⁴.

Site web : <https://cartonplein.org/>

2.6.Synthèse et préconisations

	Atouts	Faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Des solutions transversales de changement des comportements • Une palette diversifiée d'offre de services • La réactivité et capacité d'adaptation • L'ancrage territorial • La professionnalisation et la qualité du service • Les réseaux locaux et nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Application des réglementations et montée en compétence pour les acteurs de l'insertion sur des supports de plus en plus spécialisés • La communication et le développement commercial • Les locaux inadaptés pour l'accueil et le stockage • La gouvernance qui ralentit la prise de décision • L'accueil et la formation des administrateurs sur des supports d'activité de plus en plus diversifiés et techniques

⁵⁴ « Cartographie des initiatives franciliennes en économie circulaire », association OREE, 2017.

	Leviers	Freins
Externe	<ul style="list-style-type: none"> • La volonté politique • Reconnaissance financière de l'utilité sociale • Participation aux réunions stratégiques • Développement des coopérations avec les collectivités locales et coopérations entre acteurs pour la mise en place de projets de territoire • Développement des coopérations économiques • Amélioration de la captation du gisement • Amélioration des conditions de développement de l'activité par l'accès à des locaux adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence accrue entre les entreprises classiques et ESS • Manque de reconnaissance des acteurs économiques publics et privés sur les plus-values sociales, économiques et environnementales des structures de l'ESS • Les baisses de prix du matériel neuf • Les blocages liés à la réglementation • Manque de reconnaissance et mauvaise image de l'IAE

Pistes d'action pour favoriser le développement des filières

Leviers mobilisables par les politiques publiques :

- Favoriser l'application du cadre contraignant
 - Favoriser la représentation des réseaux de l'ESS dans les différentes instances nationales, régionales et locales
 - Sensibiliser et former les collectivités aux stratégies de développement du réemploi, réparation, réutilisation
 - Doter les collectivités de moyens pour la mise en œuvre
- Développer une ingénierie de projet transversale
 - Sensibiliser tous les acteurs sur les potentiels de création de boucle de valeurs des objets et déchets
 - Favoriser une logique de projets au sein des collectivités et syndicats mixtes
 - Animer et articuler les initiatives de chacun des acteurs intervenant tout au long du cycle de vie du produit puis du déchet : prestataire de réparation, fabricant de pièces détachées, acteur de la collecte des déchets, etc.
 - Développer des conventions entre entreprises de l'ESS et collectivités locales pour améliorer l'accès aux déchèteries plutôt qu'à des filières nationales
 - Favoriser le réemploi des déchets en organisant des lieux de dépose dans les déchèteries
 - Soutenir la mise en place de projets d'EIT
- Développer une politique en faveur du réemploi, réparation, réutilisation
 - Mobiliser les élus et les décideurs locaux autour des enjeux du réemploi, réparation, réutilisation
 - Sensibiliser tous les acteurs au réemploi, réparation, réutilisation

- Orienter les stratégies des éco-organismes et collectivités locales pour privilégier le réemploi même s'il est moins intéressant financièrement
- Favoriser l'accès à des locaux adaptés (mise à disposition gratuite, regroupement d'acteurs de l'ESS, développement de dispositifs « immobilier d'entreprise » adaptés à l'ESS, ...)
- Soutenir les actions des structures qui font du réemploi, y compris leurs actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne
- Renforcer le recours aux clauses sociales et environnementales dans les marchés publics
- Allotir les marchés pour que les structures de petites tailles puissent répondre aux appels d'offres
- Développer la prévention
 - Sensibiliser aux impacts du réemploi, réparation, réutilisation et recyclage
 - Développer la prévention et l'accompagnement au changement de pratiques auprès de nouveaux publics non convaincus
 - Donner de la visibilité aux structures au niveau régional et local
 - Développer la disponibilité des pièces détachées et le transport des objets volumineux
 - Soutenir la mise en place de manifestations et d'événementiels

Au niveau national

- Soutenir l'innovation
 - Permettre l'expérimentation par l'allègement de la réglementation
 - Renforcer les sorties de statut de déchets pour faciliter leur exploitation
 - Accompagner et soutenir l'expérimentation et l'innovation sociale

Accompagnement par les réseaux d'acteurs de l'ESS :

- Accompagner la consolidation et les évolutions de la filière
 - Assurer une veille réglementaire et des financements de R&D
 - Animer les échanges entre le monde de la Recherche et l'ESS
 - Renforcer l'étude de nouvelles opportunités et niches de marché sur les territoires
 - Accompagner la professionnalisation et la formation aux nouveaux métiers
 - Accompagner le développement de l'upcycling
- Accompagner la coopération multi-acteurs
 - Favoriser la mise en réseaux des structures de l'ESS et des entreprises de l'économie « classique »
 - Développer les coopérations entre chambres consulaires (programme repar'acteurs de la CRMA, outils Ac'tif des CCI, PNSI, etc.)
 - Partager les expériences réussies pour les essayer en dynamiques projet
 - Favoriser la construction de partenariats pour créer des passerelles d'emploi pour les salariés en insertion
 - Favoriser la structuration des acteurs de l'IAE au niveau local (pour la recherche et débouchés et la consolidation des parcours d'insertion)
- Accompagner le développement économique
 - Animer et accompagner le développement d'affaires
 - Renforcer la veille sur les marchés, appels à projets, appels à manifestation d'intérêts, etc.

- Promouvoir et sensibiliser
 - Sensibiliser et accompagner les collectivités dans leurs coopérations avec les acteurs de l'ESS
 - Créer un guide des différents leviers mobilisables par les collectivités pour coopérer avec les acteurs de l'ESS
- Appuyer la reconnaissance des acteurs de l'ESS
 - Appuyer les structures de l'ESS dans le suivi et l'évaluation de leurs impacts directs et indirects, quantitatifs et qualitatifs
 - Créer des outils de communication
 - Favoriser la reconnaissance de l'ESS comme acteurs pertinents dans le développement de l'économie circulaire
 - Coordonner la représentation des acteurs de l'ESS dans les différentes instances nationales, régionales et locales
 - Renforcer le plaidoyer auprès des éco-organismes pour favoriser les coopérations avec les acteurs de l'IAE, favoriser l'implication des fédérations ESS dans la gouvernance et financer l'innovation sociale et technique des acteurs de l'ESS

3. La mobilité durable

3.1. La place de l'ESS dans la filière

« Parfois définie à tort comme un besoin ou un moyen, la mobilité doit être considérée comme une capacité générique qui préside à l'exercice de droits fondamentaux⁵⁵ ». La mobilité ne se limite pas aux moyens de déplacement mais à la capacité et contraintes des individus à se déplacer (information, formation, physique, psychologique, etc.).

La mobilité durable renvoie au concept de développement durable où trois objectifs sont vus comme interdépendants : un **développement économiquement viable, écologiquement vivable et socialement équitable**. L'enjeu est d'articuler la nécessité de répondre aux besoins essentiels selon la capacité des ressources naturelles. Les besoins ne sont actuellement pas satisfaits pour tous et dans le futur, les ressources naturelles, déjà inégalement réparties, sont amenées pour certaines à s'épuiser.

Le « **Pacte de la solidarité et de l'écologie** »⁵⁶, rappelle que la définition première du Développement Durable place l'éradication de la pauvreté comme condition indispensable à un développement durable : « Un monde qui permet la pauvreté endémique sera toujours sujet aux catastrophes écologiques et autres ». Ainsi, les changements individuels et collectifs liés à l'objectif de préservation de la planète ne peuvent être mis en concurrence avec ceux liés à l'objectif d'éradication de la pauvreté. Ce pacte réaffirme le refus des développements séparés et du creusement des inégalités, car les pauvres sont d'une part les premiers touchés par les impacts du changement climatique, confrontés aux solutions d'urgences qui les coupent du droit commun. En termes de logement par exemple, les bâtiments construits rapidement et à moindre coût dans lesquels les populations les plus pauvres sont contraints d'habiter, sont plus cher à entretenir et à chauffer.

La mobilité durable relève donc « équilibre » ou « compromis » mouvant entre des impératifs antagonistes :

- Du point de vue de l'environnement, il vaudrait mieux se déplacer moins. Les déplacements d'hommes et de marchandises en véhicules à énergie fossile représentent $\frac{3}{4}$ des modes de transport et $\frac{1}{4}$ des émissions de GES en Europe
- Du point de vue social, les plus démunis doivent pouvoir se déplacer plus qu'aujourd'hui. La dimension sociale est d'autant plus importante que la mobilité constitue un pilier essentiel de l'intégration sociale et de l'insertion professionnelle. Dans une société où la mobilité et flexibilité tend à devenir une norme sociale, elle est indispensable à l'accès aux droits essentiels économiques, civiques, sociaux et culturels. 7 millions de Français rencontrent des difficultés quotidiennes de mobilité, impactant socialement et économiquement leur vie, touchant particulièrement les populations déjà fragilisées.
- Du point de vue économique, les échanges et les déplacements doivent être favorisés. Au niveau macro-économique, il n'y a pas encore suffisamment de « découplage » entre l'essor des transports et la croissance économique. Au niveau micro-économique, Les entreprises sont aussi très demandeuses de nouvelles solutions de mobilité, notamment lorsqu'elles

⁵⁵ « Mobilité au quotidien comment lutter contre la précarité », Fondation Nicolas HULOT, 2014

⁵⁶ Commandée par le ministre Borloo à ATD Quart monde et réalisée en 2010 avec l'appui du Conseil général de l'environnement et du développement durable et de l'ADEME

emploient des personnes peu qualifiées, à horaires décalés ou amenées à effectuer de nombreux déplacements.

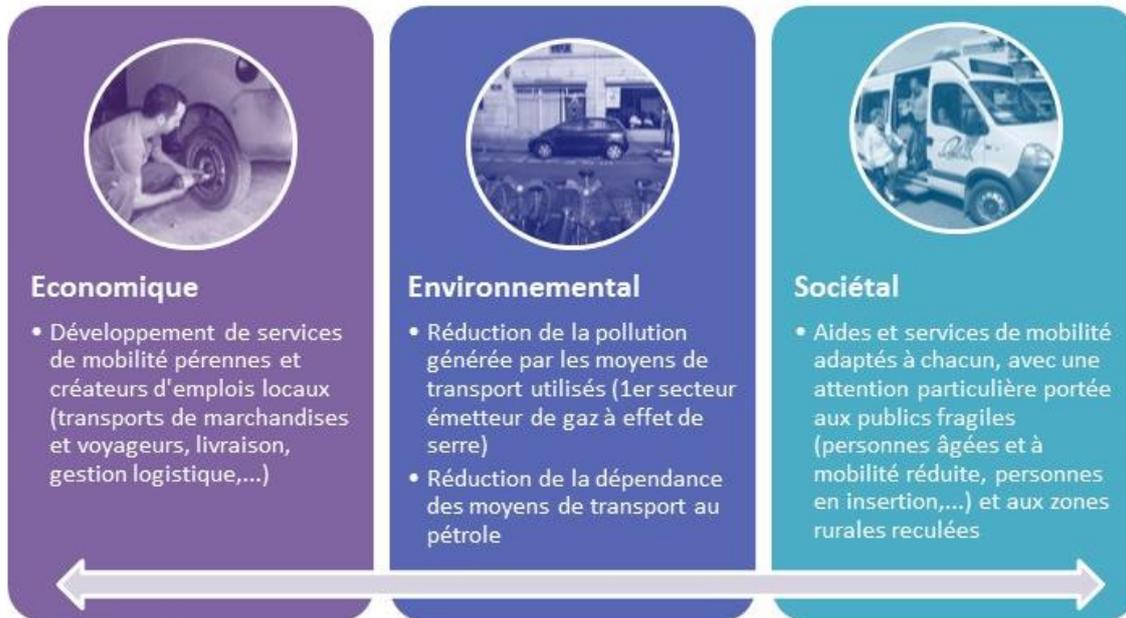


Figure 34 : les piliers de la mobilité durable. ©Avisé 2015

La mobilité est un enjeu de développement durable au sens économique, social et environnemental, mais aussi un véritable enjeu de démocratie. Dans une société rapide, aux espaces de vie multiples et éclatés, l'accès à la mobilité est un déterminant d'égalité sociale et territoriale.

La mobilité douce et la mobilité inclusive sont donc étroitement liées participant toutes deux à la mobilité durable et à la transition énergétique.

« **La mobilité inclusive** consiste à proposer des solutions de mobilité conçues pour tous et avec tous, de l'apprentissage du déplacement à sa réalisation. Sont en particulier concernées les catégories de population les plus fragiles : personnes à faibles revenus, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite... »⁵⁷. La mobilité inclusive est une notion englobante qui sous-entend un apprentissage de la mobilité et de l'autonomie tout au long de la vie. Il s'agit de « permettre aux gens d'être acteurs de leurs déplacements et de gagner en autonomie ». (Marc Fontanés, 2013). Pour Jean-Pierre Orfeuill, il s'agit d'une « capacité générique » nécessaire à la satisfaction de nombre de besoins primordiaux : « *Les droits au travail, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la santé, etc., passent ainsi par une sorte de droit générique qui commande tous les autres, le droit à la mobilité* » (Orfeuill, 2011)

Les structures de la mobilité inclusive agissent également dans le sens d'une mobilité douce, en prenant en compte un large panel d'options de mobilité. Le premier moyen de transport préconisé est bien celui relevant du droit commun : les transports en commun. Par ailleurs, les contraintes spécifiques de mobilité des publics auxquels s'adressent les structures de mobilité inclusives (fragilité économique, éloignement géographique, handicap physique, freins psychologiques, etc.), les poussent

⁵⁷ « Plaidoyer pour une mobilité inclusive », Laboratoire de la mobilité inclusive, juin 2016.

à inviter de nouvelles pratiques de mobilité. Ainsi l'association l'Etape est à l'origine de la première plateforme numérique de covoiturage de France.

Les plateformes de mobilité offrent une réponse globale pour favoriser la *motilité*: la manière dont un individu développe son champ des possibles en matière de mobilité et en fait usage pour développer des projets. Les plateformes de mobilités sont des projets collectifs qui rassemblent un réseau territorial d'acteurs de l'emploi, de la formation, de la mobilité sur lesquels s'appuient les conseillers en mobilité qui accompagnent les bénéficiaires.

La mobilité douce concerne la conception, la mise en place et la gestion de nouveaux modes de déplacements écologiques. Privilégiant l'utilisation d'énergies renouvelables, elle a pour but de compléter l'offre de déplacements existante et de mettre en place des organisations innovantes tout en diminuant les impacts écologiques.

En Normandie, 15 structures ont pour mission première le développement de la mobilité durable, réparties suivant la priorité de la réponse au besoin social :

- 13 acteurs de la mobilité durable avec une entrée « mobilité inclusive »
- 2 acteurs de la mobilité durable avec une entrée « mobilités douces »

A ces acteurs s'ajoutent 12 structures de l'allongement de la durée d'usage spécialisées dans les véhicules (vélo, automobile). 2 types d'enjeux guident ces structures : ceux inhérents aux problématiques de réparation, réemploi et réutilisation, et ceux de leur intégration dans des politiques et stratégies de mobilité durable comme favorisant l'accès aux moyens de déplacement.

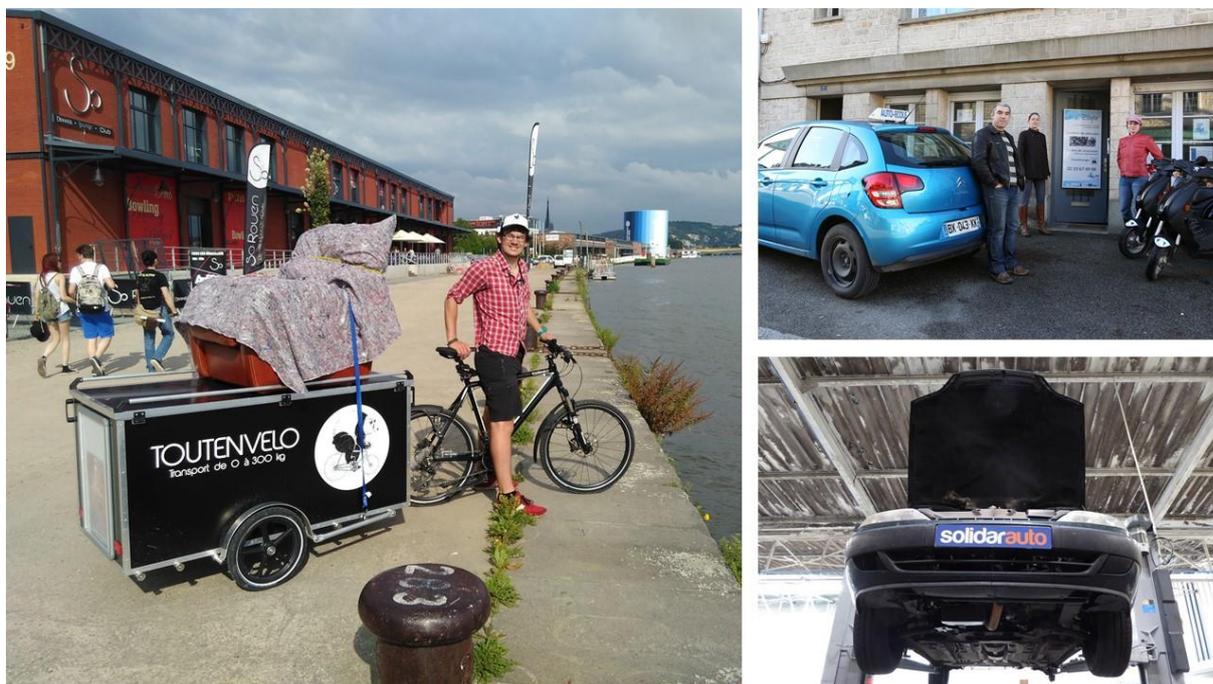


Figure 35 : SCOP ToutEnVelo, association l'Etape, association Solidarauto

3.2. Organisation et structuration du secteur

Les compétences en mobilité sont partagées entre différentes collectivités publiques :

- La Région est le chef de file de l'aménagement du territoire et de la stratégie de mobilité intermodale. C'est le SRADDET qui devient le document de référence, réunissant les anciens

schémas sectoriels que sont le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI). Lancé en février 2017, la phase de co-construction du SRADDET se terminera en juin 2018 par le démarrage des consultations et de l'enquête publique pour une validation à l'automne 2019. La Région gère également le réseau des Trains Express Régionaux (TER), des transports inter-urbains et des transports scolaires.

- Les Départements gèrent la voirie départementale et certains aménagements de pôles d'échange intermodal, de voies réservées aux transports collectifs. Du fait de leur compétence sociale, ils accompagnent les demandeurs d'emploi de longue durée (notamment bénéficiaires de RSA), les personnes handicapées, et les collégiens. Ainsi, ils financent et attribuent les aides à la mobilité en lien avec l'insertion économique et sociale.
- Les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) sont les communes, intercommunalités et syndicats mixtes de transport qui définissent les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans des Plans de Déplacements Urbains (PDU) dans les communes de plus de 100 000 habitants.

Au niveau national et local, différents organismes mettent en œuvre les politiques en accompagnant les professionnels, finançant les projets et orientant les publics vers les structures d'accès à la mobilité.



Figure 36 : Panorama des acteurs de la mobilité durable (source AVISE)

Au niveau régional, un réseau normand de la mobilité inclusive vient d'être créé en 2017, il s'agit de Mob'In Normandie qui regroupe une vingtaine de structures de la mobilité inclusive. Affilié au réseau national Mob'in, ce réseau porte les valeurs de solidarité et d'équité d'accès à la mobilité sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs de ce réseau sont :

- Promouvoir l'accès équitable de toutes et tous aux droits à la mobilité durable autonome
- Animer et développer le réseau : échanges d'expérience, mutualisations de formations, de moyens et de compétences, réalisation d'études...
- Accompagner les projets en création et le développement de Plateforme de Mobilité solidaire
- Représenter les enjeux de mobilité inclusive auprès des acteurs publics et privés

Parmi les dispositifs de coordination de réponses adaptées aux publics, les plateformes de mobilité sont une des réponses qui se développent sur la Normandie. Une Plateforme de Mobilité est une offre

de services coordonnés de mobilité, tous publics ou publics spécifiques, sur un territoire donné. Les services et démarche d'accompagnement sont les suivants :

- Réalisation d'un diagnostic individuel pour identifier les besoins et les solutions adaptées. L'angle d'analyse est social, éducatif et économique. Il est mis en œuvre par des conseillers mobilité en appui des référents socioprofessionnels.
- Co-construction d'une solution répondant à un objectif de sécurisation des parcours : une solution économiquement supportable, socialement pertinente, éducative, et écologiquement responsable.
- Favoriser l'accès à l'autonomie : accompagnement à l'acquisition de compétences liées à la mobilité afin d'être autonome dans la conception, l'organisation et la gestion de ses besoins de mobilité actuels et futurs.

Les plateformes de mobilité sont un outil de coordination des acteurs locaux de la mobilité. Elles s'appuient sur les acteurs présents, sociaux ou non, afin de mettre en cohérence et d'augmenter les synergies et l'ampleur de leur travail au service des publics.

Ces plateformes peuvent prendre la forme de SCIC, comme la SCIC LH mobilité. Cela permet d'augmenter l'ancrage territorial, d'optimiser la réponse au besoin social (et différentes typologies de publics), et de mobiliser des compétences et des financements supplémentaires. Plusieurs projets de plateforme sont actuellement en cours de création sur le territoire de Pont-Audemer ou encore à l'échelle du département de la Manche. Le statut SCIC permet aux collectivités de s'associer à la gouvernance du projet tout en apportant une aide financière conséquente qui accélère et sécurise le processus en facilitant les co financements d'autres partenaires financiers.

3.3. Portraits d'acteurs

Pôle mobilité - L'Etape – emploi, Vires (14)	
Date de création	1998
Statut	Association
Objet	Accompagnement à l'emploi (recherche, orientation professionnelle, création d'activité), égalité homme / femme, mobilité
Chiffres	<ul style="list-style-type: none"> • 39 salariés • 3 départements d'intervention
Activités	Pôle mobilité : <ul style="list-style-type: none"> • Location de véhicules (vélo à assistance électrique, scooter, voitures) • Centre de ressources • Formation au permis de conduire • Covoiturage, PDE • Ateliers et diagnostics mobilité • Garage social itinérant en zone rurale : « Méca Nomade »
Spécificités d'innovation sociale	Réponse à un besoin social : <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'insertion sociale par la mobilité • Mobilisation citoyenne au changement des comportements de mobilité

	<p>Modèle économique : financements publics sur l'insertion (collectivités territoriales, Mission Locale, DIRECCTE, Département, Union Européenne), financements publics sur l'écomobilité (ADEME, Région), diversification des offres et publics pour équilibrer le budget : prestations aux collectivités, prestations aux entreprises classiques.</p> <p>Ancrage territorial : la gouvernance de l'association implique des élus locaux, professionnels de l'emploi et professionnels de l'insertion. Les relations avec les collectivités locales ont permis d'asseoir la légitimité de l'association et de développer des partenariats locaux avec les entreprises.</p>
Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Location de véhicules ○ Accompagnement aux politiques de mobilité ○ Accompagnement à la mise en place de plans de mobilité durable ○ Sensibilisation à la mobilité durable
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'importance de la mobilité inclusive dans la mobilité durable et la justice sociale • Pérennisation d'un service non marchand : la mobilité inclusive
Projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construction et animation du réseau Mob'in Normandie • Mise en place de centrales de mobilité
Réseau et coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de Normandie Mobilité Electrique (AVERE régionale), Mob'in • Accompagnement CRESS Normandie • A l'initiative de la création de Mob in Normandie • Coopérations : INFREP, pôle emploi, missions locales

SOLIDARAUTO, Sotteville-lès-Rouen (76)	
Date de création	2016
Statut	Association
Objet	Faciliter l'autonomie et l'accès aux droits des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle
Chiffres	<ul style="list-style-type: none"> • 3 salariés
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de véhicules d'occasion à tarif solidaire • Location de véhicules à tarif solidaire • Réparation automobile à tarif solidaire • Transport micro-collectif à la demande à tarif solidaire
Spécificités d'innovation sociale	<p>Réponse à un besoin social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'insertion sociale par la mobilité • Mobilisation citoyenne au changement des comportements de mobilité
	<p>Modèle économique : Dons de voitures par les particuliers et entreprises, contre rescrit fiscal (estimé à 66 % de la valeur du don), réparation et vente à prix coutant de la réparation.</p>

	<p>Ancrage territorial : réponse à un besoin de territoire évalué par différents acteurs par le biais de la « Fabrique à Initiatives », méthodologie développée en région par l'ADRESS qui mobilise les acteurs du territoire : Métropole, Département, partenaires associatifs, sociaux, professionnels de l'automobile. Intégré dans le projet global de plateforme de mobilité solidaire</p>
Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Location de véhicules ○ Vente de véhicules d'occasion • Allongement de la durée d'usage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réparation de voitures
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'importance de la mobilité inclusive dans la mobilité durable et la justice sociale • Développement de la communication et des coopérations avec les entreprises classiques
Projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construction d'une plateforme de mobilité
Réseau et coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'ADRESS, réseau PNSI de la Métropole de Rouen, partenaires : Secours Catholique-Caritas France, SOLIDARAUTO national • Coopérations : auto-école à vocation sociale Le Bon Créneau à Saint-Étienne-du-Rouvray. Le projet s'appuie aussi sur le pôle « maintenance automobile » du lycée professionnel Marcel-Semhat de Sotteville-lès-Rouen, l'ESAT de l'ARRED « Les Ateliers du Cailly » et son service de nettoyage automobile écologique, le chantier d'insertion AIPPAM comme point relais location

Tout en vélo, Rouen (76)	
Date de création	2016
Statut	SCOP
Objet	Service de livraison et de déménagement à vélo
Chiffres	<ul style="list-style-type: none"> • 5 salariés • Livraison de l'équivalent de 3 camionnettes par jour
Activités	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison • Déménagement de particuliers • Sensibilisation
Spécificités d'innovation sociale	<p>Réponse à un besoin social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les alternatives à la voiture pour les entreprises et particuliers
	<p>Modèle économique : 70% du chiffre d'affaire réalisé par l'offre de livraison en centre-ville. Compétitivité par rapport aux entreprises sur les consommations intermédiaires et investissement pour une rapidité équivalente : coût d'achat des véhicules, coût d'entretien, assurance, etc.</p>

	<p>Gouvernance : La gouvernance de la SCOP par les salariés participe à leur forte implication et montée en compétence sur différentes missions : communication, réparation et entretien des vélos, etc. L'organisation des tâches est horizontale et l'objectif est une gérance tournante tous les 4 ans.</p>
Inscription sur les piliers de l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation responsable : <ul style="list-style-type: none"> ○ Service de livraison et de déménagement à vélo ○ Participation aux politiques de mobilité
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Communication appuyée notamment par les collectivités locales (Rouen, Métropole Rouen Normandie) • Fort soutien politique local • Accompagnement par le réseau national Toutenvélo • Réseau local des entrepreneurs sociaux de l'ADRESS • Gérant de formation gestion des entreprises
Projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Embauche d'un mécanicien • Accompagner l'installation de professionnels à vélo • Développer un pôle d'entreprises à vélo
Réseau et coopérations	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'ADRESS, URSCOP, Toutenvélo national

3.4. Enjeux et opportunités

Reconnaitre la mobilité inclusive comme partie intégrante de la mobilité durable

L'étalement urbain est particulièrement marqué en Normandie : 10,6% de l'espace est artificialisé contre une moyenne nationale de 9,3%, et 67% des logements sont des maisons individuelles contre 56% en France en 2012. Aussi, 83% des déplacements domicile-travail se font en voiture individuelle⁵⁸. Au niveau national, le secteur des transports représente 38% des émissions de CO2 (dont 95% incombe aux transports routiers de voyageurs et de marchandises). La mobilité est donc un enjeu important de la protection de l'environnement.

Mais elle est également devenue un facteur d'inclusion sociale, économique et politique dans une société mouvante, aux rythmes rapides et aux espaces sociaux multiples.

Près de 25% des Français ont déjà refusé un emploi ou une formation pour des raisons de mobilité. Ce taux augmente fortement parmi les populations les plus jeunes (près d'un jeune sur 2) et socialement les plus fragiles (54% des personnes vivant dans un foyer avec moins de 1000 euros par mois). Ces difficultés de mobilité chez les personnes en insertion impactent également la vie sociale : 50% des personnes en insertion renoncent également à leur loisirs et sorties en raison de difficultés de mobilité⁵⁹.

La mobilité est donc un enjeu de démocratie, d'égalité des individus et des territoires.

Les pouvoirs publics privilégient et promeuvent les modes de transport alternatifs à la voiture, mais tendent à la fois à réduire les injustices sociales et territoriales de mobilité, dans des stratégies parfois déconnectées. Nombre d'acteurs de la mobilité inclusive regrettent ce cloisonnement des publics, des compétences et des actions de mobilité inclusive d'une part, et d'écomobilité d'autre part.

Les réponses doivent être co-construites avec les différents acteurs pour répondre aux défis d'une mobilité durable et réellement inclusive en mettant en cohérence les politiques publiques d'emploi, de transport et de développement durable.

Adapter les outils aux publics

Selon une étude de l'AVISE, les enjeux d'inégalités sociales et spatiales « sont d'autant plus importants que l'inadéquation entre les offres de mobilité existantes et les besoins des individus s'accroît du fait de certaines évolutions sociétales : dispersion spatiale des activités socio-économiques, fragmentation accrue des temps de travail, inégalités croissantes dans la population. »

En effet, de nombreuses initiatives se développent sur les territoires, portées par des acteurs privés et publics, se révèlent inadaptées au public cible ou au grand public. Fracture numérique, déplacements avec enfants, éloignement des centres urbains, horaires de travail décalés, etc. sont autant de situations qui doivent être prises en compte lors de la création des outils et solutions de déplacement proposés au risque de rester de fait réservés qu'à un public déjà mobile (sensibilisé, informé et formé aux différentes modalités de déplacement).

Ces réflexions doivent être menées avec les bénéficiaires afin de lever les freins à la mobilité autres que les outils de déplacement : capacité physique de déplacement, maîtrise de la lecture, accès et

⁵⁸ « Projet d'état des lieux, Plan Régional Santé Environnement », novembre 2016.

⁵⁹ « Mobilité et accès à l'emploi », Laboratoire de la Mobilité inclusive et institut Elabe, décembre 2016.

maitrise des outils numériques, habitudes de déplacement et connaissance des espaces urbains qui en découlent, etc.

Ainsi les outils de mobilité doivent être conçus avec des outils d'accompagnement collectifs et individualisés. C'est le principe du nouveau diplôme Interuniversitaire « Conseiller Mobilité Insertion » élaboré à l'aide du Laboratoire de la Mobilité Inclusive et de l'École d'Urbanisme de Paris.

Encourager et accompagner le changement sociétal

Depuis les années 90, le parc automobile a largement progressé, l'équipement automobile des ménages tendant à devenir individuel plutôt que familial, 36% des ménages possèdent plusieurs véhicules. Cependant, cette dynamique semble s'infléchir, ainsi la part de kilomètres parcourus en voiture est passée de 83% à 81% entre 2000 et 2014. Les Français disent utiliser plus **les transports en commun, le covoiturage, le vélo et la marche à pied**. Cette tendance est marquée en centre-ville où 68% des Français pensent qu'il est préférable d'y limiter l'utilisation de la voiture.

Par ailleurs, la mobilité inclusive est une réponse économique aux mutations sociales : l'augmentation du besoin de mobilité dans le travail et le vieillissement de la population doivent être accompagnés de solutions de mobilité. Plus du tiers des employeurs sont concernés par des difficultés à pourvoir des postes pour des raisons de mobilité. Par ailleurs, la silver économie comprendra de grandes opportunités de création de services et d'emploi dans la mobilité durable : maintien au domicile, développement de solutions de mobilité « inversée » (biens et services qui se déplacent à domicile), service à la personne.

3.5.Des exemples dans d'autres régions

Conseil et ingénierie de projet en écomobilité

DROMOLIB est une association basée dans la Drôme qui promeut et développe l'écomobilité. Elle accompagne les collectivités, associations et entreprises dans leurs démarche d'amélioration de l'écomobilité. Cette association a développé une expertise en termes de mobilité, mais également en termes de méthodologie d'accompagnement de projet d'écomobilité : sensibilisation, formation, accompagnement de projets. La spécificité de cette association est son passage prochain en statut SCIC, permettant ainsi de co-construire un projet impliquant les acteurs publics, mais aussi son adhésion à l'association et la marque BIOVALLÉE®. Le projet Biovallée, labellisé pôle d'excellence rurale en 2006 par l'Etat, est un projet pilote de territoire de développement durable global et coordonné sur le développement économique, aménagement, énergie, habitat, agriculture, déchets, etc. Ainsi, en s'inscrivant dans ce projet, Dromolib entend s'inscrire dans un projet global de territoire pour changer d'échelle de développement.

Site web : <http://dromolib.fr/> ; <http://www.biovallee.fr/>

Mobilité des séniors

La Scop Cityzen Mobility, propose d'organiser les trajets de personnes âgées en assurant le relais avec un réseau de « Chauffeurs Compagnons ». Ceux-ci sont des professionnels du transport privé, formés et adhérant aux valeurs de la SCOP. Cette offre est destinée aux professionnels (associations, résidences de personnes âgées, collectivités, institutionnels, etc.) et aux particuliers. Une dizaine de salariés gèrent l'organisation du service et les réservations qui s'appuient sur un réseau d'une centaine de « Chauffeurs Compagnons » à Paris et en Ile de France. Le service est personnalisé, disponible 24h/24h. Pour réduire le coût individuel, l'optimisation des circuits et le remplissage des voitures est calculé pour chaque transport.

Site web : <https://www.cityzenmobility.fr/fr>

Développer l'entrepreneuriat à vélo

L'association les Boîtes à Vélo, créée à Nantes en 2012 puis à Grenoble en 2016, sont des collectifs d'entrepreneurs à vélo : petites entreprises multi services, multi secteurs. Ils rassemblent une trentaine de professionnels dans chacune des deux agglomérations. Les objectifs de ces collectifs sont :

- Echanger les bonnes pratiques, les informations, les compétences
- Obtenir une reconnaissance et une visibilité auprès des collectivités territoriales qui poursuivent les mêmes objectifs de désencombrement des centre-ville et d'alternatives au tout voiture.
- Coopérer et développer les activités de chacun en mutualisant les offres de services aux professionnels et aux particuliers
- Accompagner les porteurs de "métiers vélocompatibles"
- Promouvoir l'entrepreneuriat à vélo et la logistique urbaine durable

Site web : <https://lesboitesavelo.wordpress.com/>

3.6.Synthèse et préconisations

	Atouts	Faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de service diversifiée • De nombreux acteurs en région • Un réseau, Mob'in Normandie, d'appui et de structuration du secteur • Une expertise certaine sur les questions de mobilité durable • Une adaptation de l'outil de déplacement aux besoins spécifiques des publics • Une démarche d'accompagnement des publics co-construite • Des démarches de plateforme de mobilité structurées ou en cours de structuration sur certains territoires normands 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de coopération entre acteurs de la mobilité inclusive et la mobilité douce • Un manque de fonctions supports qui impactent la communication et le développement d'affaires

	Leviers	Freins
Externe	<ul style="list-style-type: none"> • Une Région sensible à la thématique (Rencontres Régionales du Développement Durable sur la mobilité en 2017) • Des Départements en réflexion/intérêt sur la thématique (Evènements structurants sur la Seine-Maritime, questionnement autour de pôles dans la Manche ...) • Des réseaux nationaux et régionaux de mobilité durable qui se structurent • Des opportunités de marché importantes, notamment dans la silver économie 	<ul style="list-style-type: none"> • Un champ de plus en plus concurrentiel • Des financements conditionnés à une prestation, plutôt qu'à un projet • Un manque de visibilité des financements disponibles • Un manque de reconnaissance de la mobilité inclusive comme partie prenante de la mobilité durable • Un cloisonnement des politiques publiques selon la typologie de publics • Des territoires administratifs compétents ne correspondant pas aux bassins de vie de mobilité • Un manque de connaissance des statuts SCIC

Pistes d'action pour favoriser le développement du secteur

Leviers mobilisables par les politiques publiques :

- Développer l'accompagnement et la formation à la mobilité

- Adaptée aux séniors et personnes en exclusion sociale : formation des aidants aux contraintes et possibilités de déplacement, formation des séniors au numérique et pratiques aux moyens de transport
- Adaptée aux jeunes : formation « initiale » à la mobilité pour découvrir tous les moyens de transport et leurs spécificités par rapport à leur parcours de vie
- Formation et accompagnement à l'appropriation des outils existants
- Simplifier et coordonner les aides à la mobilité
 - Repenser les aides à la mobilité par rapport aux conditions de ressources, changements sociétaux et nouveaux besoins qui en découlent
 - Reconnaître les plateformes de mobilité pour tous comme un outil pertinent sur les territoires, et leur donner les moyens de fonctionner
- Développer une politique globale en faveur de la mobilité durable
 - Mettre en place une gouvernance partagée : animer et articuler les initiatives de chacun des acteurs
 - Impliquer acteurs de la mobilité inclusive et de la mobilité douce dans les stratégies de développement de la mobilité durable
 - Sensibiliser les élus et décideurs locaux autour des enjeux de la mobilité durable
 - Favoriser une logique de projets multi-acteurs sur les bassins de vie
 - Prendre en compte le contexte et les acteurs locaux déjà présents
 - Soutenir la mise en place de plateformes de mobilité

Accompagnement par les réseaux d'acteurs de l'ESS :

- Accompagner l'innovation sociale
 - Renforcer l'étude de nouvelles opportunités et le benchmark d'initiatives remarquables
 - Accompagner la professionnalisation et la formation aux nouveaux métiers
- Accompagner la coopération multi-acteurs
 - Favoriser la mise en réseaux des acteurs de la mobilité inclusive et de la mobilité douce
 - Favoriser la mise en réseaux d'acteurs de l'ESS et acteurs classiques agissant sur la mobilité dans une logique de complémentarité et non plus de concurrence
 - Partager les expériences réussies pour les essayer en dynamiques projet de bassin de vie
 - Soutenir la mise en place de plateformes de mobilité
 - Soutenir la mise en place de collectifs d'entrepreneurs à vélo
- Accompagner le développement économique
 - Assurer une veille des financements
 - Accompagner le développement d'affaires en lien avec les entreprises sur leurs PDE
- Promouvoir et sensibiliser
 - Sensibiliser les collectivités aux complémentarités possibles entre politiques publiques liées à la mobilité et solutions locales des acteurs existants
 - Sensibiliser et accompagner les collectivités dans leurs coopérations avec les acteurs de l'ESS
 - Sensibiliser les collectivités au statuts SCIC et aux potentiels de coopérations qu'ils revêtent
- Appuyer la reconnaissance des acteurs de l'ESS

- Appuyer les structures de l'ESS dans le suivi et l'évaluation de leurs impacts directs et indirects, quantitatifs et qualitatifs
- Appuyer les structures de l'ESS dans leur communication
- Créer des outils de communication
- Favoriser la reconnaissance de la mobilité inclusive dans la mobilité durable

FAVORISER L'ESS COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1. Synthèse AFOM de la contribution de l'ESS à une économie circulaire normande

	Atouts	Faiblesses
Interne	<p><u>Réponse à des besoins sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Champs d'innovation large • Capacité à se positionner sur des niches • Solutions transversales de changement des comportements • Palette diversifiée d'offre de services • Démarche solidaire et ouverte vers tous les citoyens • Accompagnement au changement de comportements de tous types d'acteurs • Développement de nouvelles compétences • Prise en compte des impacts environnementaux des structures • Sensibilisation des acteurs aux problématiques environnementales <p><u>Gouvernance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication des différentes parties prenantes du projet (bénévole, élu, asso, technicien, usagers, consommateurs, ...) • Agilité / résilience des structures pour s'adapter au contexte • Force du projet politique et implication salariée et bénévole <p><u>Modèles économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation et qualité du service • Plus-value sociale et environnementale forte • Créations et consolidations d'emplois directs et indirects • Hybridation des ressources • Implication bénévole • Dynamisation économique locale • Structures multi-activités • Implantation locale et diversité des ressources. <p><u>Ancrage territorial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réponse à des besoins sociaux localement identifiés • Proximités avec les citoyens • Proximités avec les collectivités • Relations avec les entreprises • Réseaux locaux de démarche ascendants • Développement des circuits courts et des coopérations 	<p><u>Instabilité des modèles économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution de l'aide publique notamment dans l'insertion • Difficultés à financer l'innovation, l'expérimentation • Difficulté d'identification des moyens complémentaires en situation de raréfaction des financements publics • Soutien des collectivités locales à densifier • Manque de compétences en stratégies économiques et marketing • Manque de temps et de compétences pour l'ingénierie financière • Difficultés liées à la gestion d'un déploiement multi-activités et multi-compétences • Manque de trésorerie • Complexité de l'ingénierie financière liée au mode projet • Difficulté d'accès aux prêts <p><u>Développement des coopérations économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de temps et d'outils pour la coopération économique <p><u>Manque de fonctions supports/outils moyens</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de formalisation et de valorisation des résultats • Manque de temps pour le développement d'affaires • Situation et capacité de stockage des locaux • Manque de formalisation, formation et reconnaissance des nouveaux métiers <p><u>Management de la démocratie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de management de la gouvernance • Accueil et renouvellement des bénévoles

	Opportunités	Freins
Externe	<p><u>Changement des comportements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la demande • Sensibilité et connaissance du Développement Durable accrue <p><u>Structuration des réseaux ESS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la reconnaissance de l'ESS • Mutualisation des informations • Accompagnements techniques et organisationnels <p><u>Politiques et stratégies d'économie circulaires régionales et locales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté de développement des coopérations multi acteurs et accompagnement aux synergies • Mise en place d'une plateforme d'échange et d'information sur l'économie circulaire en région • Gouvernance et participation multi-acteurs • Augmentation des réglementations et obligations environnementales et sociales pour les entreprises et pouvoirs publics 	<p><u>Faiblesses des réseaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnements techniques - Soutien R&D - Démarche trop descendante en lien avec les politiques publiques <p><u>Concurrences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Concurrence avec les entreprises de l'économie « classique » <ul style="list-style-type: none"> ○ Marketing « vert » ○ Moyens plus importants ○ Concurrence sur l'accès aux gisements • Concurrence accrue entre acteurs de l'ESS pour l'accès aux gisements <p><u>Coopérations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise image du secteur associatif par l'économie « classique » <p><u>Politiques publiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépendance à la réglementation (REP, éco organismes) • Contraintes à l'innovation de la réglementation • Manque d'application des clauses sociales et environnementales • Aides et subventions liées aux politiques nationales et territoriales changeantes • Complexité de l'ingénierie financière liée au mode projet • Méconnaissance de l'ESS des acteurs de financement standard, avec l'idée que « les structures de l'ESS ne sont pas rentables » • Temporalité différente des plans de financements et des projets sociétaux • Cloisonnement et manque d'articulation des politiques publiques (ESS, économique, environnemental, emploi, etc.)

2. Préconisations générales pour une meilleure prise en compte de l'ESS dans l'économie circulaire

Engager les politiques publiques

Pour un réel changement de paradigme, l'engagement politique doit être fort et transversal : décloisonnant les politiques publiques, reconnaissant et accompagnant toutes les actions à mettre en œuvre pour y parvenir, et appuyant celles qui ne peuvent trouver de modèle économique individuel, mais qui reposent sur un investissement collectif de la société française au travers ses politiques publiques.

- Promouvoir de nouvelles pratiques et de nouveaux modes de consommation responsable
- Promouvoir des valeurs de solidarité et de justice sociale
- Mobiliser les acteurs du territoire
- Renforcer le soutien financier à la R&D, l'expérimentation et l'innovation sociale et en faciliter l'accès aux acteurs de l'ESS
- Renforcer les sorties de statut de déchet
- Orienter les stratégies des éco-organismes et des collectivités locales pour privilégier le réemploi au recyclage même s'il est moins intéressant économiquement
- Favoriser les financements structurels et pluri-annuels pour assurer la pérennité des activités et le « temps des projets »

Mobiliser l'appui des collectivités territoriales

Les pouvoirs publics jouent un rôle central dans le développement de l'ESS. Ils influencent les projets de territoire en ordonnant les critères lors de leurs appels d'offre, en développant des appels à projets ciblés et en soutenant un développement économique de leur territoire spécifique. Cependant, les clauses environnementales et sociales ne conditionnent en rien l'obtention des marchés.

- Favoriser l'économie circulaire
 - Favoriser une meilleure organisation des acteurs pour s'adapter aux contraintes de la vie quotidienne des consommateurs (création d'un « supermarché » des producteurs locaux qui s'associent pour vendre leur production en un lieu unique)
 - Favoriser l'accès à des locaux adaptés (mise à disposition gratuite, regroupement d'acteurs de l'ESS, développement de dispositifs « immobilier d'entreprise » adaptés à l'ESS, ...)
 - Privilégier la gestion locale des déchets
 - Favoriser l'accès aux gisements aux acteurs de l'ESS en amont de l'intervention des éco-organismes et organiser les espaces de dépôts des déchets
 - Participer à la communication sur la consommation responsable et les actions des acteurs de l'ESS sur les territoires
 - Mobiliser les leviers financiers pour favoriser l'ESS (application des clauses sociales et environnementales, plans d'achats responsables, marchés réservés, etc.)
- Favoriser la mise en place partenariats avec l'ESS dans le cadre de projets de territoires transversaux
- Sensibiliser les élus :
 - À l'importance du potentiel de l'économie circulaire pour leur territoire

- Aux réalités de l'ESS et à leur potentiel d'activités en faveur d'une économie circulaire
- Aux différentes possibilités de soutien hors marchés publics
- Favoriser le développement des coopérations territoriales :
 - Sensibiliser les élus, les techniciens et les acteurs économiques et institutionnels à la notion de coopérations
 - Favoriser, créer des espaces d'échanges permettant partenariats et coopérations
 - Accompagner les dynamiques de coopérations, par le biais des services de la collectivité ou partenaires de l'accompagnement

Favoriser la mise en réseau et le développement des coopérations

« La mise en place d'un réseau d'acteurs locaux est souvent un facteur de succès essentiel : chaque participant met au profit du collectif ses propres contacts et compétences. Par ailleurs, les réseaux locaux bien structurés et efficaces s'étoffent progressivement : la montée en compétences est collective et profite à tous. Par ailleurs, il apparaît primordial de s'appuyer sur des réseaux déjà organisés : par exemple fédérations professionnelles pour le contact avec les entreprises, associations d'éducation à l'environnement et au développement durable pour le contact avec le grand public ; on capitalise ainsi sur la confiance déjà accordée à ces acteurs, et sur des dynamiques existantes. ⁶⁰»

- Favoriser la place des acteurs de l'ESS
 - Augmenter les liens entre les réseaux de l'ESS et de l'économie « classique » au niveau des chambres consulaires (programme Repar'acteurs de la CMRA, outil Ac'tif / EIT des CCI, Chambres d'Agriculture sur les circuits courts...)
 - Favoriser l'interconnaissance entre entreprises de l'ESS et de l'économie « classique » : développement d'affaires, rencontres, clubs d'entrepreneurs, ...
 - Favoriser les passerelles avec les entreprises hors ESS, les grands groupes et les collectivités
 - Organiser le partage des bonnes pratiques
 - Favoriser la reconnaissance des acteurs de l'ESS comme acteurs économiques à part entière
 - Renforcer l'animation des réseaux d'acteurs pour augmenter la circulation de l'information entre terrain et instances régionales et locales
- Appuyer les modèles économiques :
 - Augmenter le plaidoyer sur l'utilité sociale et l'intérêt de la démarche circulaire de l'ESS
 - Améliorer la lisibilité des financements
 - Renforcer la veille sur les marchés, appels à projets, appels à manifestation d'intérêts et développer les moyens humains et techniques pour y répondre
 - Explorer les nouvelles niches, effectuer une veille sur les réglementations
 - Créer des stratégies de développement des ventes et de communication
- Favoriser la mise en réseau locale :
 - Entre réseaux ESS locaux pour la cohérence territoriale, l'accès aux financements des postes en insertion, le développement des coopérations pour les « parcours d'insertion »

⁶⁰ « Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France », ADEME/ARF, octobre 2014.

- Multi-acteurs pour le développement de projets de territoire, le développement d'affaire et les synergies inter-entreprises
- Accompagner les coopérations économiques pour transformer les opportunités des sous-traitances des SIAE en véritables dynamiques projets

Accompagner les structures de l'ESS sur l'ensemble des phases de leur développement

L'accompagnement des entreprises de l'ESS dans le champ de l'économie circulaire pourrait se situer à plusieurs niveaux : accompagnement au développement des acteurs déjà engagés, accompagnement à la création de nouvelles structures, accompagnement à la création de nouvelles activités, accompagnement de structures existantes à de nouvelles pratiques d'économie circulaire. Pour cela, l'accompagnement des structures se placera à plusieurs stades de la vie des projets. De l'idée au projet, lors de la création, les porteurs de projets doivent être accompagnés sur l'apport de méthodologie, la mise en place la mise en place d'une gouvernance collective, le modèle économique, la formation des porteurs de projets sur les fonctions supports de la création d'entreprise (gestion, commercial, communication, suivi-évaluation, ...) et à l'écosystème économie circulaire.

- Accompagner à la création
 - Inciter les porteurs de projets à se faire accompagner notamment sur le modèle économique
 - Favoriser les liens entre réseau d'accompagnement ESS et autres réseaux en lien avec l'économie circulaire (bâtiment écologiques, agriculture, économie « classique », associations de consommateurs, etc.)
 - Favoriser la formation des porteurs de projets sur les fonctions entrepreneuriales (gestion, commercial, communication, suivi-évaluation, ...)
 - Former les porteurs de projets à l'écosystème économie circulaire
- Accompagner à la stabilisation et au développement
 - Accompagner les dirigeants salariés et bénévoles sur la fonction d'employeur
 - Apporter une assistance juridique et une veille réglementaire liée aux secteurs
 - Favoriser les liens avec les autres réseaux ESS et hors ESS
 - Favoriser l'interconnaissance et les coopérations multi-acteurs
 - Favoriser l'accès à l'avance de trésorerie
- Favoriser la création d'emploi
 - Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriales (GPECT) via la contractualisation avec les territoires et l'ensemble des acteurs concernés
 - Favoriser les espaces de coopérations pour les « poursuites de parcours » des salariés en insertion
 - Former et valider les compétences des « nouveaux métiers »
- Accompagner la dynamisation de la gouvernance dans les structures de l'ESS
 - Former et favoriser l'échange de pratiques sur les fonctions de coordination, salariés et bénévoles.
 - Activer le mécénat de compétences
- Renforcer les moyens humains sur les fonctions supports :
 - Sensibiliser les élus et associés des structures de l'ESS à l'importance de ces postes
 - Faciliter la mutualisation de postes support par le regroupement de structures
 - Trouver des modèles économiques permettant l'embauche

Accompagner la structuration des filières et l'intégration des acteurs de l'ESS

- Poursuivre les études sur la place de l'ESS dans le développement de l'économie circulaire par filières
- Evaluer localement l'intérêt de structurer une base d'offre commune pour permettre aux acteurs de communiquer sur leurs activités en articulation avec celles des autres structures de l'ESS
- Construire une stratégie commune à l'ESS dans le développement de l'économie circulaire
- Accompagner et outiller les initiatives de mutualisation (fonctions support, formations, veille, matériel, logistique, outils numériques collaboratifs etc.)
- Développer les coopérations entre acteurs de l'ESS (création de groupements pour la réponse à appels d'offres, regroupements locatifs, et essaimage d'initiatives sur les territoires)
- Structurer un regroupement de réseaux ESS sur l'économie circulaire et lui dédier une animation

Augmenter la sensibilisation, la valorisation et la communication sur l'utilité sociale de l'ESS dans l'économie circulaire

- Poursuivre les évaluations d'utilité sociale des activités de l'ESS et favoriser leur utilisation par les acteurs
- Construire et mutualiser des outils de communication sur les impacts
- Création de brevets d'innovation sociale
- Construire des indicateurs de « circularité » adaptées aux petites structures comme base à l'évolution des pratiques et à la mobilisation de moyens

Favoriser la participation des consommateurs pour changer d'échelle

- Favoriser la transparence en informant sur les coûts environnementaux et sociaux des biens et services (décomposition des prix en informant sur les marges prises par les intermédiaires, estimation des coûts cachés (coût sociaux et conditions de travail, impact environnemental lié à la production, au transport et au traitement final du produit, impacts sur l'économie locale...)
- Elargir la base des consommateurs pour augmenter la viabilité économique des structures et la justice sociale
- Améliorer la compréhension et connaissance des besoins et difficultés d'accès aux produits et services durables
- Développer des activités liées à la formation et à l'éducation du consommateur
- Mettre en place des processus en permettant un gain financier pour le consommateur et une meilleure appropriation du bien ou du service
- Développer les liens entre acteurs de l'ESS et associations de consommateurs pour la mise en place de processus de participation dans les entreprises

Articuler la consolidation et le développement des projets d'ESS en lien avec les réseaux et structures de l'accompagnement (éducation à l'environnement et au développement durable, accompagnement, financement, ...)

Beaucoup des réseaux d'accompagnement de l'ESS ont déjà engagé des réflexions sur l'économie circulaire pour répondre aux besoins de leur adhérents ou explorer de nouveaux marchés. D'autres se sont constitués récemment pour réunir les acteurs d'un secteur. Tous ces réseaux disposent d'expertises et proposent des services à leurs membres. L'augmentation de la coopération structurée autour de l'économie circulaire entre ces structures, dans une démarche de subsidiarité, augmenterait la visibilité des accompagnements disponibles et favoriserait la mise en place de nouveaux appuis aux acteurs de l'ESS.

L'économie circulaire est un concept qui touche toutes les filières économiques et l'ESS est positionnée de manière transversale sur ces filières. Ainsi, pour faciliter son intégration dans les processus de développement de l'économie circulaire, il est nécessaire de favoriser les liens entre réseau d'accompagnement ESS et autres réseaux en lien avec l'économie circulaire (bâtiment écologiques, agriculture, économie « classique », associations de consommateurs, etc.). Il en va de même de l'intérêt à croiser les approches avec les espaces de recherche et développement (Laboratoires Universitaires...).

1. Approche statistique et périmètre

► Périmètre statistique de l'ESS

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été établi en collaboration avec l'INSEE, le CNCRESS et le réseau des CRESS (Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de caractériser les établissements et les emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie. La Loi ESS de 2014 ouvre la possibilité aux sociétés commerciales respectant les principes et valeurs de l'ESS de se faire reconnaître comme entreprise commerciale de l'ESS. Les données présentées dans ce panorama n'intègrent pas encore les sociétés commerciales de l'ESS dont le nombre est encore très faible en Normandie. Leur intégration dans le périmètre statistique de l'ESS se fera progressivement en articulation avec les services de l'INSEE.

► Le réseau des Observatoires régionaux de l'économie sociale et solidaire

L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire (ORESS) de Normandie fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertises mis en place par les CRESS et animé par le CNCRESS. Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

► Les principales sources de données mobilisées

L'Observatoire a opéré le rapprochement de plusieurs bases de données statistiques issus de sources différentes, ce qui a permis de constituer **une base de données enrichie de nombreux indicateurs** : activités (code APE), agréments, forme juridique, localisation, nombre d'emplois, date de création, ... Le travail de repérage et l'analyse statistique ont été menés à partir de cette base de données.

Les principales sources de données utilisées :

- **INSEE SIRENE : Stock d'établissements au 1er janvier 2017.** Ce répertoire dont la gestion est assurée par l'INSEE centralise les informations sur l'ensemble des entreprises et des établissements de France. Sont inscrites au répertoire SIRENE toutes les personnes physiques ou morales : immatriculées au registre du commerce et des sociétés ; immatriculées au

répertoire des métiers ; employant du personnel salarié ; soumises à des obligations fiscales ; bénéficiaires de transferts financiers publics.

- **CG SCOP : Listes des SCOC et SCIC.** Cette base de données est constituée par le réseau de la Confédération Générale des SCOP (CGSCP) recense tous les établissements qui développent leur activité sous forme de sociétés coopératives et participatives (SCOP) ou de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).
- **Services de l'Etat : Listes des structures agréées IAE.** Cette base de données consolide l'ensemble des structures disposant d'un agrément de l'insertion par l'activité économique (IAE) délivré par les DIRECCTE régionales, quel que soit la forme juridique de la structure porteuse. Sont ainsi répertoriés les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)

➤ L'approche statistique de l'économie circulaire

L'économie circulaire ne correspond pas à la définition du périmètre d'étude statistique d'un secteur économique ou même d'une filière. La définition du périmètre statistique à partir d'une liste de codes NAF (Nomenclature d'Activité Française) n'a donc pas été possible.

Afin d'appréhender le champ de l'économie circulaire de manière assez fine, un travail a été mené avec les partenaires de l'action (ADEME, DIRECCTE, Région, CRESS) sur **une catégorisation de niveau II des différents piliers de l'économie circulaire** (référentiel ADEME). Cette catégorisation a permis de définir 28 niveaux secondaires renvoyant à une activité précise s'inscrivant dans les 7 piliers principaux de l'économie circulaire. Il s'agissait notamment :

- De dépasser les concepts et terminologies mal définies ou ne renvoyant pas à une activité précise (tiers-lieux, économie collaborative, communs, ...).
- De veiller à ne pas tomber dans un niveau de détails trop fin, rendant complexe l'affectation d'un établissement à une catégorie
- De privilégier l'activité principale de la structure plutôt qu'une qualification multiple afin de faciliter le repérage statistique. Cette approche n'empêchant pas de regrouper plusieurs catégories parentes pour avoir une vision globale d'une filière ou d'un secteur (exemple les circuits courts alimentaires : filière agricole + circuits courts de proximité + commerce et transformation de produits biologique).
- De faire un repérage **par établissements** et non par entreprises (siège social) pour obtenir une lecture territoriale des activités d'économie circulaire dans l'ESS en Normandie, avec la limite qu'un établissement peut gérer plusieurs sites distincts.

Piliers de l'économie circulaire – Niveau I et II

Niveau 1 : EC ESS	Niveau 2 : EC et ESS
Approvisionnement durable	Filière bois
	Filière maritime
	Filière agricole

Ecoconception	Eco construction
	Matériaux et produits biosourcés ou à partir de matières recyclées
Ecologie industrielle et territoriale	Gestion en commun des flux
Economie de la fonctionnalité	Fabrication et/ou location de produits réutilisables et développement de services associés
	Economie collaborative
Consommation responsable	Prévention et mise en œuvre d'actions contre le gaspillage alimentaire
	Changement de comportements (information, sensibilisation, conseils)
	Commerce et transformation de produits biologiques
	Circuits courts et/ou proximité
	Distribution de produits issus d'éco matériaux locaux
	Offre de services de mobilité douce
	Autres services (conseil, énergie, impression, ...)
	Fonciers et bureaux partagés
	Habitation : logements collectifs
	Systèmes d'échanges locaux (SEL) et monnaies locales
Allongement de la durée d'usage	Réemploi, réparation, réutilisation
Recyclage (y c. collecte et tri)	Matière textile
	Matière D3E
	Matière DEA (déchets d'ameublement)
	Matière organique
	Autres matières
	Déchets BTP
	Déchets ménagers assimilés (DMA)
	Déchets matériel médical
	Déchets des activités économiques (DEA)

Source : ADEME, CRESS Normandie, Région Normandie et DIRECCTE

Le repérage statistique s'est ensuite fait par croisements (requêtes) de différentes informations, largement complété par une approche plus empirique (connaissance des réseaux, recherches documentaires – études, annuaires, sites web -, etc.) :

- Code APE de l'établissement

- Nom de l'établissement (recherche par mots clés : déchets, biologique, environnement, épicerie sociale, CUMA, ...)
- Ciblage de certains types d'établissements : insertion par l'activité économique, secteur adapté, SCOP-SCIC, etc.
- Etudes et annuaires existants
- Repérage des adhérents de certains réseaux : ressourceries, éducation à l'environnement, écoconstruction, commerce équitable, etc.
- Connaissance de la CRESS et de ses réseaux

Les vigilances à noter / les limites par rapport à la méthodologie :

- Une part de subjectivité est à prendre en compte dans l'affectation d'une activité principale
- La frontière entre certaines catégories est très tenue et peut-être sujette à discussion
- Ne sont pas repérées les entreprises de l'ESS s'engageant, par leurs pratiques quotidiennes, dans l'économie circulaire : adoption d'un plan de réduction des déchets, d'un plan de déplacements, réduction des émissions de GES, achats responsables et écologiques, ...
- Les associations non employeuses qui ne disposent pas d'un numéro SIRET ne sont pas enregistrées dans le fichier SIRENE (exemple : beaucoup d'AMAP, des associations autour de l'auto réparation, de l'économie collaborative,

2. Approche qualitative

L'approche qualitative de l'étude visait à qualifier les données issues du recensement et de la catégorisation statistique.

Les objectifs étaient de :

- Connaître le positionnement et des spécificités des acteurs de l'ESS en termes d'innovation sociale
- Identifier / valider des problématiques et enjeux de développement d'activité d'EC dans l'ESS
- Connaître les dispositifs d'accompagnement et de financement mobilisables et identifier les manques

Le recueil de données a suivi plusieurs étapes et sources de données :

- La réalisation des entretiens auprès de 17 acteurs ESS sous la forme d'un guide d'entretien semi-directif permettant de mesurer l'apport des structures de l'ESS en termes de développement des territoires
- L'analyse des données et repérage des actions ou démarches de projets à valoriser sur les territoires
- La rencontres de 13 réseaux ESS et 3 réseaux hors ESS
- Une recherche bibliographie sur les politiques nationales et régionales en lien avec l'économie circulaire
- La rencontre de 7 territoires engagés dans des démarches d'économie circulaire
- L'animation de deux rencontres collectives basées sur les éléments produits en phase d'état des lieux, pour partager et confronter les analyses

ANNEXES

- Les réseaux régionaux d'accompagnement du développement de l'ESS en lien avec l'économie circulaire
- Les recommandations du CESER « Pour une politique régionale volontariste et durable de promotion et de soutien au développement de l'ESS »

Les réseaux régionaux d'accompagnement du développement de l'ESS en lien avec l'économie circulaire

La CRESS

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Normandie est une association loi 1901 qui résulte de la volonté des acteurs régionaux de l'Economie Sociale et Solidaire de se regrouper pour promouvoir et développer ce champ. Composée d'une soixantaine d'adhérents, elle a pour vocation de rassembler et de créer des dynamiques entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire, « *sans préjudice des missions des organisations professionnelles ou interprofessionnelles et des réseaux locaux d'acteurs* » à travers trois missions principales :

- Politique : représenter et structurer les acteurs de l'économie sociale et solidaire et accompagner la prise en compte de l'ESS dans les politiques publiques
- Economique : contribuer à l'émergence, la création et le développement d'activités dans le champ de l'économie sociale et solidaire, favoriser les synergies et coopérations entre ses acteurs, appuyer la qualité de l'emploi et le développement des compétences des acteurs de l'ESS.
- De promotion et d'observation : faire connaître et reconnaître l'ESS, sensibiliser et former à l'ESS.

Dans le cadre de ces missions, la CRESS porte le Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA), pilote et anime le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) en direction des associations « employeuses » et anime l'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire.

L'URSCOP

A l'heure actuelle, la Normandie dépend de l'Union régionale des SCOP de l'Ouest pour la partie de l'ex Basse-Normandie, et de l'Union régionale des SCOP Ile-De-France, Centre Normandie, pour la partie de l'ex Haute-Normandie. Cependant, le congrès des Unions régionales des SCOP a acté, début 2016, qu'à partir de 2017, la Normandie dépendra de l'Union Régionale Ouest dans son intégralité.

Les URSCOP représentent et accompagnent les SCOP et SCIC adhérentes sur leur territoire et constituent des lieux d'échanges, d'animation et d'information pour ces dernières ainsi que pour les créateurs et repreneurs d'entreprise. Elles assurent également une mission de promotion et de développement du statut coopératif auprès des acteurs économiques mais également des pouvoirs publics.

Dans le cadre de l'accompagnement des créateurs et repreneurs du réseau des SCOP, les URSCOP proposent de multiples services : audit, conseil et expertise (RH, gestion juridique, stratégie...), formation des dirigeants et administrateurs, outils pratiques pour la gestion quotidienne, aide au développement, outils de financement et mise en relation avec les partenaires financiers et institutionnels.

Les réseaux de l'IAE

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont structurées en fédérations nationales représentées en Normandie à travers des délégations régionales qui offrent aux SIAE adhérentes des services de représentation (notamment au sein des Comités Départementaux de l'Insertion par l'Activité Economique), d'animation, de formation, de conseil et d'accompagnement à l'innovation et au développement économique :

- Le COORACE regroupe 45 adhérents sur le territoire normand.
- La Fédération des Entreprises d'insertion(FEI) regroupe une vingtaine d'adhérents en Normandie
- La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale spécialisée (FNARS) dans la lutte contre les exclusions à travers l'hébergement et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées (CHRS, CADA...) est représentée en Normandie par deux associations régionales.
- Chantier Ecole regroupe les chantiers d'insertion et est également représentée par deux associations régionales en Normandie.

L'ADRESS

L'ADRESS, Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaire en Normandie, est un réseau de plus de 65 adhérents : entreprises sociales et solidaires, territoires de projet, réseaux de l'ESS et d'entreprises classiques, structures d'appui et Université de Rouen. Cette alliance partenariale des adhérents au service du développement de l'entrepreneuriat social a été voulue, dès l'origine, par les acteurs de l'ESS, la Région et les Départements de Seine-Maritime et de l'Eure (membres fondateurs). Ses missions sont les suivantes :

- Elle accompagne les porteurs de projet et les entrepreneurs sociaux en activité, dans toutes les phases de leur parcours, ainsi que les territoires de projet avec la Fabrique à initiatives pour repérer des besoins sociétaux non satisfaits et y apporter une réponse entrepreneuriale partagée.
- Elle anime la communauté des entrepreneurs sociaux et solidaires et leurs partenaires afin de favoriser les coopérations, mutualisations et le partage d'expériences,
- Elle participe à l'anticipation des leviers de développement futurs en partenariat avec les acteurs du territoire et de la recherche.

L'ARDES

L'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire en Normandie rassemble des citoyens, porteurs de projets, collectivités, coopératives, associations... autour de la promotion et du développement de l'économie solidaire à travers trois missions principales :

- Promouvoir, sensibiliser et former à l'économie solidaire
- Accompagner les projets solidaires de l'émergence au développement (des porteurs, des collectifs citoyens, des territoires)
- Animer et structurer le réseau des acteurs de l'économie solidaire.

Normandie Active

Normandie Active est une structure régionale faisant parti du réseau France Active. Elle a pour objectif le soutien des porteurs de projets ou structures d'ESS existantes, par le biais d'un accompagnement ou d'un financement spécifique :

- Accompagnement des personnes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise en finançant leurs projets dans de bonnes conditions ;
- Soutien aux associations et Entreprises Sociales et Solidaires à se développer et à financer leurs besoins pour garantir leur pérennité.

Enfin, Normandie Active porte le **Dispositif local d'accompagnement (DLA)**, permettant aux structures de l'économie sociale et solidaire – en priorité les petites et moyennes associations employeuses – de bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé pour mener à bien leur(s) projet(s) : définition du projet associatif, organisation interne, pilotage budgétaire, recherche de financement, stratégie de communication ... dans un objectif de consolider et développer l'emploi au sein des structures.

Les réseaux associatifs

Le Mouvement associatif Normand a pour but de défendre et promouvoir le fait associatif, en Basse-Normandie pour l'heure mais avec l'ambition de représenter l'ensemble du monde associatif de Normandie à terme. Il a pour mission principale la reconnaissance du rôle des associations dans le développement et l'attractivité des territoires ainsi que le rôle des bénévoles. En dehors de cette fédération de coordinations, la représentation du monde associatif se caractérise par une structuration en réseaux associatifs « sectoriels » qui assurent des missions d'animation, de représentation et d'accompagnement en direction de leurs adhérents. C'est par exemple le cas des associations d'EEDD, de CARDERE, FNE Normandie et du Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie (GRAPE), elles-mêmes fédérées au sein du Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) pour les associations d'éducation à l'environnement.

Source : « L'économie sociale et solidaire Une réalité et un atout d'avenir pour la Normandie », CESER, Octobre 2016

Assumer un statut de chef de file moteur de l'ESS en région :

- A travers un pôle ressources ESS composé d'un service identifié et d'un réseau de référents internes sectoriels au Conseil régional
- A travers les contractualisations avec l'ensemble des partenaires publics, en s'assurant de la prise en compte des enjeux de l'ESS dans l'ensemble des politiques publiques, à tous les niveaux d'intervention
- A travers une politique d'achats responsables fondée sur le nouveau code des marchés publics et dans laquelle l'ESS aurait toute sa place

Valoriser l'ESS dans toutes ses dimensions :

- Objectiver et mesurer la plus-value économique et sociale de l'ESS dans les Territoires
- Reconnaître et favoriser la capacité d'innovation sociale de l'ESS et le droit à l'expérimentation
- Poursuivre, amplifier et coordonner le soutien aux actions de sensibilisation et d'acculturation à l'ESS, notamment en direction des jeunes

Accompagner les structures de l'ESS sur l'ensemble des phases de leur développement (émergence, création, développement, consolidation) :

- Soutenir les démarches, outils et espaces favorisant l'émergence de projets ESS, notamment durant la phase d'ingénierie, d'étude de faisabilité et d'émergence des projets
 - Poursuivre et renforcer son soutien à la Fabrique à initiatives
 - Régionaliser le fonds de confiance de France Active
- Financer les réseaux ESS dédiés à l'accompagnement technique et financier à la création/reprise d'entreprises ESS
- Mettre en place des financements dédiés à la création/reprise d'entreprises ESS à l'échelle normande
- Renforcer le soutien aux réseaux de l'ESS et aux dispositifs d'accompagnement techniques et financiers dans la phase de développement et de consolidation
- Mettre en place de nouveaux outils de financements dédiés au développement des structures de l'ESS
- Favoriser le développement des coopérations territoriales et économiques entre acteurs de l'ESS et acteurs de l'économie classique

Source : « L'économie sociale et solidaire Une réalité et un atout d'avenir pour la Normandie », CESER, Octobre 2016

Ressources sur l'Economie Circulaire en Normandie

Bases de données en ligne / annuaires en ligne

Grand public

Réseau des ressourceries : annuaires adhérents

<http://www.ressourcerie.fr/>

Annuaire du réemploi de l'Eure

<http://www.jetonsmoins27.fr/annuaire>

Consommer circulaire en Basse-Normandie, CREPAN, ADEME

Présentation des structures de l'ESS proposant des activités en liées à l'Ecoconstruction en Basse-Normandie, ARPE, ADEME

Acteurs économiques publics et privés

Plateforme Normandie Economie Circulaire – NECI

<https://neci.normandie.fr/>

Membres de Cobanor tritex

<https://www.cobanor-tritex.fr/association.php>

ESAT - EA de la Métropole Rouen Normandie

<http://www.esat-ea.fr/>

Achats responsables : Le panier des pros

<https://www.lepanierdespros.com/>

Réseau GESAT : annuaire EA et ESAT

<https://www.reseau-gesat.com/>

Socialement Responsable : annuaire SIAE

<https://www.socialement-responsable.org/annuaire>

Alimentation en circuits courts : Agrilocal

<http://www.agrilocal.fr/>

Guide des SIAE sur le bassin de Caen – Falaise

http://www.mefac.fr/upload/publication/11Guide_SIAE_Bassin_de_Caen_-_nov_2016.pdf

INDEX

ABBEI	
Activités Bois Bâtiment Entreprises d'Insertion	62
ADEME	
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	18
ADRESS	
Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires	18
ALEC 27	
Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure	62
AMAP	
Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne	62
AOM	
Autorités Organisatrices de la Mobilité	128
ARDES	
Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire	18
ARPE	
Association régionale pour la promotion de l'écoconstruction	73
AVERE	
Normandie Mobilité Electrique	130
C4F	
Communauté de Commune Cœur Côte Fleurie	32
CAE	
coopératives d'activité et d'emploi	12
CAPEB	
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment	105
CARDERE	
Centre d'Action Régional pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement	63
CCI	
Chambre de Commerce et d'Industrie	34
CESER	
Conseil Economique Social et Environnemental Régional	27
CNCRESS	
Conseil National des CRESS	22
CODAH	
Communauté d'Agglomération Havraise	32
CODEC	
Contrats d'objectifs d'économie circulaire	32
CREC	
Comité Régional d'Economie Circulaire	30
CREDOC	
Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie	9, 96
CREPAN	
Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie	62
CRESS Normandie	
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Normandie	18
CRMA	
Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat	115

CUA	
Communauté Urbaine d'Alençon	32
DIRECCTE	
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	19
DRAAF	
Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	94
EEDD	
Education à l'Environnement et au Développement Durable	62
ESS	
Economie Sociale et Solidaire	4
FEI	
Fédération des Entreprises d'Insertion	18
GMD	
Grande et Moyenne Distribution	79
GPECT	
Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences territoriales	144
GRAIN	
Groupement Régional des Associations d'Insertions Normandie	18
GRAINE	
Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement	73
GRANDDE	
Groupe Régional des Acteurs Normands pour le Développement Durable en Entreprise	34
GRAPE	
Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement	62
IAE	
Insertion par l'Activité Economique	4
IRD2	
Institut Régional de Développement Durable	75
PAT	
Les Plans Alimentaires Territoriaux	94
PDU	
Plans de Déplacements Urbains	128
PEAD	
Plan Européen d'Aide aux plus Démunis	93
PLP	
Programmes Locaux de Prévention des déchets	32
PNA	
Programme national pour l'alimentation	93
PNAA	
Programme National d'Aide Alimentaire	93
PNNS	
Programme National Nutrition Santé	93
PRPGD	
Plan Régional de Prévention et la Gestion des Déchets	29
PTCE	
Pôles Territoriaux de Coopération Economique	28
pôles territoriaux de coopération économique	70
REGAL	
Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire	73, 86, 93
REP	

responsabilité élargie du producteur	79
REPAR	
REseau normand Pour Amplifier la Réparation	73, 115
SDOMODE	
Syndicat de Destruction des Ordures Ménagère de l'Ouest du Département de l'Eure	32
SEROC	
Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados	32
SMEDAR	
Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen	32
SRADDET	
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires	29
SRDEEII	
Schéma Régional de Développement Economique des Entreprises, d'Innovation et d'Internationalisation	28
URSCOP	
Union Régionale des SCOP	18
ZDZG	
Territoires « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »	32

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Graphique adapté de la fondation Ellen Macarthur par l'Institut de l'Economie Circulaire (2013)	7
Figure 2 : Part de l'emploi de l'ESS dans l'ensemble des emplois par région	14
Figure 3 : Evolution de l'emploi salarié ESS et hors ESS entre 2006 et 2015	15
Figure 4 : Activités développées par l'ESS dans l'économie circulaire	17
Figure 5 : Les missions de la CRESS	18
Figure 6 : liens entre l'économie circulaire et les autres démarches de la Région et des territoires (source : AUXILIA).....	28
Figure 7 : Exemple du plan d'actions d'économie circulaire du PRPGD normand	30
Figure 8: Gouvernance de l'économie circulaire en Normandie.....	31
Figure 9: Initiatives de prévention des déchets par les collectivités territoriales (Source PRPGD)	33
Figure 10 : Répartition des structures de l'ESS inscrites dans une démarche d'économie circulaire en Normandie.....	35
Figure 11 : Répartition des établissements de l'ESS inscrits dans une démarche d'économie circulaire en Normandie par tranche d'effectifs salariés.....	36
Figure 12 : Répartition des emplois au sein des établissements de l'ESS inscrits dans une démarche d'économie circulaire en Normandie.....	38
Figure 13 : Répartition de l'emploi sur les piliers de l'économie circulaire	38
Figure 14 : Répartition géographique des structures d'ESS inscrites dans le champs de l'économie circulaire	39
Figure 15 : Les acteurs de l'IAE autour des activités liées au recyclage et au réemploi, réparation et réutilisation	41
Figure 16 : Les acteurs de l'ESS dans le champ de l'approvisionnement durable.....	44
Figure 17 : Les acteurs de l'ESS dans le champ de l'écoconception.....	46
Figure 18 : Les acteurs de l'ESS du pilier de la consommation responsable	48
Figure 19 : formes juridiques des acteurs de l'ESS dans le commerce et la transformation de produits biologiques	51
Figure 20 : formes juridiques des acteurs de l'ESS dans la catégorie des autres services.....	52
Figure 21 : Répartition des acteurs identifiés dans l'allongement de la durée d'usage selon la nature de l'activité	54
Figure 22 : Les acteurs de l'ESS dans le champ du recyclage	56
Figure 23 : Les acteurs de l'ESS dans le champ du recyclage et de la valorisation des déchets	57
Figure 24 : Répartition des acteurs du recyclage selon leur type d'agrément	58
Figure 25 : Le radar partagé de la CRESS PACA : un outil d'analyse et de caractérisation de l'innovation sociale.....	60
Figure 26 : Modélisation des dynamiques de partenariat et de développement d'activités entre ESS et entreprises de l'économie "classique". Régis Dando - Maxime Meyer - 2016	79
Figure 27 : Atelier de cuisine anti-gaspi, Saveurs et Savoirs (76).....	87
Figure 28 : Réemploi, réparation et réutilisation (© ADEME)	102
Figure 29 : Valorisation et détournement d'objets en lampe, éponge tawashi, bijoux (©RESISTES)	103
Figure 30 : Activités de collecte et compactage des déchets polystyrène et de ramassage des déchets sur les Berges de la Seine, Naturaulin (76).....	104
Figure 31 : Ecosystème des acteurs des déchets (source AVISE).....	110
Figure 32 : chronologie de la mise en œuvre opérationnelle des filières REP (source ADEME).....	111
Figure 33 : Fonctionnement simplifié de la REP (Source ADEME)	112
Figure 34 : les piliers de la mobilité durable. ©Avisé 2015.....	126

Figure 35 : SCOP ToutEnVelo, association l'Etape, association Solidarauto	127
Figure 36 : Panorama des acteurs de la mobilité durable (source AVISE)	128
Tableau 1 : Synthèse de la démarche de la mission économie circulaire de la CRESS	21
Tableau 2: Liste des territoires engagés dans un CODEC (source PRPGD).....	33
Tableau 3 : Les structures de l'ESS inscrites dans une démarche d'économie circulaire en Normandie	37
Tableau 4 Les structures de l'ESS inscrites dans une démarche d'économie circulaire par département (Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie).....	40
Tableau 5 : Les structures de l'ESS inscrites dans une démarche d'économie circulaire par statut juridique	40
Tableau 6 : Les structures de l'ESS agréées « IAE » inscrites dans une démarche d'économie circulaire	41
Tableau 7 : Les structures de l'ESS qui s'inscrivent dans le pilier de l'approvisionnement durable.....	43
Tableau 8 : Les structures de l'ESS qui s'inscrivent dans le pilier Ecoconception.....	45
Tableau 9 : Les types de statuts des structures de l'ESS du pilier de la consommation responsable ..	49
Tableau 10 : Les structures de l'ESS qui s'inscrivent dans le pilier recyclage	57
Tableau 11: Avantages et inconvénients des statuts associatifs et coopératifs. Source : La place de l'ESS dans les éco-filières en Pays de la Loire », CRESS Pays de Loire, 2013	64

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
Édito	3
INTRODUCTION	4
L'ESS ET ECONOMIE CIRCULAIRE : DES CONCEPTS POUR REPENSER L'ECONOMIE.....	6
1. Définition du concept d'économie circulaire	6
2. Principes clefs pour développer l'économie circulaire	8
3. Définition de l'Economie Sociale et Solidaire.....	11
3.1. Les statuts des structures de l'ESS	12
3.2. L'ESS dans l'économie en France et en Normandie	14
4. ESS investie sur tous les piliers de l'économie circulaire	16
5. La mission de la CRESS : favoriser la place de l'ESS dans les dynamiques de développement territorial de l'économie circulaire.....	18
CADRE LÉGISLATIF ET ORGANISATION TERRITORIALE	23
1. Cadre politique européen et national	23
1.1. Le cadre européen.....	23
1.2. En France, la déclinaison et l'opérationnalisation du cadre européen.....	24
2. La mise en œuvre des politiques d'économie circulaire	26
2.1. Vers une stratégie régionale de transition d'économie circulaire	26
2.2. Rôle et dispositifs dédiés des collectivités territoriales	31
APPROCHE TRANSVERSALE DE LA PLACE DE L'ESS DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	35
1. Panorama régional de la place de l'ESS dans l'économie circulaire	35
2. Les piliers de l'économie circulaire	43
2.1. L'approvisionnement durable	43
2.2. L'éco conception.....	45
2.3. L'écologie industrielle et territoriale.....	46
2.4. L'économie de la fonctionnalité.....	47
2.5. La consommation responsable.....	48
2.6. L'allongement de la durée d'usage	54
2.7. Le recyclage et la valorisation des déchets	56
L'INNOVATION SOCIALE PAR L'ESS : UN MODE D'ENTREPRENDRE ADAPTÉ AUX PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	59
1. L'innovation sociale un atout pour le développement de l'économie circulaire.....	59
1.1. La réponse à un besoin social.....	60
1.2. La gouvernance des structures de l'ESS un atout pour mettre en œuvre des solutions durables.....	63

1.3.	Des modèles économiques hybrides.....	66
1.4.	L'ancrage territorial pour développer des synergies sur les territoires.....	69
1.5.	Un partage collectif de la valeur qui vise au changement de paradigme.....	73
1.6.	Développement des compétences et pratiques de recherche action.....	75
2.	Les freins et difficultés rencontrés par les acteurs de l'ESS.....	77
2.1.	L'instabilité des modèles économiques.....	77
2.2.	Les risques du glissement de partenaires à prestataires des pouvoirs publics.....	77
2.3.	Avec les entreprises, concurrence versus coopération.....	78
2.4.	Des réalités variables du management de la gouvernance.....	80
2.5.	Le manque de fonctions support au vu des impératifs de fonctionnement.....	81
3.	Conclusion.....	82
ZOOM SUR LES SECTEURS IMPLIQUÉS.....		84
DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....		84
1.	L'alimentation durable.....	85
1.1.	La place de l'ESS dans la filière.....	85
1.2.	Portraits d'acteurs :.....	88
1.3.	Les organisations et dispositifs existants dans la filière.....	93
1.4.	Les enjeux et opportunités.....	95
1.5.	Des exemples dans d'autres régions.....	97
1.6.	Synthèse et préconisations.....	99
2.	Le réemploi, réparation, réutilisation et la gestion des déchets.....	101
2.1.	La place de l'ESS dans la filière.....	101
2.2.	Portraits d'acteurs.....	105
2.3.	Les organisations et dispositifs existants dans la filière.....	110
2.4.	Enjeux et opportunités.....	115
2.5.	Des exemples dans d'autres régions.....	120
2.6.	Synthèse et préconisations.....	121
3.	La mobilité durable.....	125
3.1.	La place de l'ESS dans la filière.....	125
3.2.	Organisation et structuration du secteur.....	127
3.3.	Portraits d'acteurs.....	129
3.4.	Enjeux et opportunités.....	133
3.5.	Des exemples dans d'autres régions.....	135
3.6.	Synthèse et préconisations.....	136
FAVORISER L'ESS COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....		139
1.	Synthèse AFOM de la contribution de l'ESS à une économie circulaire normande.....	139

2. Préconisations générales pour une meilleure prise en compte de l'ESS dans l'économie circulaire	142
Méthodologie	147
1. Approche statistique et périmètre	147
2. Approche qualitative	150
Annexes	151
Les recommandations du CESER « Pour une politique régionale volontariste et durable de promotion et de soutien au développement de l'ESS »	154
Ressources sur l'Economie Circulaire en Normandie	155
Table des matières	161

CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE NORMANDE



CONTACT

CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE NORMANDIE
12, rue Alfred Kastler – 14000 Caen
6 Place Waldeck Rousseau - 76140 Le Petit-Quevilly

Laure DRÈGE : Responsable Développement économique et territoires
E-mail : laure.drege@cressnormandie.org

Julia OBREBSKI : Chargée de mission Économie Circulaire
E-mail : julia.obrebski@cressnormandie.org

Réalisé par :



Avec le soutien de :

